



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.494/Inf.5



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

8 février 2021
Français
Original : Anglais

La première réunion du Comité de pilotage du Sous-Projet 1.1 du Programme pour la mer Méditerranée (MedProgramme)

Vidéoconférence, 3 mars 2021

Rapport de démarrage FINAL

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PAM/PNUE
Athènes, 2021



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.481/4



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

13 novembre 2020
Français
Original : Anglais

Réunion de lancement du programme pour la mer Méditerranée (MedProgramme) : Amélioration de la sécurité environnementale (FEM CI 9670)

Vidéoconférence, 20-22 juillet 2020

Point 3 de l'ordre du jour : Présentation des sept « Sous-Projets » du MedProgramme : bref compte rendu des activités, plans de mise en œuvre, budgets, cadres logiques et risques

Rapport de démarrage FINAL

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Table des matières

Table des matières	1
1. Introduction	5
2. Contexte et calendrier	7
3. Éléments clés du MedProgramme	9
4. Aperçu de la structure du MedProgramme	11
5. ANNEXE A : Sous-Projet 1.1 (ID FEM 9684) : Réduction de la pollution provenant des produits chimiques et des déchets nocifs dans les zones gravement polluées de la Méditerranée et mesure des progrès réalisés	13
6. ANNEXE B : Sous-Projet 1.2 (ID FEM 9717) : Projet d’investissement dans les zones gravement polluées en Méditerranée	46
7. ANNEXE C: Sous-Projet 2.1 (ID FEM 9687) : Zones côtières de la Méditerranée : Sécurité de l’eau, résilience climatique et protection de l’habitat.	61
8. ANNEXE D : Sous-Projet 2.2 (ID FEM 9685) – Zones côtières de la Méditerranée : Gestion du Nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes	81
9. ANNEXE E: SCCF (ID FEM 9670) : renforcement de l’adaptation régionale au changement climatique dans les zones marines et côtières de la Méditerranée	94
10. ANNEXE F: Sous-Projet 3.1 (ID FEM 10158) Appui à la gestion et élargissement des zones marines protégées en Libye.	121
11. ANNEXE G : Sous-Projet 4.1 (ID FEM 9686) : Projet de soutien régional en faveur de l’environnement et du climat du grand écosystème marin de la Méditerranée	136
12. Conclusions, recommandations et décisions	150

Résumé analytique

1. Le Programme pour la mer Méditerranée (MedProgramme), destiné à renforcer la sécurité environnementale (ID FEM 9670), est une approche-programme plurisectorielle régionale mise en œuvre en Albanie, en Algérie, en Bosnie-Herzégovine, en Égypte, au Liban, en Libye, au Monténégro, au Maroc, en Tunisie et en Turquie. Le Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PAM/PNUE) est le principal organisme d'exécution ; le PNUE et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) sont les organismes d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ; et le Programme hydrologique intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (PHI/UNESCO), la Banque européenne d'investissement (BEI), le Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN Med), le Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée, WWF Med, le Plan Bleu, le Programme d'actions prioritaires/Centre d'activités régionales (CAR/PAP), le Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables (CAR/CPD) et le Centre pour les zones spécialement protégées (CAR/ASP) sont les partenaires d'exécution.

2. Le programme vise à accélérer la mise en œuvre des actions prioritaires convenues afin de réduire les principales agressions environnementales transfrontalières que subissent la mer Méditerranée et ses zones côtières, tout en renforçant la résilience climatique et la sécurité de l'eau et en améliorant la santé et les moyens de subsistance des populations côtières.

3. Les objectifs environnementaux du MedProgramme à l'échelle mondiale sont les suivants :

- Rétablir l'intégrité du vaste écosystème marin transfrontalier mondial et de ses zones côtières au moyen de mesures de coopération entre plusieurs pays ;
- Faire en sorte que les êtres humains et l'environnement ne soient pas exposés à des produits chimiques et à des déchets nocifs de portée mondiale ;
- Préserver une réelle biodiversité au niveau mondial, ainsi que les biens et services écosystémiques qui en découlent et qui profitent à la société ;
- Accroître la résilience aux effets néfastes du changement climatique dans les pays en développement vulnérables.

4. Le programme est financé au moyen d'un ensemble de subventions du FEM d'un montant de 43,376,147 dollars des États-Unis. Les subventions proviennent de quatre domaines d'intervention du FEM, à savoir : Eaux internationales – 25,500,000 dollars, Produits chimiques et déchets – 15,500,000 dollars, Biodiversité – 1,376,147 dollars et Fonds spécial pour le changement climatique – 1,000,000 dollars. Le MedProgramme fera l'objet d'un cofinancement d'un montant de 861,666,654 dollars (248,936,654 dollars en nature, 2,730,000 dollars en espèces et 610,000,000 dollars Sous forme de prêts).

5. Le MedProgramme ciblera les zones gravement polluées par les nutriments côtiers, les produits chimiques et les déchets nocifs, les habitats côtiers et les ressources en eau douce en danger, la résilience climatique, les zones marines protégées, ainsi que le suivi des progrès réalisés et de la coordination des Sous-Projets. Il s'articulera autour de quatre composantes et de huit Sous-Projets.

6. Composante 1 : Réduction de la pollution d'origine tellurique dans les zones côtières gravement polluées et prioritaires, et mesure des progrès réalisés. Cette composante repose sur trois Sous-Projets :

- Sous-Projet 1.1. Réduction de la pollution provenant des produits chimiques et des déchets nocifs dans les zones méditerranéennes gravement polluées et mesure des progrès réalisés (ID FEM 9684)
- Sous-Projet 1.2. Projet d'investissement dans les zones gravement polluées de la Méditerranée (ID FEM 9717)
- Sous-Projet 1.3. Financement de technologies environnementales avancées dans le bassin de la Méditerranée en faveur d'hydrosystèmes et de côtes propres (EnviTeCC) (ID FEM 9691)

7. Composante 2 : Renforcement de la durabilité et de la résilience climatique dans les zones côtières. Cette composante repose sur deux Sous-Projets approuvés par le Conseil du FEM en tant que partie intégrante du MedProgramme. En outre, lors de l'approbation du programme en octobre 2016, le PAM/PNUE a élaboré un Projet d'adaptation au changement climatique en Méditerranée devant être financé grâce au Fonds spécial pour

le changement climatique. Il a été convenu par le PAM/PNUE, le PNUE et le secrétariat du FEM que ce Projet serait géré à toutes fins utiles en tant que Sous-Projet supplémentaire du MedProgramme, ce qui explique que l'on dénombre huit Sous-Projets au total. La composante 2 inclut les Sous-Projets suivants :

- Sous-Projet 2.1. Zones côtières de la Méditerranée : Sécurité de l'eau, résilience climatique et protection de l'habitat (ID FEM 9687)
- Sous-Projet 2.2. Zones côtières de la Méditerranée : Gestion du Nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes (ID FEM 9685)
- Projet financé grâce au Fonds spécial pour le changement climatique. Renforcement de l'adaptation régionale au changement climatique dans les zones marines et côtières de la Méditerranée SCCF Projet (ID FEM 9670)

8. Composante 3 : Protection de la biodiversité marine. Cette composante repose sur un Sous-Projet :

- Sous-Projet 3.1. Appui à la gestion et élargissement des zones marines protégées en Libye (ID FEM 10158)

9. Composante 4 : Gestion des connaissances et coordination du programme. Cette composante repose sur un Sous-Projet :

- Sous-Projet 4.1. Projet de soutien régional en faveur de l'environnement et du climat du grand écosystème marin de la mer Méditerranée (ID FEM 9686)

10. Grâce à ses effets interconnectés, le MedProgramme permettra de réaliser de multiples avancées aux niveaux national, régional et mondial. Il apportera aussi une réponse collective aux accords internationaux régionaux et mondiaux, qu'ils soient contraignants ou non, conclus dans le domaine de l'environnement. La vaste expérience du FEM dans l'élaboration des plans d'action stratégiques a montré que, dans de nombreux cas, sinon la plupart, les réponses prioritaires à la dégradation environnementale des masses d'eau transfrontalières impliquent des interventions qui nécessitent une action intégrée. En ce sens, le MedProgramme est une initiative pionnière qui pourrait ouvrir la voie à l'adoption systématique d'approches-programmes dans la mise en œuvre du plan d'action stratégique relatif au domaine des Eaux internationales du FEM, dès lors que la consolidation des cadres de coopération transfrontalière le permettra et que la complexité des facteurs de dégradation l'exigera.

11. En outre, le MedProgramme introduira de nouvelles mesures d'innovation dotées d'une incidence à long terme. Celles-ci viendront compléter les interventions d'assistance technique d'un vaste portefeuille d'investissements, afin de répondre aux besoins définis dans le cadre des plans d'action nationaux méditerranéens actualisés, avec l'appui de la BERD et de la BEI.

12. Dans le cadre des mécanismes de coordination prévus au titre du MedProgramme, ces deux institutions financières internationales mobiliseront des ressources pour les pays et pour les acteurs publics et privés, afin de cibler les zones gravement polluées et les domaines prioritaires identifiés dans les plans d'action nationaux actualisés, de favoriser la création de nouveaux marchés et l'évolution des marchés existants, et d'assurer la durabilité grâce à la participation du secteur privé et des municipalités.

13. Une fois la phase de lancement terminée, le calendrier d'exécution du MedProgramme, d'une durée de soixante mois, débutera entre avril et juillet 2020, en fonction de la date de finalisation des accords d'exécution respectifs pour chacun des huit Sous-Projets.

1. Introduction

14. La phase de lancement est la première grande étape de la mise en œuvre de tout Projet financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). L'expérience montre que les Projets les plus complexes du FEM qui impliquent la poursuite d'activités au niveau national et régional sont influencés par l'évolution de la situation tout au long de leur durée d'exécution (phase de préparation du Projet, approbation par le FEM, phase de lancement et phase d'exécution).

15. Dans une région où les programmes politiques et techniques sont en constante évolution et où de nouvelles initiatives parallèles apparaissent, il est raisonnable de s'attendre à ce que la portée du descriptif de Projet approuvé requière un certain nombre de changements par rapport aux prévisions initiales. La réunion de lancement est l'occasion de présenter et d'évoquer ces changements, d'examiner la situation actuelle et de déterminer comment les objectifs du Projet peuvent être atteints, compte tenu des activités proposées à l'origine.

16. Dans les circonstances actuelles, cette incertitude est amplifiée par la pandémie de COVID-19.

17. La pandémie introduit des contraintes supplémentaires dans le processus déjà complexe de conversion des activités décrites dans les descriptifs de Projet pendant la phase de préparation du programme en actions concrètes aux niveaux régional et national aux fins de l'exécution du programme. Ces contraintes sont principalement liées à la difficulté de définir des calendriers précis, d'évaluer la situation sur le terrain en raison de la restriction des déplacements, et de procéder à des consultations auprès des autorités nationales compétentes et des parties prenantes, autant d'aspects qui contribueraient au bon déroulement des activités et permettraient notamment de garantir que celles-ci ont une incidence réelle sur les pays.

18. La réunion de lancement du MedProgramme poursuivra les objectifs suivants :

- a. Lancer le programme ;
- b. Présenter des données actualisées concernant les plans d'exécution des activités de chaque Sous-Projet ;
- c. Examiner les complémentarités et les interactions entre les Sous-Projets et fournir un retour d'information sur celles-ci ;
- d. Débattre de la meilleure stratégie à adopter pour le MedProgramme, compte tenu de la pandémie de COVID-19 ; et
- e. Soumettre à l'examen des parties contractantes les plans de travail et les budgets pour la première année d'exécution.

19. Le Projet de rapport de lancement peut être considéré comme une manière officielle de dire que l'exécution du Projet peut commencer et que toutes les principales parties prenantes sont parvenues à un accord commun sur les priorités, le plan de travail et le budget du Projet. Il confirme également que toutes les conditions sont remplies, que les dispositions et les accords juridiques sont en cours d'élaboration et que les formalités ont été accomplies pour permettre un démarrage sans heurts de la mise en œuvre du Projet.

20. Le rapport contient les informations permettant aux pays bénéficiaires d'évaluer l'état d'avancement du programme ainsi que l'exécution des plans de travail et des budgets, et de déterminer si le programme et ses Sous-Projets sont sur la bonne voie pour atteindre les objectifs fixés ou s'il y a de sérieux retards ou obstacles à surmonter. Il offre également l'occasion d'échanger avec les représentants des pays concernés et d'affiner la méthode de mise en œuvre du Projet, en particulier les aspects qui n'ont pas été définis de manière suffisamment détaillée au cours de la phase de préparation du programme. Le rapport de lancement constitue une orientation essentielle aux fins de l'exécution du MedProgramme tout au long de sa durée de vie.

21. Les informations contenues dans le Projet de rapport de lancement seront mises à jour après la réunion, afin de refléter les contributions et les commentaires fournis par les pays et de compléter les descriptifs de Projet approuvés par l'Albanie, l'Algérie, la Bosnie-Herzégovine, l'Égypte, le Liban, la Libye, le Monténégro, le Maroc, la Tunisie et la Turquie. Cet ensemble de documents fournira des orientations aux fins de l'exécution du MedProgramme au cours des cinq prochaines années.

22. La réunion de lancement visera à réunir les principaux partenaires du Projet et à créer une dynamique propice à l'exécution du MedProgramme. Les informations seront échangées et analysées avec les pays afin de fournir une vision précise des modalités et du calendrier d'exécution des activités. Les pays seront appelés à

renouveler leur engagement en faveur du MedProgramme et à rendre compte des promesses de cofinancements faites pendant la phase de préparation.

23. Le Projet de rapport de lancement fournit des informations détaillées utiles pour l'examen et l'approbation des pays bénéficiaires concernant sept Sous-Projets, à savoir : Sous-Projet 1.1 (ID FEM 9684), Sous-Projet 1.2 (ID FEM 9717), Sous-Projet 2.1 (ID FEM 9687), Sous-Projet 2.2 (ID FEM 9685), SCCF Project (ID FEM 10158), Sous-Projet 3.1 (ID FEM 10158) et Sous-Projet 4.1 (ID FEM 9686). Le rapport ne fournit aucun détail concernant le Sous-Projet 1.1 (ID FEM 9671) mis en œuvre par la BERD. Cette dernière a conclu avec le FEM des accords différents sur la manière formelle de gérer l'échange avec les pays. Elle participera à la réunion et au débat, mais aucune information ne sera soumise à l'examen ni à l'approbation des pays lors de la réunion.

24. Enfin, il importe également de souligner que, compte tenu de l'incertitude introduite par la pandémie de COVID-19, le second semestre de l'année 2020 présente plusieurs défis supplémentaires qui pourraient nécessiter un examen plus approfondi des plans de travail et des budgets des Sous-Projets du MedProgramme. La situation sera de nouveau évaluée en novembre/décembre 2020, ce qui permettra de décider de la création éventuelle d'un comité directeur de Projet pour chaque Sous-Projet au cours des premier et deuxième trimestres de l'année 2021.

2. Contexte et calendrier

25. Le MedProgramme s'appuie sur le partenariat fructueux entre le PAM/PNUE, le FEM et les 22 parties contractantes à la Convention de Barcelone. Il repose sur une vision globale du changement dont découle une série de sept Sous-Projets interconnectés : « Une Méditerranée saine pourvue d'écosystèmes marins et côtiers productifs et biologiquement diversifiés qui contribuent au développement durable au profit des générations actuelles et futures ».

26. Le descriptif du cadre du programme relatif au MedProgramme a été élaboré entre avril et octobre 2016 et a été approuvé par le Conseil du FEM le 26 octobre 2016. Les subventions destinées à la préparation de Projets ont ensuite été transférées du FEM au PNUE et à la BERD au cours du premier trimestre 2017. Dans un deuxième temps, ces fonds ont été répartis au titre de divers budgets et ont fait l'objet d'accords juridiques afin d'appuyer les efforts du PAM/PNUE et des partenaires d'exécution pendant la phase de développement du programme.

27. La première réunion officielle de la phase de préparation du MedProgramme s'est tenue à Athènes du 17 au 19 mai 2017. L'ensemble des organismes d'exécution du FEM et des partenaires d'exécution ont participé à cette réunion, afin de définir clairement les apports de chaque acteur au Projet, leur contribution au résultat global du MedProgramme, les activités prévues au titre de chaque Sous-Projet, ainsi qu'un calendrier pour la rédaction des descriptifs de Projet complets.

28. À la suite de la réunion tenue à Athènes, les subventions destinées à la préparation des Projets ont été transférées aux partenaires d'exécution de chaque Sous-Projet. Elles ont été structurées de manière à appuyer les réunions de consultation organisées avec les pays et les spécialistes nationaux et régionaux afin d'examiner la situation, les défis à relever et les activités à mener pour parvenir aux réalisations environnementales mondiales définies dans le cadre du MedProgramme.

29. Une première réunion de consultation régionale du MedProgramme s'est tenue à Athènes les 7 et 8 mars 2018 avec les représentants nationaux de l'Albanie, de l'Algérie, de la Bosnie-Herzégovine, de l'Égypte, du Liban, du Monténégro, du Maroc et de la Tunisie. Elle a permis de faire le point sur les progrès réalisés. À cette occasion, un avant-Projet des huit Sous-Projets a été présenté. Il comprenait une description détaillée des activités, telles que proposées lors des consultations tenues avec les autorités nationales compétentes, en vue de constituer des évaluations nationales et régionales élaborées par les spécialistes. Les agents de liaison opérationnels du FEM de l'Albanie, de l'Algérie, de la Bosnie-Herzégovine, de l'Égypte, du Liban, du Monténégro, du Maroc et de la Tunisie ont pris note des progrès réalisés dans la préparation des Sous-Projets et ont validé les activités proposées, les sites choisis pour leur exécution au niveau national, ainsi que les délais de soumission des Sous-Projets au secrétariat du FEM en vue de leur approbation par le directeur général.

30. La deuxième réunion de consultation régionale du MedProgramme s'est tenue à Paris (France), les 20 et 21 septembre 2018. À cette occasion, les agents de liaison opérationnels du FEM (ou leurs représentants) de l'Albanie, de l'Algérie, de la Bosnie-Herzégovine, de l'Égypte, du Liban, de la Libye, du Monténégro et de la Tunisie ont confirmé leur soutien en faveur du MedProgramme tant pour leur pays que pour la région, et ont approuvé les propositions du PAM/PNUE concernant : i) le calendrier de finalisation des Sous-Projets du MedProgramme et leur soumission au secrétariat du FEM en vue de leur approbation ; ii) l'élaboration des stratégies globales de gestion des connaissances et d'intégration des questions de genre ; et iii) les modalités d'exécution du MedProgramme par l'intermédiaire de l'Unité de coordination du MedProgramme.

31. S'appuyant sur les résultats et le consensus obtenus lors de la deuxième réunion de consultation régionale du MedProgramme, les descriptifs de Projet complets des huit Sous-Projets ont été progressivement soumis au secrétariat du FEM entre octobre 2018 et juin 2019. Les huit Sous-Projets ont ensuite été examinés, avant que le directeur général du FEM ne donne son approbation. Au total, ils ont nécessité l'établissement d'environ 2 500 pages de données, d'informations et d'analyses. Grâce à ces innombrables connaissances et à la réflexion stratégique ainsi menée, on a pu définir une approche globale visant à déployer une série de mesures coordonnées en vue de réduire les principales causes de dégradation de l'environnement dans l'écosystème côtier et marin de la Méditerranée.

32. Le MedProgramme constitue l'une des rares approches-programmes plurisectorielles du FEM à être financée par cette institution. C'est pour cela que la phase de révision des huit Sous-Projets a été particulièrement longue et difficile. Le secrétariat du FEM ainsi que les organismes d'exécution du FEM, le PAM/PNUE et les partenaires d'exécution ont dû réviser les propositions relatives à une centaine d'activités, dont plusieurs sont interconnectées, les mettre à jour, le cas échéant, et fournir les informations supplémentaires

voulues. En outre, plusieurs aspects, notamment les normes, formats, modèles, services d'interprétation et méthodes de travail de quatre domaines d'intervention du FEM, deux organismes d'exécution du FEM, dix partenaires d'exécution et dix pays bénéficiaires ont dû être vérifiés, uniformisés et pris en compte dans les descriptifs de Projet qui guideront l'exécution du MedProgramme au cours des cinq prochaines années.

33. La phase de révision des Sous-Projets du MedProgramme s'est achevée en février 2020 lorsque le directeur général du FEM en a approuvé sept sur huit. Les Sous-Projets approuvés en février 2020 sont les suivants : Sous-Projet 1.1 (ID FEM 9684), Sous-Projet 1.2 (ID FEM 9717), Sous-Projet 1.3 (ID FEM 9691), Sous-Projet 2.1 (ID FEM 9687), Sous-Projet 2.2 (ID FEM 9685), SCCF Project (ID FEM 9670) et Sous-Projet 4.1 (ID FEM 9686). À ce jour, le Sous-Projet 3.1 (ID FEM 10158) est toujours en cours d'examen par le secrétariat du FEM et devrait être approuvé prochainement.

3. Éléments clés du MedProgramme

34. La coopération entre le PAM/PNUE et le FEM a débuté en 1997 avec l'élaboration d'une évaluation des problèmes de pollution transfrontalière en Méditerranée, qui a servi de base à la mise à jour de l'analyse diagnostique transfrontalière de la Méditerranée réalisée en 1997. Dans ce cadre, Sous la direction du PAM/PNUE et avec le soutien du FEM, les pays méditerranéens ont élaboré et adopté le Plan d'action stratégique de lutte contre la pollution due aux activités terrestres, ainsi que le Plan d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique marine et côtière de la Méditerranée. Sur la base de ces résultats, le secrétariat du FEM a décidé de continuer à soutenir le cadre politique, technique et juridique fourni par le PAM et la Convention de Barcelone, en finançant les Projets intitulés « Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée » (MedPartnership) et « Intégration de la variabilité et du changement climatiques dans les stratégies nationales de mise en œuvre du Protocole GIZC en Méditerranée » (ClimVar et GIZC). Les deux Projets visaient à permettre une approche stratégique coordonnée, le but étant de mettre en place et de promouvoir les mesures politiques ainsi que les réformes juridiques et institutionnelles nécessaires pour inverser les tendances de dégradation touchant le grand écosystème marin méditerranéen. Ces deux Projets ont permis de soutenir avec succès les pays dans le cadre de la mise en œuvre initiale des Plans d'action stratégique susmentionnés et du nouveau Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée (Protocole GIZC), adopté en 2011. En outre, les Projets ont permis de traduire les priorités des Plans d'action stratégique en plans d'action nationaux, qui définissent clairement les principales zones gravement polluées et les priorités d'intervention dans la région. Les 136 activités mises en œuvre dans le cadre du MedPartnership et du Projet ClimVar et GIZC, en sus des 81 démonstrations pilotes menées sur le terrain, ont permis à la fois d'obtenir des résultats significatifs au niveau régional et national, et de tester la faisabilité et l'efficacité des outils, des pratiques de gestion et des mesures techniques dans la région. Le MedPartnership et le Projet ClimVar et GIZC ont fait l'objet d'observations très positives de la part des pays, des évaluateurs et du secrétariat du FEM, qui ont exprimé le souhait de poursuivre leur collaboration de longue date avec le PAM/PNUE.

35. Une fois achevée l'étape des évaluations, des diagnostics, de la définition des priorités, de la planification et de l'expérimentation, les pays méditerranéens ont fait part, au cours de plusieurs réunions du comité directeur du MedPartnership et du Projet ClimVar et GIZC, de la nécessité de fournir davantage d'efforts aux niveaux national et régional, en établissant par exemple un mécanisme visant à promouvoir et à encourager des investissements cohérents, tels qu'identifiés dans le cadre des plans d'action nationaux en Méditerranée. Les mêmes préoccupations et demandes ont été exprimées par les parties contractantes à la Convention de Barcelone à plusieurs reprises. Plus récemment encore, elles ressortent des décisions prises lors des 19^e, 20^e et 21^e réunions des parties contractantes à la Convention de Barcelone (COP19 tenue à Athènes (Grèce) en février 2016 ; COP20 tenue à Tirana (Albanie) en décembre 2017 ; COP21 tenue à Naples (Italie) en décembre 2019). Cet effort renouvelé et élargi ne se justifie pas seulement au regard de la dégradation continue de la zone côtière méditerranéenne et des environnements marins peu profonds ; il revêt également une dimension urgente compte tenu des effets croissants de la variabilité climatique, de la perte des moyens de subsistance et de la détérioration dramatique des conditions sociales le long de tronçons essentiels des rives sud et est de la Méditerranée.

36. Le MedProgramme est la troisième étape d'une coopération de vingt ans entre le PAM/PNUE et le FEM dans la région méditerranéenne. Il s'appuie sur la mise en œuvre réussie de Projets antérieurs du FEM et sur le cadre juridique fourni par la Convention de Barcelone et ses protocoles. Il repose sur une vision globale du changement à l'origine d'une série de Projets interconnectés : « Une Méditerranée saine pourvue d'écosystèmes marins et côtiers productifs et biologiquement diversifiés qui contribuent au développement durable au profit des générations actuelles et futures ». Unissant les forces de trois domaines d'intervention du FEM et de nombreux partenaires, dont des agences de l'ONU, des banques de développement, des centres d'activités régionaux du PAM et des ONG, entre autres, Sous la direction du PAM/PNUE, le MedProgramme devrait permettre d'obtenir des résultats à grande échelle en ce qui concerne l'amélioration des moyens de subsistance et de la santé des populations côtières, la sécurité de l'eau et la durabilité des services des écosystèmes marins et côtiers.

37. Le MedProgramme est la première initiative programmatique plurisectorielle du FEM en mer Méditerranée visant à rendre opérationnelles les activités prioritaires, le but étant de réduire les principales agressions environnementales transfrontalières dans les zones côtières, de renforcer la résilience climatique et la sécurité de l'eau, et d'améliorer la santé et les moyens de subsistance des populations côtières. Il a été conçu selon le schéma de l'approche-programme innovante de la stratégie FEM-6. Il tend à permettre l'exécution d'activités destinées à renforcer la résilience climatique et la sécurité de l'eau ainsi qu'à améliorer la santé et les moyens de subsistance des populations côtières.

38. Le MedProgramme est mis en œuvre dans dix pays bénéficiaires situés autour du bassin méditerranéen, à savoir : l'Albanie, l'Algérie, la Bosnie-Herzégovine, l'Égypte, le Liban, la Libye, le Monténégro, le Maroc, la Tunisie et la Turquie. Les huit Sous-Projets qui le composent s'inscrivent dans quatre domaines d'intervention du FEM (à savoir : les eaux internationales, la biodiversité, les produits chimiques et déchets, et le changement climatique) et concernent un large éventail de secteurs sociétaux et de développement, tels que les institutions bancaires, le secteur privé, les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, l'industrie, la recherche, les médias et diverses autres organisations. Le MedProgramme s'appuie sur le MedPartnership et sur le Projet ClimVar et GIZC, qui ont permis d'enrichir les connaissances sur l'environnement méditerranéen et d'éclaircir les enjeux du changement et de la variabilité climatiques ; de renforcer la confiance mutuelle, la coopération et l'objectif commun des pays ; de consolider le partenariat entre les pays, les organes de l'ONU, les organisations de la société civile, les donateurs bilatéraux et l'Union européenne (UE) ; et de tester sur le terrain la faisabilité et l'efficacité des instruments techniques et politiques visant à faire face aux principales menaces actuelles et futures pour la durabilité de l'environnement ainsi qu'aux conséquences du changement climatique.

39. Pour atteindre ses objectifs, le MedProgramme utilisera et introduira dans la région des pratiques et des technologies innovantes dans les domaines de la réduction des produits chimiques nocifs, du traitement et de la réutilisation des eaux usées, des outils de planification globale des zones côtières et des mesures de production et de consommation durables.

40. Dans le cadre du programme, plusieurs domaines d'intervention du FEM s'associent pour la première fois en vue de promouvoir la mise en œuvre d'un plan d'action stratégique par le biais d'un ensemble coordonné de Projets complets en faveur de la protection et de l'utilisation durable d'un plan d'eau transfrontalier majeur, tel que le grand écosystème marin de la mer Méditerranée.

41. Le programme vise à réaliser de nombreuses avancées aux niveaux national, régional et mondial, et à apporter une réponse collective aux accords internationaux régionaux et mondiaux, contraignants ou non, conclus dans le domaine de l'environnement. La vaste expérience du FEM dans l'élaboration des plans d'action stratégiques a montré que, dans de nombreux cas, sinon la plupart, les réponses prioritaires à la dégradation environnementale des masses d'eau transfrontalières impliquent des interventions qui nécessitent une action intégrée. En ce sens, le MedProgramme est une initiative pionnière qui pourrait ouvrir la voie à l'adoption systématique d'approches-programmes dans la mise en œuvre du plan d'action stratégique relatif au domaine d'intervention « Eaux internationales » du FEM, dès lors que la consolidation des cadres de coopération transfrontalière le permettra et que la complexité des facteurs de dégradation l'exigera.

42. En outre, le MedProgramme complétera ses interventions d'assistance technique d'un vaste portefeuille d'investissements visant à répondre aux besoins définis dans le cadre des plans d'action nationaux, mis à jour et financé par la BERD et par la BEI. Ces deux institutions financières internationales apporteront un cofinancement en espèces, Sous forme de prêts accordés aux pays et aux acteurs publics et privés. Dans le cadre des mécanismes de coordination prévus au titre du MedProgramme, les subventions du FEM seront utilisées par la BEI pour élaborer des études de pré-investissement afin de cibler les zones gravement polluées et les domaines prioritaires, tels qu'identifiés dans les plans d'action nationaux mis à jour (2015). En coordination avec le PAM/PNUE, la BERD s'appuiera sur les succès obtenus en matière de création et de transformation des marchés, en s'assurant de la viabilité des Projets grâce à la participation du secteur privé et des municipalités.

43. Doté d'un champ d'application étendu et d'une vaste configuration financière, le MedProgramme représente l'effort le plus considérable financé par le domaine d'intervention « Eaux territoriales » du FEM et mis en œuvre par le PNUE, ainsi que l'un des plus grands programmes plurisectoriels approuvés par le FEM. Il comporte également un important volet d'investissement par l'intermédiaire de deux banques de développement (la BEI et la BERD), qui devraient apporter un très grand volume de cofinancement en espèces. Il veillera à l'implication à part entière de toutes les composantes du système du PAM, consolidant ainsi la dynamique positive créée par le MedPartnership, en parfaite conformité avec les stratégies et le programme de travail du PAM/PNUE. Il contribuera à renforcer la position du PAM/PNUE en tant qu'acteur central de l'action coordonnée et globale menée dans la région méditerranéenne en vue de promouvoir l'utilisation durable des ressources côtières et marines. Il constituera un appui stratégique aux efforts de développement durable dans le bassin méditerranéen ainsi qu'au dialogue, à la coopération et, par conséquent, à la paix et à la sécurité dans la région.

4. Aperçu de la structure du MedProgramme

44. Les huit Sous-Projets du MedProgramme (figure 1) recoupent quatre domaines d'intervention différents du FEM : les eaux internationales, les produits chimiques et les déchets, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique, et impliquent un large éventail de secteurs sociétaux et de développement, y compris des institutions bancaires, le secteur privé, des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, l'industrie, le secteur de la recherche, les médias et diverses autres organisations, dont les centres d'activité régionaux et les centres régionaux de Bâle et de Stockholm.

45. Ils devraient produire un ensemble de résultats complémentaires englobant trois catégories de priorités, telles qu'identifiées à l'issue de l'analyse diagnostique transfrontalière pour la mer Méditerranée, qui se traduisent par trois composantes du programme, à savoir : i) réduction de la pollution d'origine tellurique dans les zones côtières gravement polluées et prioritaires et mesure des progrès réalisés ; ii) amélioration de la durabilité et de la résistance climatique dans la zone côtière ; et iii) protection de la biodiversité marine.

46. La structure du MedProgramme est présentée dans la figure 1.

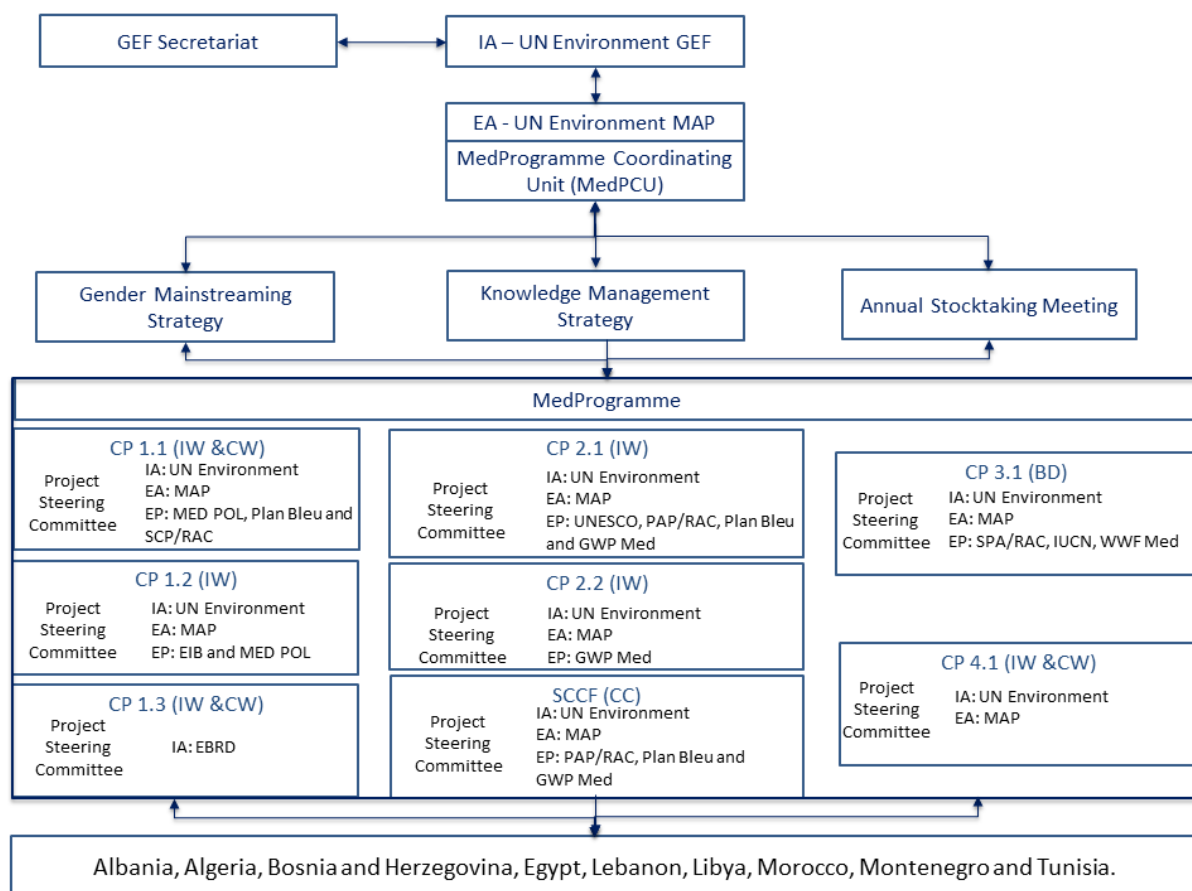


Figure 1 : Structure du MedProgramme

47. La quatrième composante (gestion des connaissances et coordination du programme) comprend le Sous-Projet 4.1 intitulé « Projet de soutien régional en faveur de l'environnement et du climat du grand écosystème marin de la mer Méditerranée », qui joue un rôle clé au sein du MedProgramme, dans la mesure où il « met en œuvre des mécanismes d'apprentissage et de diffusion des connaissances à l'échelle du programme et permet d'effectuer un suivi des progrès réalisés dans le cadre du programme et de favoriser les interactions synergiques entre les Sous-Projets ». Dans le cadre des approches-programmes du FEM, il est nécessaire de garantir la cohérence et l'incidence du programme grâce à la coordination des divers Sous-Projets plurisectoriels qui tendent tous vers les mêmes résultats. Le Projet de soutien sert de lien commun entre les Sous-Projets, en assurant la coordination globale du portefeuille du programme et en proposant des services d'économie des ressources, un système robuste de gestion efficace des connaissances, ainsi qu'un plan d'action solide pour la prise en compte de la question de genre.

48. Le Projet de rapport de lancement fournit une brève description de chacun des sept Sous-Projets mis en œuvre par le PNUE et exécutés par le PAM/PNUE. Les informations sont disponibles dans les annexes suivantes :

ANNEXE A : Sous-Projet 1.1 (ID FEM 9684)

ANNEXE B : Sous-Projet 1.2 (ID FEM 9717)

ANNEXE C : Sous-Projet 2.1 (ID FEM 9687)

ANNEXE D : Sous-Projet 2.2 (ID FEM 9685)

ANNEXE E : Projet du Fonds spécial pour le changement climatique SCCF Projet (ID FEM 9670)

ANNEXE F: Sous-Projet 3.1 (ID FEM 10158)

ANNEXE G : Sous-Projet 4.1 (ID FEM 9686)

49. Chaque annexe présente un bref résumé des principales caractéristiques de chaque Sous-Projet, suivi de tableaux de mise en œuvre détaillés (renseignant sur les activités qui seront réalisées pour atteindre les objectifs fixés dans les délais escomptés) et des budgets de Projet approuvés par les pays lors de l'étape de la soumission et par le directeur général du FEM. Chaque annexe s'accompagne de tableaux de cofinancement, qui indiquent les engagements des pays et des partenaires d'exécution.

50. Ces informations seront soumises aux pays pour examen et adoption lors de la réunion de lancement du MedProgramme, qui se tiendra du 20 au 22 juillet 2020.

5. ANNEXE A : Sous-Projet 1.1 (ID FEM 9684) : Réduction de la pollution provenant des produits chimiques et des déchets nocifs dans les zones gravement polluées de la Méditerranée et mesure des progrès réalisés

51. Le Sous-Projet 1.1 fait partie de la composante i) du MedProgramme : Réduction de la pollution d'origine tellurique dans les zones côtières gravement polluées et prioritaires et mesure des progrès réalisés.

52. Le Sous-Projet 1.1 sera exécuté en Albanie, en Algérie, en Bosnie-Herzégovine, en Égypte, au Liban, au Maroc, au Monténégro, en Tunisie et en Turquie. Il sera mis en œuvre par le PNUE et exécuté par le Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution marine en Méditerranée (MED POL), le CAR/CPD et le Plan Bleu Sous la supervision générale du PAM/PNUE, principal organisme d'exécution du MedProgramme. La figure 2 donne un aperçu de la structure d'exécution du Sous-Projet 1.1.

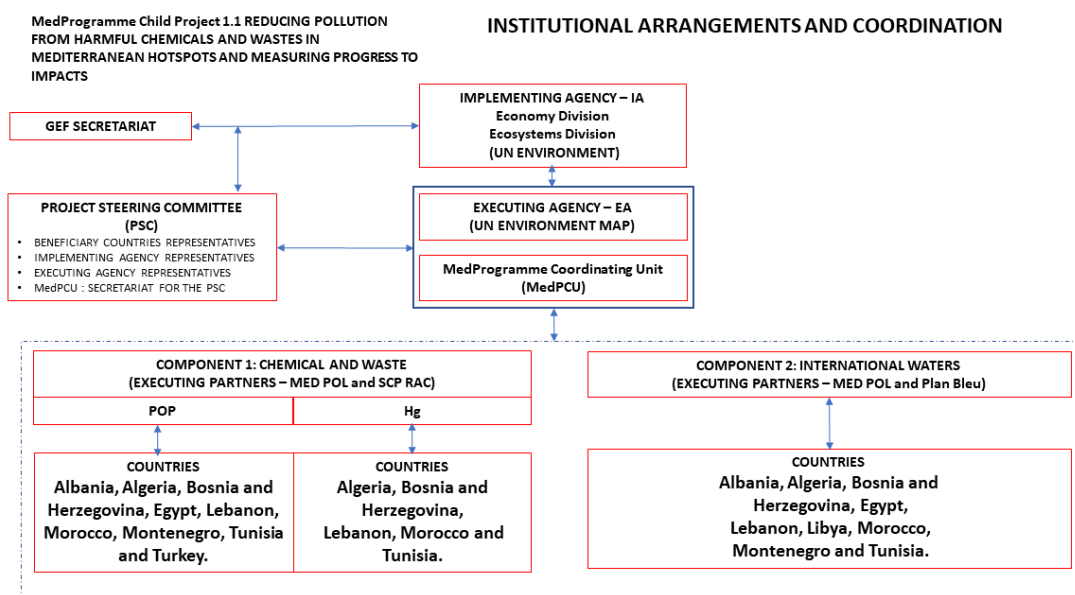


Figure 2 : Arrangements institutionnels et coordination du Sous-Projet 1.1 (ID FEM 9684)

53. Le Projet est financé au titre de deux domaines d'intervention du FEM : « Produits chimiques et déchets » et « Eaux internationales », à hauteur de 11,250,000 dollars et de 3,000,000 dollars, respectivement. Le Projet fera l'objet d'un cofinancement de 53,146,727 dollars, versés par les pays bénéficiaires et les partenaires d'exécution.

54. Les objectifs du Sous-Projet 1.1 seront atteints grâce à une collaboration plurisectorielle entre les domaines d'intervention « Produits chimiques et déchets » et « Eaux internationales » du FEM. Cette collaboration s'articulera autour de trois composantes de Projet visant à : 1) réduire la pollution d'origine tellurique (composante « Produits chimiques et déchets ») ; 2) améliorer la capacité de suivi afin de pouvoir mesurer les réductions actuelles et futures des niveaux de pollution (composante « Eaux internationales ») ; et 3) assurer le suivi des données, les évaluer et les diffuser (composantes « Produits chimiques et déchets » et « Eaux internationales »)

55. Composante 1 : La composante « Produits chimiques et déchets » vise à améliorer la santé humaine et les habitats côtiers grâce à la réduction des déchets et des produits chimiques nocifs (polluants organiques persistants et mercure) dans les zones gravement polluées et les bassins versants côtiers. Les objectifs et les activités du Sous-Projet 1.1 sont basés sur une analyse des problèmes et des objectifs (inclus à l'annexe B dans le descriptif de Projet - UNEP/MED WG.481/Inf.5). La conception de la composante repose sur cette analyse. Pour ce faire, un dialogue a été entamé avec les gouvernements des pays participants au sujet de la mise à disposition de solutions d'élimination (pour les polluants organiques persistants) et de confinement à long terme (pour le mercure), et une démarche de sensibilisation du public aux nouveaux polluants organiques persistants présents dans les produits ainsi qu'au mercure dans le secteur des soins de santé (au moyen d'activités pilotes ciblées visant à introduire des solutions de remplacement) a été adoptée. Ces

activités devraient permettre un confinement sûr du mercure et de ses déchets, une gestion et une élimination écologiquement rationnelles des déchets contenant du biphényle polychloré (PCB), ainsi qu'une diminution de l'utilisation des nouveaux polluants organiques persistants et du mercure, grâce à une transition vers des solutions de remplacement écologiquement rationnelles dans la région. À terme, les activités du Projet devraient entraîner une réduction tangible des polluants d'origine tellurique dans les pays méditerranéens, grâce à l'élimination de plus de 2 000 tonnes de polluants organiques persistants et de plus de 50 tonnes de déchets de mercure, conformément à l'objectif 2 du domaine d'intervention « Produits chimiques et déchets » du FEM, qui consiste à « réduire la prévalence des produits chimiques et des déchets nocifs et à soutenir la mise en œuvre de technologies/substances de remplacement propres ». Le Projet contribuera au programme 3 (réduction et élimination des polluants organiques persistants) et au programme 4 (réduction ou élimination des émissions et des rejets anthropiques de mercure dans l'environnement) du FEM.

56. Composante 2 : La composante « Eaux internationales » vise à renforcer les cadres de coopération régionale, afin de définir les priorités et les activités qui permettront de réelles avancées environnementales et socio-économiques en Méditerranée. Les activités permettront d'aider les pays méditerranéens à mettre à jour la ligne de référence de 2005 concernant les questions transfrontalières qui affectent l'état de leurs environnements marins et côtiers, d'analyser les causes et les incidences des questions identifiées/prioritaires, et d'émettre des recommandations quant aux domaines dans lesquels des réponses adéquates sont nécessaires pour parvenir à un bon état écologique. La mise à jour comprendra une évaluation basée sur le genre et renforcera la base de connaissances sur plusieurs sujets pertinents (tels que l'incidence du changement climatique sur les systèmes naturels et socio-économiques, les répercussions de la pollution sur les écosystèmes marins, le potentiel de développement de l'économie bleue, etc.), en tenant également compte des tendances et des scénarios futurs. Les capacités de suivi et de compte rendu (à l'échelle nationale, régionale et mondiale) seront renforcées, ce qui permettra (en conjonction avec d'autres Sous-Projets du MedProgramme) d'évaluer les progrès accomplis dans la réduction des effets des agressions et dans la réalisation des objectifs de développement durable pertinents. Les connaissances existantes seront utilisées, des synergies seront créées entre les évaluations et les processus de collecte de données connexes, et les pays bénéficieront d'une aide visant à améliorer leurs programmes de suivi nationaux conformément aux exigences du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et les critères d'évaluation connexes, afin de couvrir également les zones en mer au-delà des eaux côtières ou territoriales et de traiter les problèmes qui ne sont pas suffisamment abordés dans le cadre du suivi existant (principalement en ce qui concerne la pollution et les déchets). Les capacités d'évaluation des différents éléments (y compris les liens entre les facteurs, les pressions et les incidences, les impacts cumulatifs, etc.) du grand écosystème marin méditerranéen seront renforcées et des apports seront fournis pour assurer une meilleure disponibilité et une plus grande accessibilité des données pertinentes.

57. Composante 3 : La composante 3 vise à diffuser les résultats des Projets et les connaissances. Ce volet recoupe les composantes « Produits chimiques et déchets » et « Eaux internationales » du Projet. Il sera réalisé en étroite coordination avec le Sous-Projet 4.1 et l'Unité de coordination du MedProgramme.

58. Le Sous-Projet 1.1 générera trois résultats, menant à 10 produits obtenus par l'exécution de 36 activités :

Résultat 1. Réduction des produits chimiques et des déchets nocifs (polluants organiques persistants et mercure) dans les zones côtières gravement polluées et les bassins versants

Résultat 1.1 : Gestion et élimination des polluants organiques persistants

Résultat 1.2 : Gestion et stockage du mercure en toute sécurité

Résultat 1.3 : Réduction à long terme des polluants organiques persistants grâce à des activités pilotes sur les nouvelles solutions visant à remplacer lesdits polluants

Résultat 1.4 : Réduction du mercure grâce à des activités pilotes sur les solutions visant à remplacer le mercure

Résultat 2. Les pays côtiers ont permis d'identifier les tendances et les progrès réalisés

Résultat 2.1 : Mise à jour de l'analyse diagnostique transfrontalière, incluant une évaluation basée sur le genre

Résultat 2.2 : Rapport sur les progrès réalisés

Résultat 2.3 : Stratégie de suivi en mer et identification de 20 emplacements pour les stations de suivi en mer

Résultat 2.4 : Politique d'échange des données pour la Méditerranée

Résultat 3. Les résultats du Projet et les connaissances sont diffusés et utilisés avec efficacité pour assurer la gestion du Projet et l'adapter, si besoin

Résultat 3.1 : La stratégie de gestion des connaissances permet l'échange des connaissances recueillies dans le cadre du Sous-Projet 1.1

Résultat 3.2 : Suivi et évaluation réguliers de l'avancement et des résultats du Projet

59. Les paragraphes suivants présentent une brève mise à jour des activités qui seront exécutées dans le cadre du Sous-Projet^o1.1 pour atteindre les objectifs fixés. Le descriptif du Sous-Projet 1.1 (UNEP/MED WG.481/Inf.5) inclut une présentation détaillée des activités, y compris l'analyse de base et le scénario alternatif proposé.

Résultat 1. Réduction des produits chimiques et des déchets nocifs (polluants organiques persistants et mercure) dans les zones côtières gravement polluées et les bassins versants

60. Les travaux de recherche scientifique continuent de montrer l'incidence du PCB sur la faune marine. Les stocks importants de PCB dans la région, qui ont toujours fait l'objet d'une mauvaise gestion, sont une source majeure de pollution dans les zones gravement polluées, telles qu'identifiées dans les plans d'action nationaux mis à jour de la Convention de Barcelone, et entraînent des problèmes de contamination qui exigent des mesures prioritaires au niveau national. Cela inclut les transformateurs et les condensateurs contenant de l'huile contaminée par du PCB, et les propriétaires d'équipements déclassés contenant de l'huile contaminée par du PCB. Les principaux obstacles à une gestion environnementale saine des équipements contaminés par du PCB tiennent au coût élevé des investissements et à l'absence d'incitations ou de mécanismes financiers visant à remplacer les transformateurs en service, ainsi qu'au coût élevé et à l'absence d'infrastructures locales dans les pays participant au Projet en faveur d'une élimination écologiquement rationnelle des déchets.

61. Le mercure, qui est un polluant organique persistant, est également présent en grandes quantités, que ce soit sous sa forme naturelle ou sous forme de déchets contaminés par le mercure, essentiellement sur les sites des usines de chlore-alcali en activité ou hors service. Il est utilisé dans les appareils de mesure médicaux, en particulier les thermomètres qui sont largement utilisés dans les hôpitaux et qui sont très régulièrement remplacés. Les principaux obstacles à la gestion écologiquement rationnelle du mercure tiennent notamment au manque d'options sûres de confinement du mercure dans les pays participant au Projet et à l'absence de contrôles réglementaires efficaces pour cette substance.

Résultat 1.1 Gestion et élimination de 2 000 tonnes de polluants organiques persistants

62. Cet objectif sera atteint en deux temps : la première phase de collecte consistera à sécuriser, à exporter et à éliminer 586 tonnes de PCB prêts à être éliminées, comme cela a été démontré pendant la phase relative aux subventions. Plus de 3 000 tonnes potentielles supplémentaires ont été identifiées ; toutefois, il convient de mener d'autres travaux de recherche afin de procéder à la vérification de ces stocks et de déterminer les mesures devant être prises en priorité.

Activité 1.1.1 : Phase 1 : Élimination des polluants organiques persistants

63. Lors de la phase 1, il est proposé de lancer l'appel d'offres pour l'élimination de 586 tonnes de stocks de polluants organiques persistants réparties sur 17 sites en Algérie et au Liban dès le démarrage du Projet, en utilisant les listes d'inventaire détaillées et les plans de gestion environnementale qui ont été élaborés pendant la phase de préparation du Projet. L'élimination de ces déchets devrait être achevée d'ici à la fin de la deuxième année.

Activité 1.1.2 : Phase 2 : Inventaire des polluants organiques persistants et établissement des priorités

64. Les estimations effectuées pendant la phase de préparation du Projet indiquent que les volumes de déchets liés aux polluants organiques persistants présents dans les pays du Projet surpassent la quantité pouvant être traitée dans les limites du budget disponible pour le Projet. En conséquence, en l'absence de listes complètes concernant l'équipement, il est prévu d'investir dans un inventaire plus détaillé au cours de

la phase 2 afin de pouvoir établir un ordre de priorité pour les stocks qui peuvent être traités dans le cadre du Projet.

Activité 1.1.3 : Phase 2 : Élimination des polluants organiques persistants

65. Après confirmation des stocks et établissement d'un ordre de priorité pour la gestion et l'élimination des stocks et/ou sites contaminés, le même processus que celui qui a été appliqué à la phase 1 sera suivi : élaboration d'un plan d'élimination régional et d'un budget pour les déchets prioritaires ; différentes options de destruction ; et diverses bases de financement, y compris le cofinancement par les pays et le potentiel investissement aux fins du renforcement des capacités régionales à long terme.

Activité 1.1.4 : Assainissement et évaluation des polluants organiques persistants

66. Les mesures d'assainissement et les évaluations proposées par les pays participant au Projet, y compris le soutien potentiel à la lutte contre la contamination par les polluants organiques persistants et le PCB dans les zones gravement polluées, telles qu'identifiées dans les plans d'action nationaux, au Liban et au Monténégro et la contamination par le mercure en Tunisie, permettraient de réaliser des progrès environnementaux à l'échelle mondiale.

Résultat 1.2 : Gestion et stockage en toute sécurité de 50 tonnes de mercure

67. La phase de préparation du Projet a permis d'identifier une combinaison de mercure liquide et de déchets de mercure hautement contaminés qui seront traités de manière écologiquement rationnelle, conformément aux normes internationales sur le confinement à long terme du mercure. Les activités clés pour l'élimination des stocks de mercure sont les suivantes :

Activité 1.2.1 : Confirmation de l'existence des stocks de mercure en vue de leur élimination

68. L'existence des stocks de mercure à éliminer, tels qu'ils ont été identifiés lors de la phase relative aux subventions, sera confirmée, notamment au moyen de l'inspection et de l'analyse des sites, le cas échéant ; un soutien sera fourni aux pays dans le processus de ratification de la Convention de Minamata, le cas échéant et à la demande des pays (par exemple, l'Algérie et la Bosnie-Herzégovine, ainsi que d'autres pays si nécessaire) ; et des consultations seront menées auprès des propriétaires de déchets afin de confirmer la disponibilité des déchets à éliminer. Cela concernera également tous les dispositifs contenant du mercure stockés et identifiés dans l'inventaire national du secteur de la santé et des hôpitaux, tels qu'ils apparaissent dans le cadre du résultat 1.4.

Activité 1.2.2 : Planification et élimination du mercure

69. Cette activité impliquera l'élaboration de plans de gestion environnementale détaillés pour la gestion sûre des déchets dont l'existence aura été vérifiée, y compris en ce qui concerne la centralisation, le transport et les options d'élimination. Les appels d'offres et l'élimination des déchets se feront conformément aux plans de gestion environnementale convenus.

Résultat 1.3 : Exécution de nouvelles activités pilotes de réduction des polluants organiques persistants et de solutions de remplacement

70. Les résultats 1.3 et 1.4 visent tous deux à démontrer la faisabilité du remplacement du mercure et des nouveaux polluants organiques persistants par l'adoption de solutions de remplacement écologiquement rationnelles dans les pays méditerranéens. Des activités seront mises en œuvre au Liban, au Maroc et en Tunisie. Les mesures de prévention relatives aux nouveaux polluants organiques persistants, tels qu'identifiés dans les plans d'action nationaux, seront axées sur les produits chimiques et les secteurs suivants :

- f. PFOS ; ciblera la défense civile et les organisations publiques de lutte contre les incendies, qui sont les plus grands utilisateurs de mousses à base d'acide perfluorooctane sulfonique (PFOS) ;
- g. HBCD ; ciblera les importateurs de granulés de polystyrène expansé et extrudé (PSE/XPS) et les fabricants de panneaux d'isolation en PSE/XPS ;
- h. CAR/CPD ; visera l'ensemble du secteur de la production de polychlorure de vinyle (PCV) au Liban, qui requiert de grandes quantités de paraffines chlorées.

Activité 1.3.1 : Projets pilotes de démonstration dans trois pays

71. Les mécanismes proposés pour faire évoluer la situation et les pratiques en vue de la substitution des nouveaux polluants organiques persistants sont similaires pour les trois différents produits chimiques/secteurs concernés. Chaque Projet pilote sera différent en ce qui concerne certains éléments (produits et utilisateurs,

par exemple) et la pertinence des activités (toutes les activités ne seront pas nécessaires dans tous les pilotes). Les points d'intervention communs pour chacun des trois pays sont les suivants :

- i. Inventaire et base de données précis : Un inventaire partiel sera dressé pour les secteurs prioritaires identifiés et une base de données des utilisateurs actuels et des quantités de nouveaux polluants organiques persistants utilisées sera mise sur pied. Les inventaires actuels, tels que présentés dans les plans d'action nationaux, seront confirmés et quantifiés en procédant à l'échantillonnage des produits, le but étant de confirmer la présence de polluants organiques persistants, et en procédant au prélèvement d'échantillons dans le milieu, afin d'en confirmer la présence et l'incidence dans les paramètres prioritaires (sol, eau de surface).
- j. Un soutien juridique et une campagne de sensibilisation coordonnée à l'intention du personnel technique et des décideurs et responsables politiques permettront d'appuyer l'établissement d'une législation actualisée et dotée de dispositions obligatoires visant à restreindre l'importation, l'exportation et l'utilisation des mousses anti-incendie à base de PFOS-APFO, conformément aux exigences de la Convention de Stockholm.
- k. Une assistance technique sera prêtée pour les essais et la formation en matière d'adoption de solutions de remplacement respectueuses de l'environnement. Elle sera fournie directement aux utilisateurs et aux producteurs de nouveaux polluants organiques persistants et de produits connexes et visera à lever les obstacles techniques/procéduraux, financiers et d'approvisionnement.

72. Au cours de la première phase, les Projets pilotes seront classés par ordre de priorité en fonction de l'état de préparation des pays et de leurs retombées potentielles. Pour cette phase, les fonds ont été alloués indépendamment de la contribution éventuelle aux objectifs en matière d'avantages environnementaux mondiaux. Une fois que les tonnes devant être évitées auront été quantifiées et que les engagements de cofinancement et de coopération auront été obtenus de la part des pays et des parties prenantes (par exemple, sur la mise à jour de la législation ou les processus de passation de marchés), les fonds du Projet seront alloués sur la base du nombre de tonnes qui peuvent être prises en charge dans le cadre du Projet de manière réaliste.

Activité 1.3.2 : Reproduction et extension des Projets pilotes de prévention

73. Au cours de la deuxième moitié du Projet, chacun des Projets pilotes de démonstration proposera des études de cas, qui seront activement diffusées vers d'autres pays par le biais du système de gestion des connaissances du MedProgramme (Sous-Projet 4.1) Sous divers formats (éventuellement des publications, des notes d'expérience, des documentaires vidéo, par exemple). Une formation ciblée portant sur les approches réussies et les possibilités d'extension des Projets pilotes à d'autres pays sera mise en place, ce qui permettra de réduire les nouveaux polluants organiques persistants et de contribuer ainsi à la réalisation des objectifs du Projet en matière d'avantages environnementaux mondiaux.

Résultat 1.4 : Réduction du mercure grâce à des activités pilotes sur les solutions visant à remplacer le mercure

74. Le Projet pilote sur la prévention du mercure dans le secteur de la santé, en particulier les dispositifs de mesure contenant du mercure, supposera l'adoption d'approches descendantes et ascendantes au Liban et en Tunisie, sur la base de la stratégie développée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Ces approches cibleront et incluront les principaux fonctionnaires du Ministère de la santé, du Ministère de l'environnement et des douanes, ainsi que les gestionnaires et le personnel d'entretien et d'approvisionnement de 28 hôpitaux publics au Liban et de 25 hôpitaux publics en Tunisie, qui pourraient jouer un rôle dans l'acquisition d'équipements de mesure médicale et dans la gestion des dispositifs actuels contenant du mercure et des déchets de mercure. Les activités reposent sur les orientations de l'OMS et comprendront les éléments suivants :

Activité 1.4.1 : Identification/vérification des institutions et hôpitaux nationaux utilisant des dispositifs de mesure contenant du mercure et inventaire détaillé des déchets contenant du mercure dans les hôpitaux du pays.

75. Cette activité s'appuiera sur deux missions de pays pour lancer des activités nationales et des audits d'inventaires en collaboration avec 28 hôpitaux au Liban et 25 hôpitaux en Tunisie. La mission de pays

permettra d'instaurer un audit-inventaire pour chaque hôpital public dans les deux pays. Le produit final consistera en un résumé des rapports des inventaires dans les deux pays.

Activité 1.4.2 : Conception d'activités de sensibilisation (hommes politiques, hauts fonctionnaires, etc.) et de formation sur la gestion des dispositifs contenant du mercure et les déchets de mercure (technique)

76. Cette activité donnera naissance à des mesures de formation et de sensibilisation au Liban et en Tunisie. Elle permettra en outre d'appuyer les pays concernés dans leurs activités de communication.

Activité 1.4.3 : Mise à jour de la législation/des dispositions relatives au mercure dans les articles (normes de produits) et élimination progressive

77. Il s'agira de définir/sélectionner les actions juridiques relatives aux produits à base de mercure et de fournir un soutien juridique aux actions sélectionnées en vue de mettre à jour la législation nationale relative à l'utilisation des produits à base de mercure dans les hôpitaux.

Activité 1.4.4 : Remplacement des dispositifs contenant du mercure dans les hôpitaux par des solutions de remplacement respectueuses de l'environnement, y compris l'assistance technique, la substitution, les essais, l'approvisionnement, le suivi, les solutions de collecte et d'élimination, etc.

78. Il s'agira d'appuyer, au moyen d'un cofinancement, la substitution des dispositifs médicaux contenant du mercure, en particulier des thermomètres, par des techniques écologiquement rationnelles. L'objectif est d'introduire environ 800 thermomètres numériques dans 28 hôpitaux au Liban et 800 autres dans 25 hôpitaux en Tunisie. L'élimination du mercure contenu dans les thermomètres se fera en coordination avec le Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution marine en Méditerranée. L'activité permettra d'identifier des études de cas et des témoignages à diffuser activement par le biais de la stratégie de gestion des connaissances du MedProgramme.

Résultat 2. Les pays côtiers ont permis d'identifier les tendances et les progrès réalisés

79. Les activités menées au titre de ce résultat permettront d'aider les pays méditerranéens à mettre à jour la ligne de référence de 2005 concernant les questions transfrontalières qui affectent l'état de leurs environnements marins et côtiers, d'analyser les causes et les incidences des questions identifiées/prioritaires, et d'émettre des recommandations quant aux domaines dans lesquels des réponses adéquates sont nécessaires pour parvenir à un bon état écologique. Les connaissances existantes seront utilisées, des synergies seront créées entre les évaluations et les processus de collecte de données connexes, et les pays bénéficieront d'une aide en vue d'améliorer leurs programmes de suivi nationaux, conformément aux exigences du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et aux critères d'évaluation connexes, le but étant de couvrir également les zones en mer au-delà des eaux côtières ou territoriales et de traiter les problèmes qui ne sont pas suffisamment abordés dans le cadre du suivi existant (principalement en ce qui concerne la pollution et les déchets). Les capacités d'évaluation des différents éléments (y compris les liens entre les facteurs, les pressions et les incidences, les impacts cumulatifs, etc.) du grand écosystème marin méditerranéen seront renforcées et des apports seront fournis pour assurer une meilleure disponibilité et une plus grande accessibilité des données pertinentes.

Résultat 2.1 : Mise à jour de l'analyse diagnostique transfrontalière, incluant une évaluation basée sur le genre

80. Au titre de ce résultat, le processus de mise à jour de l'analyse diagnostique transfrontalière sera engagé et le document y relatif sera élaboré, examiné par les principales parties prenantes et finalement adopté (par le comité directeur du Projet). La mise à jour de l'analyse diagnostique transfrontalière consistera à définir et à classer par ordre de priorité les problèmes transfrontaliers ; à recueillir et à interpréter les informations sur les incidences environnementales et les conséquences socio-économiques ; et à analyser les causes immédiates, sous-jacentes et profondes de chaque problème, notamment en identifiant les pratiques, les sources, les lieux et les secteurs d'activité humaine spécifiques qui sont à l'origine de la dégradation de l'environnement ou susceptibles de la provoquer. L'analyse ainsi actualisée fournira une base factuelle pour les activités de suivi attendues en vue de la formulation du prochain plan d'action stratégique pour la Méditerranée, qui fixera (par le biais de la planification stratégique et de négociations) des priorités pour l'après 2025 afin de résoudre les problèmes transfrontaliers prioritaires identifiés dans l'analyse.

Activité 2.1.1 : Mise en place de l'équipe chargée de l'analyse diagnostique transfrontalière, plan de travail et établissement du budget

81. Cette activité se compose de quatre tâches principales : i) planification du Projet, ii) budgétisation du Projet, iii) organisation de réunions pertinentes (à des fins de formation, d'analyse et d'examen/de consultation) ; et iv) création d'une équipe responsable de l'analyse diagnostique transfrontalière qui sera chargée d'établir le mandat du spécialiste principal en la matière, de lancer le processus de sélection de ce dernier et de conclure un contrat de conseil connexe ; création d'une liste de consultants en vue d'appuyer la mise en œuvre d'un plan de travail pour l'exécution de l'analyse diagnostique transfrontalière, et lancement du processus de sélection

Activité 2.1.2 : Mise en commun des connaissances avec les PAM pertinents (SoED 2019, QSR 2023, MED 2050) et autres évaluations et processus de collecte de données

82. Il est procédé à la mise en commun des connaissances avec les composantes pertinentes du PAM (SoED 2019, QSR 2023, MED 2050). Il s'agit de procéder à des évaluations et à des processus de collecte de données, afin de définir les grandes lignes de tous les chapitres de l'analyse diagnostique transfrontalière, conformément au contenu global défini dans le descriptif de Projet ; d'identifier toutes les sources pertinentes pour la mise en commun des connaissances ; d'établir une interrelation claire de l'analyse diagnostique transfrontalière avec les principaux produits d'évaluation du PAM ; et de définir les liens entre l'analyse et les processus régionaux et européens pertinents.

83. Le Plan Bleu contribuera à la mise en commun des connaissances au moyen d'évaluations thématiques portant sur les coûts de dégradation des écosystèmes côtiers et marins méditerranéens et le potentiel de l'économie bleue, ainsi que sur les vulnérabilités écosystémiques et socio-économiques liées à la variabilité et au changement climatiques.

Activité 2.1.3 : Organisation de réunions (à des fins de formation, d'analyse et d'examen/de consultation)

84. Le Plan Bleu organisera deux ateliers au cours du deuxième trimestre de l'année 2 et de l'année 3 du Projet du programme, dans le but d'identifier une question transfrontalière (à définir par l'équipe de l'analyse diagnostique transfrontalière), de lui accorder un caractère prioritaire, de déterminer les incidences et d'analyser la chaîne causale.

Activité 2.1.4 : Identification et hiérarchisation des questions transfrontalières, détermination des incidences, analyse de la chaîne causale

85. En coordination avec le Plan Bleu, l'identification et la hiérarchisation des questions transfrontalières, la détermination des incidences et l'analyse de la chaîne causale pour l'analyse diagnostique transfrontalière seront réalisées par le biais de réunions analytiques/consultatives. Ces réunions mettront l'accent sur diverses questions liées aux vulnérabilités et aux risques dans la zone marine et côtière (par exemple le changement climatique en tant que problème transfrontalier, ou un défi directement en lien avec d'autres problèmes transfrontaliers recensés).

Activité 2.1.5 : Réalisation d'évaluations thématiques, établissement de rapports thématiques, examen et analyse de ceux-ci

86. Dans le cadre de cette activité, des évaluations thématiques seront conçues, y compris aux niveaux régional et national. L'approche à adopter en matière d'intégration et d'agrégation des différents produits d'évaluation sera définie. Les rapports thématiques finaux seront examinés et analysés en fonction d'une description détaillée des chapitres de l'analyse diagnostique transfrontalière. À cet égard, le Plan Bleu contribuera à la rédaction, à la révision et à l'analyse des rapports thématiques traitant de l'économie bleue, ainsi que de l'incidence du changement climatique sur la nature, notamment de la valeur des services écosystémiques qui relèvent de la section 2.2.3 de l'analyse.

Activité 2.1.6 : Synthèse du travail analytique, rédaction de l'analyse diagnostique transfrontalière et identification des liens avec le processus du plan d'action stratégique

87. L'analyse des données et la rédaction du rapport seront effectuées en synthétisant les travaux analytiques entrepris dans le cadre des évaluations thématiques. Cette étape sera suivie de la rédaction du rapport de l'analyse diagnostique transfrontalière et de l'identification des liens avec le processus du plan d'action stratégique.

Activité 2.1.7 : Appui aux pays aux fins de la conception d'indicateurs plus élaborés afin d'évaluer les effets du changement climatique et de suivre la mise en œuvre des politiques d'adaptation, et/ou pour intégrer les considérations relatives au changement climatique dans la mise en œuvre du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées

88. Dans le cadre de cette activité, les pays bénéficient d'une assistance en vue de développer des indicateurs plus élaborés afin d'évaluer les effets du changement climatique et de surveiller la mise en œuvre des politiques d'adaptation, et/ou pour intégrer les considérations relatives au changement climatique dans la mise en œuvre du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées. Les activités prévues comprennent l'organisation de consultations avec les homologues nationaux/comités directeurs pour décider des priorités ; la définition de la politique/des éléments du Projet à aborder dans le contexte de l'adaptation au changement climatique ; et la définition des aspects liés au changement climatique qui doivent être traités dans le cadre du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (par exemple, proposer un nouvel indicateur commun dans le cadre du Programme), etc.

89. À cet égard, le Plan Bleu organisera un atelier au cours du premier trimestre de l'année 3 du Projet pour aider les pays à développer des indicateurs plus élaborés afin d'évaluer les effets du changement climatique et de suivre la mise en œuvre des politiques d'adaptation, et/ou pour intégrer les considérations liées au changement climatique dans la mise en œuvre du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées, conformément à l'activité 2.1.5.

Activité 2.1.8 : Appui aux pays aux fins du renforcement de leurs capacités en matière d'évaluation socio-économique, notamment en ce qui concerne l'égalité des genres

90. Dans le cadre de cette activité, les pays reçoivent également une assistance pour renforcer leurs capacités en matière d'évaluations socio-économiques, y compris en matière d'égalité des genres. Pour ce faire, il s'agit d'organiser des consultations avec leurs homologues nationaux, pour s'entendre sur les priorités, et de définir les dossiers prioritaires à traiter dans le contexte des évaluations socio-économiques, dans le cadre de l'analyse diagnostique transfrontalière, le but étant de garantir l'adoption d'une approche harmonisée dans les scénarios de prévision SoED 2019 et MED 2050.

Résultat 2.2 : Rapport sur les progrès réalisés

91. Dans le cadre de ce résultat, les informations compilées au moyen des activités de gestion des connaissances du MedProgramme (Sous-Projet 4.1) seront analysées au regard des informations recueillies dans le cadre de la composante 1 du Sous-Projet 1.1 et avec l'analyse diagnostique transfrontalière mise à jour, afin d'identifier les domaines clés des incidences du Projet sur les objectifs globaux du programme ou de sa contribution à ceux-ci, et d'étayer les résultats au moyen de données quantitatives et qualitatives. Les principales activités à mettre en œuvre comprennent l'utilisation des outils et des données de gestion des connaissances du programme pour évaluer les progrès, la combinaison du rapport du PAM/Méditerranée et du rapport sur les objectifs de développement durable pour évaluer les progrès et identifier les incidences des Projets, et la rédaction du rapport.

Activité 2.2.1 : Utilisation des outils et des données de gestion des connaissances du MedProgramme pour évaluer les progrès

92. Cette activité consiste à entreprendre l'exercice de suivi et d'évaluation de l'avancement des travaux en utilisant les outils de gestion des connaissances du MedProgramme.

Activité 2.2.2 : Combinaison du rapport du PAM/Méditerranée avec le rapport sur les objectifs de développement durable en vue d'évaluer les progrès et d'identifier les incidences des Projets

93. Le rapport du PAM/Méditerranée et le rapport sur les objectifs de développement durable seront combinés dans cette activité pour évaluer les progrès et identifier les incidences des Projets. Pour ce faire, la contribution de l'analyse diagnostique transfrontalière au rapport sur les objectifs de développement durable est déterminée en tenant compte du tableau de bord des indicateurs de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable. En outre, le Plan bleu explorera les possibilités de changement systémique et transformationnel à l'horizon 2050 en s'appuyant sur des scénarios de prévision intersectoriels, dans le but de contribuer à renforcer les capacités d'identification des tendances et de mesure des progrès (y compris les progrès concernant la réalisation d'un bon état écologique et des objectifs de développement durable aux niveaux régional et national).

94. Le Plan Bleu organisera également deux sessions de travail (en face à face) du groupe de prospective MED 2050 au cours du troisième trimestre de l'année 2 et de l'année 3 du Projet afin de : construire des scénarios partagés pour une Méditerranée durable, à partir des travaux antérieurs sur les tendances, les ruptures et les visions contrastées du futur (en lien avec le scénario Med 2050 - Module 3) ; construire et comparer des voies de transition pour atteindre des objectifs communs ; travailler sur les

temporalités d'action, les obstacles à surmonter et les opportunités à saisir (en lien avec les voies de transition Med 2050 - Module 4).

Activité 2.2.3 : Établissement du rapport

95. Dans le cadre de cette activité, un rapport portant sur les modalités de combinaison du rapport du PAM/Méditerranée et du rapport sur les objectifs de développement durable sera rédigé. Le rapport explorera les possibilités de changement systémique et de transformation à l'horizon 2050 en s'appuyant sur des scénarios de prévision intersectoriels

Résultat 2.3 : Stratégie de suivi en mer et identification de 20 emplacements pour les stations de suivi en mer

96. Les activités du résultat 2.3 s'appuieront sur les progrès réalisés dans toute la région, en travaillant spécifiquement sur l'extension du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées dans les zones en mer pour les indicateurs communs de pollution et de déchets (pour les pays éligibles au FEM). Le Projet fournira des conseils techniques aux pays afin de déterminer 20 sites appropriés (pour un suivi unique ou conjoint) et d'établir des stations de suivi en mer, y compris des stations de référence. Jusqu'à cinq Projets pilotes prévus dans le cadre de ce résultat fourniront l'assistance nécessaire aux pays pour assurer la mise en œuvre des indicateurs relatifs au Programme de surveillance et d'évaluation intégrées sélectionnés dans les stations de suivi en mer nouvellement établies. Les activités sont conçues et exécutées en vue de soutenir l'établissement des évaluations thématiques relatives à la pollution et à la biodiversité (y compris les évaluations potentielles de l'analyse diagnostique transfrontalière sur les incidences du trafic maritime et des rejets opérationnels de pétrole et d'autres contaminants provenant des activités en mer sur la biodiversité marine).

Activité 2.3.1 : Définition de la stratégie de suivi en mer

97. Cette activité consiste à recenser les lacunes en matière de suivi dans les zones en mer sur la base de l'analyse : i) des réseaux de suivi nationaux établis par les IMAP nationaux et améliorés à l'aide des Projets IMAP-AMP et EcAp3 ; ii) des échelles d'évaluation et des échelles de suivi ; et iii) de tous les protocoles de suivi disponibles pour tous les indicateurs IMAP communs. Des mesures prioritaires seront proposées pour combler les lacunes détectées. Les documents existants, notamment les échelles d'évaluation, le réseau de stations de suivi et les protocoles de suivi visant à garantir une pratique optimale du suivi dans les zones en mer, seront modifiés. Un document technique sera proposé en vue de modifier les fiches d'orientation de l'IMAP pour tous les indicateurs communs pertinents pour le suivi dans les zones en mer, de sorte à faciliter la rédaction du rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée (QSR MED 2023).

Activité 2.3.2 : Identification d'au moins 20 sites pour les stations de suivi en mer

98. À la suite de la mise en place du comité scientifique chargé de la préparation de l'analyse diagnostique transfrontalière, des principes/critères permettant d'identifier au moins 20 stations de suivi en mer prioritaires seront définis pour compléter le réseau actuel mis en place par le biais de l'IMAP national.

Activité 2.3.3 : Pilotage de la mise en œuvre de l'IMAP pour des indicateurs sélectionnés dans cinq stations en mer au maximum

99. Dans le cadre de cette activité, jusqu'à cinq stations en mer seront sélectionnées pour réaliser la mise en œuvre pilote IMAP des indicateurs sélectionnés. Un plan de suivi sera défini pour recueillir des données de suivi dans cinq stations prioritaires afin de compléter les efforts de suivi actuels et de combler les lacunes en matière de données dans le but de faciliter la rédaction du QSR MED 2023. Il sera procédé à une ou plusieurs enquêtes de terrain afin de recueillir des données dans les stations de suivi, ainsi qu'à la sélection d'une équipe scientifique. De nouveaux flux de données de qualité seront transmis au système InfoMAP afin de faciliter la rédaction du QSR MED 2023.

Résultat 2.4 : Politique d'échange des données pour la Méditerranée

100. Afin d'aborder certaines lacunes et recommandations relatives à la disponibilité et à l'accessibilité des données sur la mise en œuvre de l'IMAP, et de proposer une politique de mise en commun des données qui sera soumise à l'examen des parties contractantes à la Convention de Barcelone, les activités réalisées au titre du résultat 2.4 permettront d'évaluer les bases de données régionales existantes, les mécanismes de gouvernance et les approches de mise en commun des données, afin d'identifier les lacunes et les problèmes éventuels ; et d'évaluer la structure, les fonctions et le contenu des bases de données/plates-formes informatiques nationales, afin de déterminer les modifications à apporter en vue de les rendre pleinement compatibles avec le système InfoMAP. Les activités menées dans le cadre de ce résultat recommanderont

également la conception du modèle informatique (nœud) visant à connecter les plateformes nationales dans un réseau/une plateforme régional(e) qui servira à développer une politique régionale de mise en commun des données, sur la base des principes du Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS), afin de faciliter la notification et l'utilisation des données IMAP recueillies par les parties contractantes à la Convention de Barcelone. En conséquence, la coopération régionale et l'échange des meilleures pratiques seront encouragés pour renforcer l'IPS en facilitant l'échange d'informations entre les scientifiques et les décideurs politiques sur des sujets prioritaires (par exemple, sur les échelles de suivi et d'évaluation).

Activité 2.4.1 : Évaluation des bases de données régionales existantes, des mécanismes de gouvernance et des approches reposant sur la mise en commun des données

101. Les bases de données régionales existantes, les mécanismes de gouvernance et les approches de mise en commun des données seront évalués en vue d'identifier les lacunes et les problèmes éventuels, le but étant d'assurer leur compatibilité avec le système InfoMAP, et de permettre la préparation des plans d'action pour répondre aux priorités de tous les Sous-Projets éligibles, dans le but d'assurer la communication de données opérationnelles au système InfoMAP.

Activité 2.4.2 : Révision de la structure, des fonctions et du contenu des bases de données/plates-formes informatiques nationales

102. La structure, les fonctions et le contenu des bases de données/plates-formes informatiques nationales seront examinés afin de déterminer les modifications à apporter pour les rendre totalement compatibles avec le système InfoMAP.

Activité 2.4.3 : Conception du modèle informatique (nœud) pour connecter les plateformes nationales dans un réseau/une plateforme régional(e)

103. La conception du modèle informatique (nœud) pour connecter les plateformes nationales dans un réseau/une plateforme régional(e) sera recommandée pour faciliter l'échange fonctionnel de données entre les systèmes nationaux et garantir leur connectivité fonctionnelle avec la plateforme régionale IMAP. Les recommandations relatives à la conception du modèle informatique comprendront des éléments techniques permettant la visualisation spatiale des données de suivi de qualité Sous la forme de cartes d'évaluation.

Activité 2.4.4 : Élaboration d'une politique régionale de mise en commun des données basée sur les principes du SEIS

104. Sur la base de l'activité 2.4.2 et des travaux de conception de la plateforme InfoMAP (qui assure la connexion des plateformes nationales avec les systèmes d'information des composantes du programme de suivi et d'évaluation et d'autres plateformes de connaissances régionales pertinentes), une politique régionale de mise en commun des données sera élaborée sur la base des principes du SEIS, afin de faciliter la notification et l'utilisation des données IMAP recueillies par les parties contractantes à la Convention de Barcelone.

Activité 2.4.5 : Promotion de la coopération régionale et de l'échange des meilleures pratiques

105. La coopération régionale et l'échange des meilleures pratiques seront encouragés pour renforcer l'IPS, en facilitant l'échange d'informations entre les scientifiques et les décideurs politiques sur des sujets prioritaires (par exemple sur les échelles de suivi et d'évaluation).

Résultat 3. Les résultats du Projet et les connaissances sont diffusés et utilisés avec efficacité pour assurer la gestion du Projet et l'adapter, si besoin

106. La composante 3 comprend des activités transversales qui relèvent également des composantes 1 et 2 du Projet (« Produits chimiques et déchets » et « Eaux internationales »). Elle sera réalisée en étroite coordination avec le Sous-Projet 4.1 et l'Unité de coordination du MedProgramme (voir section A.6 sur les dispositions institutionnelles).

Résultat 3.1 : La stratégie de gestion des connaissances permet l'échange des connaissances recueillies dans le cadre du Sous-Projet 1.1

107. Ce résultat générera les produits de connaissance et les outils de suivi propres au Sous-Projet 1.1 et garantira qu'ils sont compilés et conditionnés pour être intégrés et diffusés par les outils et les canaux de gestion des connaissances à l'échelle du programme (voir section A.8 ci-après). Les produits de connaissance spécifiques sont fournis selon trois modalités principales :

Activité 3.1.1 : Visualisations interactives

108. Dans le cadre de cette activité, des visualisations interactives des inventaires chimiques réalisés dans les huit pays qui utilisent l'interface fournie par MapX seront fournies pour être intégrées et diffusées au moyen des outils et des canaux de gestion des connaissances à l'échelle du programme.

Activité 3.1.2 : Études de cas

109. Dans le cadre de cette activité, des études de cas Sous différents formats, y compris des vidéos pour les Projets pilotes de prévention, seront menées pour être diffusées au moyen des outils et des canaux de gestion des connaissances à l'échelle du programme.

Activité 3.1.3 : Protocoles de mise en commun des données

110. Dans le cadre de cette activité, des protocoles de mise en commun des données, d'analyse et de gestion (« Eaux internationales ») seront compilés et conditionnés pour être intégrés et diffusés au moyen des outils et des canaux de gestion des connaissances à l'échelle du programme.

Résultat 3.2 : Suivi et évaluation réguliers de l'avancement et des résultats du Projet

111. Ce résultat assurera le suivi régulier des résultats et de l'exécution du Projet, y compris les rapports trimestriels sur l'état d'avancement et sur les finances adressés à l'organisme d'exécution, les rapports annuels remis au FEM et une documentation efficace sur les enseignements tirés du Projet. Il s'agira également de procéder à une évaluation périodique et indépendante des résultats du Projet et de la réalisation des résultats escomptés, au moyen d'exams externes de mi-parcours et à la fin du Projet.

Activité 3.2.1 : Rapports financiers trimestriels et rapports d'avancement annuels

112. Dans le cadre de cette activité, des rapports financiers trimestriels destinés au PNUE (Substances chimiques) et des rapports d'avancement annuels destinés au FEM reflétant l'état de suivi de l'exécution du Projet seront établis.

Activité 3.2.2 : Rapports d'évaluation à mi-parcours et finaux

113. Dans le cadre de cette activité, des rapports d'évaluation à mi-parcours et à la fin du Projet portant sur les incidences du Projet au cours de l'année 3 et à la fin du Projet sont établis. L'examen intermédiaire fournira une évaluation à mi-parcours de l'avancement du Projet et proposera des mesures correctives à apporter éventuellement à celui-ci. Le rapport d'évaluation finale proposera une évaluation indépendante de la réalisation des objectifs du Projet, y compris en matière d'efficacité et d'efficience.

<p>b) Lancement du processus de sélection du spécialiste principal chargé de l'analyse diagnostique transfrontalière et conclusion du contrat de conseil correspondant ;</p> <p>c) Création d'une liste de consultants chargés d'appuyer l'exécution du programme de travail pour la mise en œuvre de l'analyse diagnostique transfrontalière ;</p> <p>d) Lancement du processus de sélection.</p>																					
<p>Activité 2.1.2 : Mise en commun des connaissances avec les PAM pertinents (SoED 2019, QSR 2023, MED 2050) et autres évaluations et processus de collecte de données</p>																					
<p>Mise en commun des connaissances avec les composantes pertinentes du PAM (SoED 2019, QSR 2023, MED 2050), et évaluations et processus de collecte de données dans le but de :</p> <p>a) Définir les grandes lignes de tous les chapitres de l'analyse diagnostique transfrontalière en fonction du contenu global défini dans le descriptif de Projet ;</p> <p>b) Identifier toutes les sources pertinentes pour la mise en commun des connaissances ;</p> <p>c) Établir une corrélation claire entre l'analyse diagnostique transfrontalière et les principaux produits d'évaluation du PAM : SoED 2019, QSR 2017 ; QSR 2023, MED 2050 ;</p> <p>d) Définir les liens existants entre l'analyse diagnostique transfrontalière et les processus régionaux et européens pertinents.</p> <p>Le Plan Bleu contribuera à la mise en commun des connaissances au moyen d'évaluations thématiques concernant les aspects suivants :</p> <p>c) Coûts de la dégradation des écosystèmes côtiers et marins méditerranéens et potentiel de l'économie bleue ;</p> <p>d) Vulnérabilités des écosystèmes et des aspects socio-économiques liés à la variabilité et au changement climatiques.</p>	<p>MED POL/Plan bleu</p>																				
<p>Activité 2.1.3 : Organisation de réunions (à des fins de formation, d'analyse et d'examen/de consultation)</p>																					
<p>Le Plan Bleu organise un atelier visant à identifier et à hiérarchiser une question transfrontalière (à définir par l'équipe chargée de l'analyse diagnostique transfrontalière), à déterminer les incidences et à analyser la chaîne causale</p>	<p>MED POL/Plan Bleu</p>																				
<p>Activité 2.1.4 : Identification et hiérarchisation des questions transfrontalières, détermination des incidences, analyse de la chaîne causale</p>																					
<p>En coordination avec le Plan Bleu, l'identification et la hiérarchisation des questions transfrontalières, la détermination des incidences et l'analyse de la chaîne</p>	<p>MED POL/Plan Bleu</p>																				

<p>causale pour l'analyse diagnostique transfrontalière seront réalisées lors de réunions analytiques/consultatives qui mettront l'accent sur diverses questions liées aux vulnérabilités et aux risques dans la zone marine et côtière (par exemple le changement climatique en tant que problème transfrontalier, ou un défi directement liée à d'autres problèmes transfrontaliers).</p>																						
<p>Activité 2.1.5 : Réalisation d'évaluations thématiques, établissement de rapports thématiques, examen et analyse de ceux-ci</p>																						
<p>Effectuer les évaluations thématiques, qui incluront les démarches suivantes :</p> <p>a) Décider des évaluations thématiques à mener, y compris aux niveaux régional et national ;</p> <p>b) Définir une approche de l'intégration et de l'agrégation des différents produits d'évaluation ;</p> <p>c) Rédiger des rapports thématiques ;</p> <p>d) Examiner et analyser les rapports d'évaluation conformément à la présentation détaillée des chapitres de l'analyse diagnostique transfrontalière.</p> <p>Le Plan Bleu contribuera à l'élaboration, à l'examen et à l'analyse des rapports thématiques (économie bleue, incidence du changement climatique sur la nature, notamment la valeur des services écosystémiques) - en lien avec la section 2.2.3 de l'analyse diagnostique transfrontalière.</p>	<p>MED POL/Plan Bleu</p>																					
<p>Activité 2.1.6 : Synthèse du travail analytique, rédaction de l'analyse diagnostique transfrontalière et identification des liens avec le processus du plan d'action stratégique</p>																						
<p>Analyse des données et rédaction du rapport :</p> <p>a) Synthèse des travaux d'analyse entrepris dans le cadre des évaluations thématiques ;</p> <p>b) Rédaction de l'analyse diagnostique transfrontalière ;</p> <p>c) Identification des liens avec le processus relatif au plan d'action stratégique.</p>	<p>MED POL</p>																					
<p>Activité 2.1.7 : Appui aux pays dans l'élaboration d'indicateurs plus élaborés afin d'évaluer les effets du changement climatique et de suivre la mise en œuvre des politiques d'adaptation, et/ou pour intégrer les considérations relatives au changement climatique dans la mise en œuvre de l'IMAP</p>																						

<p>En coopération avec le Plan Bleu, aider les pays à développer des indicateurs plus élaborés afin d'évaluer les effets du changement climatique et de suivre la mise en œuvre des politiques d'adaptation, et/ou pour intégrer les considérations relatives au changement climatique dans la mise en œuvre de l'IMAP. Les activités prévues consisteront notamment à :a) Organiser des consultations avec les homologues nationaux/le Comité directeur pour établir les priorités ; b) Définir les éléments des politiques/Projets à traiter dans le cadre de l'adaptation au changement climatique ; c) Définir les aspects liés au changement climatique qui doivent être traités dans le cadre de l'IMAP (par exemple, proposer un nouvel indicateur IMAP commun), etc.</p> <p>Le Plan Bleu organisera un atelier au cours du premier trimestre de l'année 3 pour aider les pays à développer des indicateurs plus élaborés afin d'évaluer les effets du changement climatique et de suivre la mise en œuvre des politiques d'adaptation, et/ou pour intégrer les considérations relatives au changement climatique dans la mise en œuvre de l'IMAP (activité 2.1.5)</p>	<p>Unité de coordination/MED POL/Plan Bleu</p>																			
<p>Activité 2.1.8 : Appui aux pays aux fins du renforcement de leurs capacités en matière d'évaluation socio-économique, notamment en ce qui concerne l'égalité des genres</p>																				
<p>En coopération avec le Plan bleu, aider les pays à renforcer leurs capacités en matière d'évaluation socio-économique, notamment en ce qui concerne l'égalité des genres, au moyen des mesures suivantes :</p> <p>a) Organiser des consultations avec les homologues nationaux/le Comité directeur pour définir les priorités ;</p> <p>b) Définir les priorités à traiter dans le cadre des évaluations socio-économiques incluses dans l'analyse diagnostique transfrontalière et garantir l'adoption d'une approche harmonisée dans les scénarios de prévision SoED 2019 et MED 2050 .</p>	<p>Unité de coordination/MED POL/Plan Bleu</p>																			
<p>Résultat 2.2 : Rapport sur les progrès réalisés</p>																				
<p>Activité 2.2.1 : Utilisation des outils et des données de gestion des connaissances du MedProgramme pour évaluer les progrès</p>																				
<p>Utilisation des outils et des données de gestion des connaissances de MedProgramme afin d'évaluer les progrès réalisés</p>	<p>Unité de coordination/MED POL</p>																			
<p>Activité 2.2.2 : Combinaison du rapport du PAM/Méditerranée avec le rapport sur les objectifs de développement durable en vue d'évaluer les progrès et d'identifier les incidences des Projets</p>																				

<p>En combinant le rapport du PAM/Méditerranée et le rapport sur les objectifs de développement durable, de sorte à évaluer les progrès réalisés et à identifier les incidences du Projet en déterminant la contribution de l'analyse diagnostique transfrontalière au rapport sur les objectifs de développement durable, en tenant compte du tableau de bord des indicateurs de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable et en s'appuyant sur les études prospectives existantes et les travaux sur le développement de l'exercice MED 2050, le Plan Bleu explorera les possibilités de changement systémique et de transformation à l'horizon 2050 au moyen de scénarios de prévision intersectoriels, et contribuera à renforcer les capacités de définition des tendances et de mesure des progrès (y compris les progrès réalisés en vue d'un bon état écologique et dans la réalisation des objectifs de développement durable aux niveaux régional et national). Le Plan Bleu organisera également deux sessions de travail (en face à face) du groupe de prospective MED 2050 afin d'effectuer les tâches suivantes : 1. Élaborer des scénarios communs pour une Méditerranée durable, en s'appuyant sur les travaux antérieurs sur les tendances, les ruptures et les visions contrastées de l'avenir (en rapport avec le scénario Med 2050 - Module 3) ; 2. Élaborer et comparer les voies de transition pour atteindre des objectifs communs : travailler sur les temporalités d'action, les obstacles à surmonter et les opportunités à saisir (en lien avec les voies de transition Med 2050 - Module 4)</p>	<p>Unité de coordination/MED POL/Plan Bleu</p>																					
<p>Activité 2.2.3 : Établissement du rapport</p>																						
<p>Élaboration du rapport sur les modalités de combinaison du rapport du PAM/Méditerranée et du rapport sur les objectifs de développement durable et sur l'exploration des possibilités de changement systémique et de transformation à l'horizon 2050 au moyen de scénarios de prévision intersectoriels</p>	<p>Unité de coordination/MED POL</p>																					
<p>Résultat 2.3 : Stratégie de suivi en mer et identification de 20 emplacements pour les stations de suivi en mer</p>																						
<p>Activité 2.3.1 : Définition de la stratégie de suivi en mer</p>																						
<p>Détecter les lacunes en matière de suivi dans les zones en mer grâce aux mesures suivantes : a) Analyser les réseaux de suivi nationaux, tels qu'établis par les IMPA nationaux et améliorés à l'aide des Projets IMAP-MPA et EcAp3 ; b) Analyser les échelles d'évaluation et les échelles de suivi ; c) Analyser tous les protocoles de suivi disponibles pour tous les indicateurs IMAP communs ;</p>	<p>MED POL</p>																					

<p>L'examen intermédiaire fournira une évaluation à mi-parcours de l'avancement du Projet et proposera des mesures correctives à apporter, le cas échéant. Le rapport d'évaluation finale fournira une évaluation indépendante de la réalisation des objectifs du Projet, y compris en matière d'efficacité et d'efficience.</p>	MED POL																					
--	---------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Budget du Sous-Projet 1.1 (ID FEM 9684)

		Composante 1 : Produits chimiques et déchets				Composante 2 : Eaux internationales				Composante 3 : Suivi et évaluation		PMC		Total général		
		Résultat 1.1 Élimination des polluants organiques persistants	Résultat 1.2 Élimination du mercure	Résultat 1.3 Prévention des polluants organiques persistants	Résultat 1.4 Prévention du mercure	Résultat 2.1 Mise à jour de l'analyse diagnostique transfrontalière	Résultat 2.2 Progrès réalisés	Résultat 2.3 Suivi en mer	Résultat 2.4 Politique de mise en commun des données	« Produits chimiques et déchets » (60 %)	« Eaux internationales » (40 %)	« Produits chimiques et déchets »	« Eaux internationales »	« Produits chimiques et déchets »	« Eaux internationales »	
CODE UMOJA																
010	PERSONNEL															
	1001	Unité de coordination du MedProgramme – Coordinateur du MedProgramme (P5)										128,000			128,000	
	1002	Unité de coordination du MedProgramme - Chargé de programme « Produits chimiques et déchets » (P3)	169,750	72,750	145,500	97,000						465,000		950,000		
	1003	Unité de coordination du MedProgramme – Assistant financier du programme (G5)										28,000		28,000		
	1004	Unité de coordination du MedProgramme – Assistant programme et administration (G5)										28,000		28,000		
	1005	Consultants régionaux « Produits chimiques et déchets » (renforcement des capacités/formation)		87,500		87,500								175,000		
	1007	Spécialistes/consultants techniques régionaux (« Produits chimiques et déchets » - polluants organiques persistants)	125,000		125,000									250,000		
	1010	Spécialistes/consultants techniques régionaux (« Produits chimiques et déchets » - Hg)		125,000		125,000								250,000		
	1008	Support technique du Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution marine en Méditerranée - P4 - Analyse diagnostique transfrontalière (25 % du salaire)					68,750	68,750	68,750	68,750					275,000	
	1006	Consultants régionaux « Eaux internationales » - Analyse diagnostique transfrontalière					304,500	43,500	43,500	43,500					435,000	
	1011	Spécialiste des questions de genre		10,000				10,000							10,000	10,000

	Sous-total		294,750	295,250	270,500	309,500	373,250	122,250	112,250	112,250	-	-	521,000	128,000	1,691,000	848,000
120	SERVICES CONTRACTUELS															
	1201	Phase 1 : Élimination des polluants organiques persistants	1,100,000												1,100,000	
	1202	Phase 2 : Élimination des polluants organiques persistants et du mercure	2,338,295	2,436,650											4,774,945	
	1203	SCPRAC - prévention des polluants organiques persistants (PFOS, PCCC, HBCD) (évaluation, formation/sensibilisation)			200,000										200,000	
	1204	SCPRAC - Pilotes de prévention du mercure				500,000									500,000	
	1205	Inventaires des polluants organiques persistants - analyses de laboratoire	429,455												429,455	
	1206	Accords de financement à petite échelle avec MapX pour la visualisation et l'évaluation des inventaires	20,000												20,000	
	1207	Accords de financement à petite échelle avec l'Algérie (consultants nationaux et inventaire des PCB)	159,000	36,000											195,000	
	1208	Accords de financement à petite échelle avec le Liban (consultants nationaux)	80,000	-											80,000	
	1209	Accords de financement à petite échelle avec la Tunisie (consultants nationaux et inventaire des polluants organiques persistants)	30,000	38,400											68,400	
	1210	Accords de financement à petite échelle avec la Bosnie-Herzégovine (consultants nationaux)	-	36,000											36,000	
	1211	Accords de financement à petite échelle avec l'Albanie (consultants nationaux et inventaire des PCB)	95,000	-											95,000	
	1212	Accords de financement à petite échelle avec le Monténégro (consultants nationaux)	24,000	-											24,000	
	1213	Accords de financement à petite échelle avec le Maroc (consultants nationaux et inventaire des polluants organiques persistants)	20,000	19,200											39,200	
	1216	Assainissement au Liban	250,000	-											250,000	

	Sous-total		258,000	282,000	75,000	-	260,000	10,000	165,000	165,000	-	-	14,000	14,000	629,000	614,000
125	COÛTS D'EXPLOITATION ET AUTRES COÛTS DIRECTS															
	3001	Stratégie de gestion des connaissances	-	-	-	-	-	-	-	-	75,000	50,000	-	-	75,000	50,000
	3002	Réunion annuelle de bilan	-	-	-	-	-	-	-	-	60,000	40,000	-	-	60,000	40,000
	3003	Comité directeur du Sous-Projet 1.1	-	-	-	-	-	-	-	-	75,000	50,000	-	-	75,000	50,000
	3004	Locaux, fournitures, consommables, équipements	-	-	-	-	-	-	-	-	20,000	16,000	-	-	20,000	16,000
	3005	Contribution au Réseau de partage des savoirs et des ressources sur les eaux internationales (IW:LEARN) (subventions pour la composante « Eaux internationales » à hauteur de 1 %)	-	-	-	-	-	-	-	-	20,000	10,000	-	-	20,000	10,000
	3006	Publications - Analyse diagnostique transfrontalière	-	-	-	-	120,000	30,000	-	-	-	-	-	-	-	150,000
	3007	Examen à mi-parcours	-	-	-	-	-	-	-	-	48,000	32,000	-	-	48,000	32,000
	3008	Évaluation finale	-	-	-	-	-	-	-	-	80,000	60,000	-	-	80,000	60,000
	Sous-total		-	-	-	-	120,000	30,000	-	-	378,000	258,000	-	-	378,000	408,000
TOTAL			5,218,500	3,763,500	545,500	809,500	1,463,250	162,250	697,250	277,250	378,000	258,000	535,000	142,000	11,250,000	3,000,000

6. ANNEXE B : Sous-Projet 1.2 (ID FEM 9717) : Projet d'investissement dans les zones gravement polluées en Méditerranée

114. Le Sous-Projet 1.2 contribuera à la composante i) du MedProgramme : Réduction de la pollution d'origine tellurique dans les zones côtières gravement polluées et prioritaires et mesure des progrès réalisés.
115. Le Sous-Projet 1.2 sera exécuté en Égypte, au Liban et en Tunisie pour les activités nationales (composante 1), et en Albanie, en Algérie, en Bosnie-Herzégovine, en Égypte, au Liban, en Libye, au Monténégro, au Maroc et en Tunisie pour les activités régionales (composante 2). Il est mis en œuvre par le PNUE et exécuté par la BEI et le Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution marine en Méditerranée, Sous la supervision générale du PAM/PNUE qui dirige l'exécution du MedProgramme. La figure 3 donne un aperçu de la structure d'exécution du Projet.

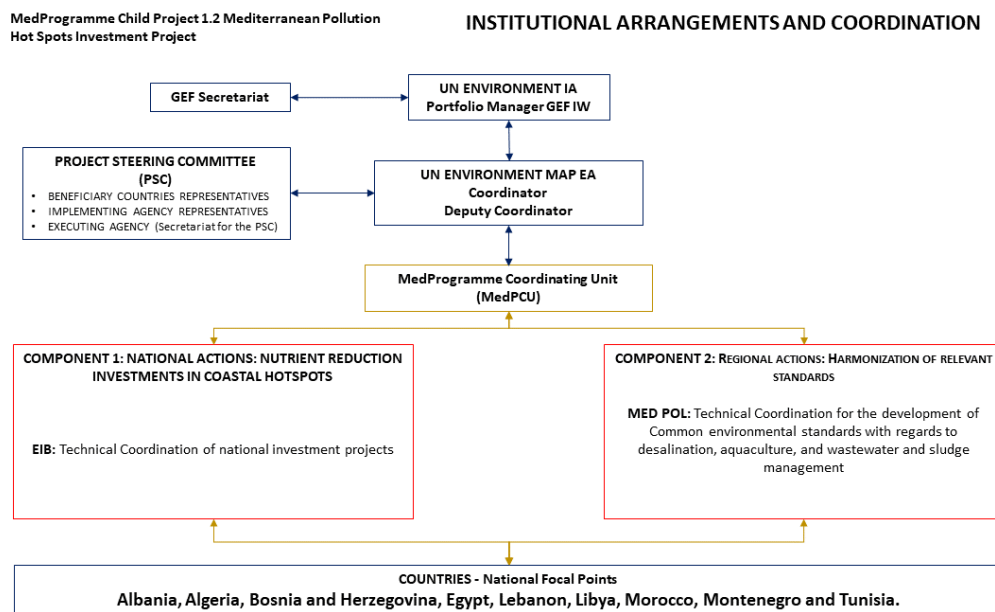


Figure 3 : Arrangements institutionnels et coordination du Sous-Projet 1.2 (ID FEM 9717)

116. Le Projet est financé au titre du domaine d'intervention « Eaux internationales » du FEM à hauteur de 5,000,000 dollars. Il fera l'objet d'un cofinancement de 546,451,400 dollars, versés par les pays bénéficiaires et la BEI.
117. L'objectif du Sous-Projet 1.2 consiste à améliorer la sécurité de l'eau, la santé des personnes et des écosystèmes, et la résilience climatique dans les zones côtières gravement polluées. Le Projet comporte les deux composantes suivantes : 1) Des investissements dans la réduction des nutriments dans les zones côtières gravement polluées (composante nationale) et 2) L'harmonisation des normes pertinentes (composante régionale).
118. La composante 1 identifiera et établira les investissements nécessaires aux fins de la réduction des nutriments, afin de soutenir la dépollution de la mer Méditerranée et de fournir une source d'eau supplémentaire, améliorant ainsi la situation économique de la pêche, de l'agriculture/la foresterie et du tourisme dans les zones concernées tout en améliorant la santé et la situation environnementale des populations vivant dans ces zones. Cette composante se concentrera sur la promotion des investissements aux fins de la réduction de la pollution provoquée par les eaux usées domestiques en ciblant les zones gravement polluées reconnues (au moyen des plans d'action nationaux) dans trois pays méditerranéens : l'Égypte, le Liban et la Tunisie.
119. La composante 2 prévoit l'harmonisation et la mise à niveau des normes existantes ou l'élaboration de nouvelles normes pour les secteurs et les activités qui exercent des pressions importantes sur

l'environnement marin et côtier en Méditerranée. Cela permettra de renforcer le cadre politique de mise en œuvre des investissements de la composante 1 et de contribuer à l'efficacité globale de la gestion environnementale dans la région. La composante 2 sera axée sur le traitement des eaux usées, la gestion des boues, le dessalement et l'aquaculture. Elle s'appuiera sur les travaux en cours concernant l'élaboration de six plans régionaux de réduction de la pollution, nouveaux ou mis à jour, dans le cadre du PAM et de la Convention de Barcelone, et complétera ces travaux, ainsi que ceux du Conseil général des pêches pour la Méditerranée sur l'élaboration du cadre juridique relatif à l'aquaculture durable. Les principales lacunes des normes existantes devant être comblées dans le secteur des eaux usées concernent les normes de performance/d'efficacité des installations de traitement des eaux usées, la qualité des effluents (pour un plus large éventail de polluants), les normes de prétraitement pour les industries qui se déchargent dans les égouts, la réutilisation des eaux usées traitées et le contrôle du ruissellement, afin de réduire au minimum les apports de déchets et de contaminants marins. La gestion des boues n'est actuellement pas réglementée au niveau régional et les activités de la composante 2 concernant l'élaboration de normes pertinentes porteront sur les méthodes de traitement et d'élimination des boues, y compris les options éventuelles d'utilisation des boues en agriculture et pour la production d'énergie. Afin d'apporter une réponse régionale aux pressions croissantes du dessalement, les activités de la composante 2 se concentreront sur les normes et les critères nécessaires pour garantir l'adoption de pratiques optimales en matière de planification, d'exploitation et de suivi des usines de dessalement (en mettant l'accent, entre autres, sur les prises d'eau et les rejets de saumure). Enfin, les lacunes qui seront comblées dans l'élaboration de normes régionales pour la réduction de la pollution provenant de l'aquaculture comprennent les critères de sélection des sites, la prévention et le contrôle des nutriments, l'application de pratiques optimales de gestion et les programmes de suivi intégré.

120. Le Sous-Projet 1.2 générera deux résultats menant à 17 produits obtenus par l'exécution de 17 activités :

Résultat 1. Les investissements dans la modernisation des installations de traitement des eaux usées et la réutilisation des eaux usées traitées, et/ou la réhabilitation d'anciens sites industriels, et/ou la dépollution des bassins versants en Égypte, au Liban et en Tunisie sont garantis par le renforcement des capacités et l'augmentation de l'implication des pays.

Les résultats 1.1 à 1.5 concernent les investissements dans la collecte et le traitement des eaux usées en Égypte, en vue de la dépollution des eaux des drains et canaux du delta du Nil et de la mer Méditerranée.

Résultat 1.1 : Études préparatoires finalisées.

Résultat 1.2 : Finalisation des activités de renforcement des capacités visant à permettre aux compagnies nationales d'eau et d'assainissement de mieux exploiter et d'entretenir les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées.

Résultat 1.3 : Élaboration d'enquêtes et d'études ciblées pour permettre une prise de décision éclairée et améliorer la durabilité des investissements ainsi que leurs effets bénéfiques.

Résultat 1.4 : Sensibilisation du public aux avantages d'une élimination appropriée des eaux usées.

Résultat 1.5 : Intégration de l'égalité des genres dans le secteur des eaux usées en Égypte.

Les résultats 1.6 à 1.10 concernent les investissements réalisés dans les systèmes de collecte des eaux usées au Liban.

Résultat 1.6 : Études préparatoires finalisées.

Résultat 1.7 : Les responsabilités sont définies, et les procédures opérationnelles sont élaborées et soumises aux autorités compétentes pour adoption.

Résultat 1.8 : Amélioration des capacités de suivi et d'évaluation du Ministère de l'environnement et de l'eau ainsi que des autorités d'administration des eaux.

Résultat 1.9 : Élaboration d'enquêtes et d'études pour permettre une prise de décision éclairée et améliorer la durabilité des investissements ainsi que leurs effets bénéfiques.

Résultat 1.10 : Intégration de l'égalité des genres dans le secteur des eaux usées au Liban.

Les résultats 1.11 à 1.13 concernent les investissements réalisés en vue de la modernisation et/ou de l'extension de dix installations de traitement des eaux usées afin d'améliorer la qualité des eaux de surface, des eaux souterraines et des eaux côtières tunisiennes.

Résultat 1.11 : Études préparatoires finalisées.

Résultat 1.12 : Finalisation du renforcement de la capacité de l'Office national de l'assainissement à exploiter et à entretenir les systèmes de traitement des eaux usées.

Résultat 1.13 : Mise à jour des plans directeurs relatifs aux eaux usées pour les régions ciblées.

Résultat 2. L'efficacité de la gestion de l'environnement réalisée par les parties contractantes à la Convention de Barcelone a augmenté grâce à l'élaboration de normes environnementales communes sur le dessalement, l'aquaculture et la gestion des eaux usées et des boues.

Résultat 2.1 : Normes régionales concernant la gestion des eaux usées ; mesures régionales et nationales destinées à mettre en œuvre les normes élaborées et soumises aux parties contractantes à la Convention de Barcelone pour délibération.

Résultat 2.2 : Normes régionales concernant la gestion des boues ; mesures régionales et nationales destinées à mettre en œuvre les normes élaborées et soumises aux parties contractantes à la Convention de Barcelone pour délibération.

Résultat 2.3 : Normes régionales concernant le dessalement ; mesures régionales et nationales destinées à mettre en œuvre les normes élaborées et soumises aux parties contractantes à la Convention de Barcelone pour délibération.

Résultat 2.4 : Normes régionales concernant la réduction de la pollution de l'aquaculture ; mesures régionales et nationales destinées à mettre en œuvre des normes élaborées et soumises aux parties contractantes à la Convention de Barcelone pour délibération.

121. Les paragraphes suivants présentent une brève mise à jour des activités qui seront exécutées dans le cadre du Sous-Projet 1.2 afin d'atteindre les objectifs fixés. Le descriptif du Sous-Projet 2.1 (UNEP/MED WG.481/Inf.6) inclut une présentation détaillée des activités, y compris l'analyse de base et le scénario alternatif proposé. En outre, en raison de la spécificité des activités exécutées par la BEI, des activités détaillées seront élaborées dans les cahiers des charges et un plan de travail détaillé sera mis au point par les consultants en assistance technique dans chacun des trois pays d'intervention.

Résultat 1. Les investissements dans la modernisation des installations de traitement des eaux usées et la réutilisation des eaux usées traitées, et/ou la réhabilitation d'anciens sites industriels, et/ou la dépollution des bassins versants en Égypte, au Liban et en Tunisie sont garantis par le renforcement des capacités et l'augmentation de la participation des pays

122.A) Égypte : Delta du Nil et mer Méditerranée - Investissements aux fins de la dépollution des eaux des égouts et des canaux au moyen de la collecte et du traitement des eaux usées

123. Les activités en Égypte viseront à permettre des investissements pour faire baisser les niveaux de pollution dans les zones gravement polluées, telles qu'identifiées dans la version actualisée du plan d'action national de 2015. Lors de la préparation de la demande de subvention du FEM, deux zones gravement polluées nécessitant potentiellement une action prioritaire ont été identifiées : le lac Manzala, où la dépollution du drain de Bahr Al Baqar doit être entreprise, et le lac Maryut, où la dépollution du drain d'Al Omoum est nécessaire.

124. Le Gouvernement égyptien, qui s'efforce d'atteindre ses objectifs, a déjà commencé à lutter contre la pollution de la voie Bahr Al Baqar grâce à un prêt du Fonds arabe de développement économique et social pour la construction d'une usine de traitement des eaux usées de 5 millions de m³/jour dont il a été convenu vers la fin 2019.

125. Bien qu'il soit peu probable que la zone du lac Manzala nécessite d'autres interventions pour le moment, un large éventail d'activités pourrait être réalisé avec le financement du FEM, étant donné les besoins importants et le vaste champ d'action des activités de dépollution le long de la côte méditerranéenne de l'Égypte. Il est essentiel de suivre une approche souple et adaptée au cas par cas concernant l'adoption d'une assistance technique qui tienne compte de la nature et des caractéristiques spécifiques, du niveau de maturité et de la localisation géographique de chaque Projet d'investissement proposé. La BEI travaillera en étroite collaboration avec les parties prenantes concernées en Égypte afin d'identifier les interventions hautement prioritaires et ayant la plus grande incidence positive possible.

Résultat 1.1 : Finalisation des études préparatoires en Égypte

126. Activité 1.1.1 Réalisation d'études préparatoires en vue de recueillir les informations nécessaires à l'évaluation du potentiel d'investissement du ou des Projets (y compris les considérations techniques, environnementales, socio-économiques, de genre ainsi que de capacité financière et institutionnelle). Cette activité comprendra l'identification des parties prenantes et la liaison avec celles-ci, la définition du champ d'application et l'établissement du cahier des charges, l'appel d'offres et sa mise en œuvre.

Résultat 1.2 : Finalisation en Égypte des activités de renforcement des capacités visant à permettre aux compagnies nationales de distribution d'eau et d'assainissement de mieux exploiter et d'entretenir les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées

127. Activité 1.2.1 Conception et réalisation d'activités de formation conformément à l'étude ou aux études préparatoire(s) et aux évaluations des besoins réalisées pour les entreprises nationales compétentes en matière d'eau et d'assainissement. Cette activité comprendra l'élaboration d'un plan et de mesures de renforcement des capacités.

Résultat 1.3 : Enquêtes et études ciblées pour permettre une prise de décision éclairée et améliorer la durabilité des investissements et leurs effets bénéfiques (Égypte)

128. Activité 1.3.1 Identifier les besoins d'information et réaliser des enquêtes et/ou des études supplémentaires pour éclairer la conception du Projet et obtenir une incidence maximale en matière de dépollution. Cette activité comprendra l'élaboration d'une identification détaillée des informations et la réalisation d'enquêtes.

Résultat 1.4 : Sensibilisation du public aux avantages d'une élimination correcte des eaux usées en Égypte

129. Activité 1.4.1 Conception et réalisation de campagnes de communication et de sensibilisation pour renforcer les connaissances du public sur l'assainissement et les avantages du traitement des eaux usées. Cette activité comprendra la conception et l'exécution d'un plan de communication.

Résultat 1.5 : Intégration de l'égalité des genres dans le secteur des eaux usées en Égypte.

130. L'activité 1.5.1 soutiendra l'ensemble de l'intervention en Égypte et visera à intégrer la question de l'égalité des genres dans le secteur des eaux usées. Cette activité sera exécutée en coordination avec la stratégie d'intégration de la dimension de genre du MedProgramme.

131. Liban : Investissements dans les systèmes de collecte des eaux usées dans les zones côtières gravement polluées.

132. Les activités réalisées au Liban viseront à permettre des investissements pour faire baisser les niveaux de pollution le long de la côte libanaise. Le Gouvernement libanais procède actuellement à la mise à jour de sa stratégie nationale pour le secteur de l'eau, qui comprendra une liste actualisée des investissements prioritaires pour répondre aux engagements du pays, parmi lesquels figure son adhésion aux objectifs de la Convention de Barcelone.

133. Compte tenu des besoins importants et des ressources financières limitées prévues pour les études préparatoires, un certain nombre d'investissements dans les zones côtières gravement polluées du Liban pourraient faire l'objet d'une éventuelle subvention par le FEM. La BEI travaillera en étroite collaboration avec les parties prenantes concernées au Liban afin de définir une intervention appropriée de haute priorité à mettre en œuvre. Cette intervention pourrait consister à appuyer la mise en œuvre de l'une des installations côtières restantes de traitement des eaux usées ou de collecteurs et de réseaux de collecte supplémentaires devant être étendus. Les éléments de renforcement des capacités amélioreront également la durabilité à long terme des investissements en termes d'efficacité de l'exploitation et de prolongation de la durée de vie des infrastructures.

Résultat 1.6 : Finalisation des études préparatoires au Liban

134. Activité 1.6.1 Réalisation d'études préparatoires pour recueillir les informations nécessaires à l'évaluation du potentiel d'investissement du ou des Projets (y compris les considérations techniques, environnementales, socio-économiques, de genre, de capacité financière et institutionnelle). Cette activité comprendra l'identification des parties prenantes et la liaison avec celles-ci, la définition du champ d'application et l'établissement du cahier des charges, l'appel d'offres et sa mise en œuvre.

Résultat 1.7 : Définition des responsabilités et élaboration et soumission des procédures opérationnelles pour leur adoption par les autorités compétentes au Liban

135. Activité 1.7.1 Organisation d'ateliers visant à définir les lacunes administratives et techniques ainsi que les responsabilités dans le secteur des eaux usées, en vue de l'élaboration de procédures opérationnelles traitant des aspects techniques, administratifs et de suivi des déchets. Cette activité comprendra la collecte de données et l'élaboration d'une procédure.

Résultat 1.8 : Amélioration des capacités de suivi et d'évaluation du Ministère de l'environnement et de l'eau ainsi que des autorités d'administration des eaux au Liban

136. Activité 1.8.1 Conception et mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités de suivi et d'évaluation du Ministère de l'environnement et de l'eau ainsi que des autorités d'administration des eaux. Cette activité comprendra l'élaboration d'un plan et de mesures de renforcement des capacités.

Résultat 1.9 : Enquêtes et études visant à permettre une prise de décision éclairée et à renforcer la durabilité de l'investissement et de ses effets bénéfiques (Liban)

137. Activité 1.9.1 Conception et réalisation d'enquêtes et d'études pour recueillir des informations permettant de prendre des décisions en connaissance de cause, y compris l'évaluation de la volonté des ménages de payer pour les services de traitement des eaux usées ; la source de pollution dans les bassins versants cibles ; et la réutilisation des eaux usées traitées.

Résultat 1.10 : Intégration de l'égalité des genres dans le secteur des eaux usées au Liban.

138. L'activité 1.10.1 soutiendra l'ensemble de l'intervention au Liban et visera à intégrer la question de l'égalité des genres dans le secteur des eaux usées. Cette activité sera exécutée en coordination avec la stratégie d'intégration de la dimension de genre du MedProgramme.
139. C) Tunisie : Investissements réalisés en vue de la modernisation et/ou de l'extension de dix installations de traitement des eaux usées afin d'améliorer la qualité des eaux de surface, des eaux souterraines et des eaux côtières.
140. L'intervention en Tunisie porte sur la modernisation de dix installations de traitement des eaux usées à Bouargoub, El Kef, Teboursouk, Jammel, Sbeitla, Medenine, Tozeur, Kebili, El Hamma et Tataouine. Ces installations de traitement des eaux usées sont proches de la saturation ou sont déjà arrivées à saturation. Il est important de s'assurer que chaque installation de traitement des eaux usées aura une capacité suffisante pour traiter toutes les eaux usées urbaines, rurales et industrielles d'ici à 2045 et, par conséquent, de veiller à ce que la pollution des eaux usées ne puisse pas atteindre la mer Méditerranée.

141. En général, les mesures mises en œuvre consisteront à i) améliorer l'efficacité énergétique du système d'aération afin de permettre une meilleure distribution de l'oxygène dans les bassins, ce qui entraînera une meilleure dégradation des nutriments bactériens et, partant, un meilleur contrôle de la qualité des eaux usées traitées ; ii) renforcer le système de clarification pour garantir une plus grande flexibilité des installations de traitement et améliorer la régularité de la qualité des eaux usées traitées, notamment pendant les périodes où les clarificateurs existants sont hors service ou nécessitent un entretien ; iii) améliorer la capacité de traitement des eaux usées et des boues ; et iv) ajouter un traitement tertiaire afin de respecter les limites liées à la qualité bactériologique des eaux usées traitées, qu'elles soient rejetées dans des masses d'eau réceptrices ou réutilisées pour irriguer des terres agricoles.
142. Un diagnostic exhaustif des conditions actuelles de chaque installation de traitement des eaux usées est nécessaire pour élaborer un plan de modernisation détaillé. La capacité hydraulique supplémentaire totale des dix installations de traitement des eaux usées est estimée à 39 214 m³/jour, soit une augmentation de 77 % par rapport à la capacité nominale globale actuelle. Outre la modernisation et l'extension des installations de traitement des eaux usées, il est nécessaire de mieux équiper l'entrepôt de fournitures de l'Office national de l'assainissement utilisé pour l'exploitation et la maintenance des infrastructures d'assainissement, et d'acquérir des équipements de laboratoire spécifiques pour chaque installation de traitement des eaux usées, ce qui permettra au personnel opérationnel d'effectuer des analyses de qualité simples pour des paramètres de base tels que le pH, les matières totales en suspension, la demande biochimique en oxygène sur 5 jours ou la demande chimique d'oxygène. La formation du personnel de l'installation de traitement des eaux usées visant à assurer le bon fonctionnement et l'entretien des nouveaux équipements et installations qui résultent de la modernisation des sites constitue également une partie essentielle de l'intervention.

Résultat 1.11 : Finalisation des études préparatoires (Tunisie)

143. Activité 1.11.1 Réalisation d'études préparatoires pour recueillir les informations nécessaires à l'évaluation du potentiel d'investissement du ou des Projets (y compris les considérations techniques, environnementales, socio-économiques, de genre, de capacité financière et institutionnelle). Cette activité comprendra l'identification des parties prenantes et la liaison avec celles-ci, la définition du champ d'application et l'établissement du cahier des charges, l'appel d'offres et sa mise en œuvre.

Résultat 1.12 : Finalisation du renforcement des capacités de l'Office national de l'assainissement à exploiter et à entretenir les systèmes d'assainissement en Tunisie

144. Activité 1.12.1 Conception et mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités du personnel technique et de gestion des installations de traitement des eaux usées, et organisation de dialogues interministériels sur le financement des services d'assainissement. Cette activité comprendra l'élaboration d'un plan et de mesures de renforcement des capacités.

Résultat 1.13 : Mises à jour des plans directeurs relatifs aux eaux usées pour les régions ciblées en Tunisie

145. Activité 1.13.1 Révision et mise à jour des plans directeurs relatifs aux eaux usées des gouvernorats d'El Kef, Béja, Kasserine, Tozeur, Kébili et Tataouine.

Résultat 2. Efficacité accrue de la gestion de l'environnement par les parties contractantes à la Convention de Barcelone grâce à l'élaboration de normes environnementales communes sur le dessalement, l'aquaculture et la gestion des eaux usées et des boues

146. Dans le cadre de la composante 2 du Sous-Projet 1.2, des activités spécifiques seront réalisées afin d'harmoniser et d'améliorer les normes existantes ou d'en élaborer de nouvelles pour les secteurs et les activités qui exercent des pressions importantes sur l'environnement marin et côtier en Méditerranée : traitement des eaux usées, gestion des boues, dessalement et aquaculture. La définition et l'adoption régionale de ces normes devraient faciliter l'innovation et les investissements dans des secteurs qui sont essentiels pour la santé de la mer Méditerranée et de ses zones côtières.
147. Les connaissances existantes seront utilisées et les meilleures pratiques seront examinées afin de définir et d'élaborer des critères de performance appropriés en vue de parvenir à un bon état

écologique. Les normes formulées seront accompagnées de Projets de mesures régionales et nationales nécessaires à leur mise en œuvre. Les résultats des travaux réalisés seront intégrés dans les processus pertinents du PAM et de la Convention de Barcelone pour examen, révision et adoption par les organes directeurs de la Convention. Ce processus est conforme à la norme selon laquelle l'UE est l'une des 22 parties contractantes à la Convention de Barcelone.

Résultat 2.1 Normes régionales concernant la gestion des eaux usées ; mesures régionales et nationales destinées à mettre en œuvre les normes élaborées et soumises aux parties contractantes à la Convention de Barcelone pour délibération.

148. Ces travaux s'appuieront sur les efforts en cours de la CONVENTION DE BARCELONE DU PAM et y apporteront leur contribution en vue de développer le nouveau plan régional de traitement des eaux usées dans le cadre du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre. Au cours de l'exécution des activités spécifiques pour parvenir à l'objectif fixé, des expériences concrètes de mise à niveau des installations de traitement des eaux usées et de réutilisation possible des eaux usées traitées serviront de base afin de garantir la pertinence et la faisabilité des normes proposées.

Activité 2.1.1 : Élaboration de normes régionales concernant la gestion des eaux usées et de mesures régionales et nationales pour leur mise en œuvre

149. Les sujets potentiels à aborder seront déterminés sur la base d'une analyse des besoins faisant suite à l'élaboration du plan régional de traitement des eaux usées. Parmi ces sujets, peuvent figurer les suivants : normes de performance/d'efficacité des installations de traitement des eaux usées (y compris la possibilité de fixer de telles normes au niveau régional) ; qualité de l'effluent (portant sur une série de polluants, y compris, mais sans s'y limiter, la demande biochimique en oxygène, les nutriments, les métaux lourds, les microplastiques) et approche réglementaire (valeurs limite d'émission ou normes de qualité environnementale conformes à un bon état écologique) ; normes de prétraitement pour les industries qui se déchargent dans les systèmes d'égouts ; meilleures pratiques/nouvelles technologies à prendre en considération ; adaptation au changement climatique, faisabilité de la fixation d'objectifs régionaux pour le traitement secondaire et tertiaire ; réutilisation des eaux usées traitées ; planification des infrastructures pour assurer un meilleur contrôle du ruissellement afin de minimiser les déchets marins et les apports de contaminants ; et autres.

Résultat 2.2 : Normes régionales concernant la gestion des boues ; mesures régionales et nationales destinées à mettre en œuvre les normes élaborées et soumises aux parties contractantes à la Convention de Barcelone pour délibération.

150. Ces travaux s'appuieront sur les efforts en cours de la CONVENTION DE BARCELONE DU PAM et y apporteront leur contribution en vue de concevoir le nouveau plan régional de gestion des boues d'épuration dans le cadre du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre. Au cours de la réalisation des activités spécifiques pour parvenir à l'objectif fixé, la formulation de normes régionales concernant la gestion des boues d'épuration et le renforcement du cadre juridique régional devraient contribuer à créer une marge de manœuvre pour l'application de nouvelles technologies plus avancées, le but étant de garantir la pertinence et la faisabilité des normes proposées.

Activité 2.2.1 : Élaboration de normes régionales concernant la gestion des boues et de mesures régionales et nationales pour leur mise en œuvre

151. Les sujets potentiels à aborder seront déterminés sur la base d'une analyse des besoins faisant suite à l'élaboration du plan régional de gestion des boues d'épuration. Ces sujets peuvent comprendre les méthodes de traitement et d'élimination des boues, ainsi que les normes de qualité pour l'utilisation en agriculture. Les options d'utilisation des boues pour la production d'énergie (soit par biogaz, soit par incinération directe) peuvent également être évaluées et éventuellement incluses dans l'élaboration de normes/propositions de mesures.

Résultat 2.3 : Normes régionales concernant le dessalement ; mesures régionales et nationales destinées à mettre en œuvre les normes élaborées et soumises aux parties contractantes à la Convention de Barcelone pour délibération.

152. Ces travaux s'appuieront sur les efforts en cours de la Convention de Barcelone du PAM et y apporteront leur contribution en vue de mettre à jour les lignes directrices existantes en matière de dessalement dans le cadre du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre. Au cours de la réalisation des activités spécifiques pour parvenir à l'objectif fixé, la formulation de normes régionales sur le dessalement dans le but de renforcer le cadre juridique régional devrait contribuer à créer une marge de manœuvre pour l'application de nouvelles technologies plus avancées afin de réduire les répercussions négatives des rejets d'effluents des usines de dessalement sur l'environnement marin méditerranéen, notamment la détérioration de la qualité de l'eau et les effets biologiques dus au rejet de saumure et de produits chimiques utilisés dans le processus de dessalement.

Activité 2.3.1 : Élaboration de normes régionales concernant le dessalement et de mesures régionales et nationales pour leur mise en œuvre

153. Afin de réduire les répercussions des activités de dessalement en pleine croissance en Méditerranée sur les écosystèmes marins et côtiers et de parvenir à un bon état écologique, des activités visant à développer davantage les normes régionales seront menées. Il sera notamment question de la prise d'eau, des rejets de saumure (en termes de paramètres chimiques et physiques), de la consommation et des sources d'énergie, et du suivi des activités de dessalement.

Résultat 2.4 : Normes régionales concernant la réduction de la pollution de l'aquaculture ; mesures régionales et nationales destinées à mettre en œuvre des normes élaborées et soumises aux parties contractantes à la Convention de Barcelone pour délibération.

154. Ces travaux s'appuieront sur les efforts en cours de la Convention de Barcelone du PAM ainsi que sur les travaux de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée sur l'harmonisation des normes et des règles et le développement d'un cadre juridique adéquat pour le développement durable de l'aquaculture et contribueront à ceux-ci en vue de formuler le nouveau plan régional de gestion de l'aquaculture dans le cadre du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre. Au cours de la réalisation des activités spécifiques pour parvenir à l'objectif fixé, la formulation de normes régionales sur la gestion de l'aquaculture devrait contribuer à créer une marge de manœuvre pour l'application de nouvelles technologies plus avancées afin de garantir la pertinence et la faisabilité des normes proposées.

Activité 2.4.1 : Élaboration de normes régionales concernant l'aquaculture et de mesures régionales et nationales pour leur mise en œuvre

155. L'analyse destinée à appuyer l'élaboration de normes et de mesures dans le domaine de l'aquaculture portera notamment sur les options de prévention et de contrôle des nutriments, le champ d'application des meilleures pratiques de gestion, les critères de sélection des sites, la conception de programmes de suivi intégré et d'autres approches similaires. Les normes et les lignes directrices compléteront celles qui sont en cours d'élaboration pour le plan régional de gestion de l'aquaculture. Toutes les activités relevant de ce résultat seront menées afin de garantir les échanges et la coordination avec les travaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Conseil général des pêches pour la Méditerranée sur les normes et les critères liés à l'aquaculture, ainsi que les approches de gouvernance et de gestion pour une aquaculture durable. Des réunions conjointes pourront être organisées afin de renforcer la coopération régionale et d'assurer une utilisation optimale des ressources et des effets de synergie.

Budget du Sous-Projet 1.2 (ID FEM 9717)

Catégories financées par le PNUE Umoja/Objet du budget		BUDGET PAR COMPOSANTE sur 5 ans			
		COMPOS ANTE 1 US\$	COMPOS ANTE 2 US\$	GESTION DE PROJET US\$	Total US\$
FT30_010 PERSONNEL DU PROJET					
1101	Unité de coordination du MedProgramme – Coordinateur du MedProgramme (PAM)	-	-	70,000	70,000
1120	Unité de coordination du MedProgramme – Assistant financier du programme (PAM)	-	-	10,000	10,000
1121	Unité de coordination du MedProgramme – Assistant programme et administration (PAM)	-	-	10,000	10,000
1201	Spécialiste(s) régional/régionaux (composante 2)	-	150,000	-	150,000
Total des composantes		-	150,000	90,000	240,000
FT30_160 VOYAGE					
1601	Voyages en appui à la composante 2	-	95,000	-	95,000
1602	Voyages en appui à « Eaux internationales » IW:LEARN (partie de l'allocation de 1 %)	15,000	-	-	15,000
Total des composantes		15,000	95,000	-	110,000
FT30_140 OCTROI DE SUBVENTION À IP - (Voir note de bas de page 1)					
2201	Préparation des appels d'offres et tâches administratives (BEI). ⁽¹⁾	340,000	-	148,000	488,000
2202	Études préparatoires et enquêtes ciblées visant à soutenir l'investissement en Égypte (BEI). ⁽¹⁾	965,467	-	-	965,467
2203	Renforcement des capacités pour soutenir l'investissement en Égypte (BEI). ⁽¹⁾	120,683	-	-	120,683
2204	Communication et questions de genre pour soutenir l'investissement en Égypte (BEI). ⁽¹⁾	120,683	-	-	120,683
2205	Études préparatoires et enquêtes ciblées visant à soutenir l'investissement au Liban (BEI). ⁽¹⁾	965,467	-	-	965,467
2206	Renforcement des capacités pour soutenir l'investissement au Liban (BEI). ⁽¹⁾	120,683	-	-	120,683
2207	Communication et questions de genre pour soutenir l'investissement au Liban (BEI). ⁽¹⁾	120,683	-	-	120,683
2208	Études préparatoires et enquêtes ciblées visant à soutenir l'investissement en Tunisie (BEI). ⁽¹⁾	965,467	-	-	965,467
2209	Renforcement des capacités pour soutenir l'investissement en Tunisie (BEI). ⁽¹⁾	120,683	-	-	120,683
2210	Communication et questions de genre pour soutenir l'investissement en Tunisie (BEI). ⁽¹⁾	120,683	-	-	120,683
2211	Voyages en appui à l'exécution du Projet, y compris une partie de l'allocation de 1 % pour « Eaux internationales » IW:LEARN (BEI). ⁽¹⁾	23,250	-	-	23,250
2212	Organisation d'un comité directeur de Projet et d'une réunion annuelle de bilan (BEI). ⁽¹⁾	45,000	-	-	45,000
2213	Élaboration de la note sur les enseignements tirés des Projets d'investissement en Égypte, au Liban et en Tunisie (BEI). ⁽¹⁾	8,000	-	-	8,000
Total des composantes		4,036,750	-	148,000	4,184,750
FT30_125 COÛTS D'EXPLOITATION ET AUTRES COÛTS DIRECTS					
3301	Réunions organisées par l'Unité de coordination du MedProgramme (comité directeur de Projet, réunions annuelles de bilan, etc.)	142,000	-	-	142,000
3302	Réunions en soutien à « Eaux internationales » IW:LEARN (partie de l'allocation de 1 %)	8,250	-	-	8,250
3303	Réunions sur l'appui technique à la composante 2	-	105,000	-	105,000
5201	Coûts de stratégie de gestion des connaissances (gestion des connaissances, plate-forme de gestion des connaissances, outils et événements de gestion des connaissances), de publication, de traduction, de diffusion et d'établissement de rapports	100,000	-	-	100,000
5301	Évaluation à mi-parcours	50,000	-	-	50,000
5302	Évaluation finale	60,000	-	-	60,000
Total des composantes		360,250	105,000	-	465,250
COÛTS TOTAUX		4,412,000	350,000	238,000	5,000,000

7. ANNEXE C: Sous-Projet 2.1 (ID FEM 9687) : Zones côtières de la Méditerranée : Sécurité de l'eau, résilience climatique et protection de l'habitat.

156. Le Sous-Projet 2.1 contribuera à la composante ii) du MedProgramme, à savoir l'amélioration de la durabilité et de la résilience climatique dans la zone côtière.

157. Il sera exécuté en Albanie, en Algérie, en Bosnie-Herzégovine, en Égypte, au Liban, au Maroc, au Monténégro, en Tunisie et en Turquie. Il est mis en œuvre par le PNUE et exécuté par le PHI/UNESCO, le CAR/PAP, le Plan Bleu et le Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée, Sous la supervision générale du PAM/PNUE qui dirige l'exécution du MedProgramme. La figure 4 donne un aperçu de la structure d'exécution du Projet.

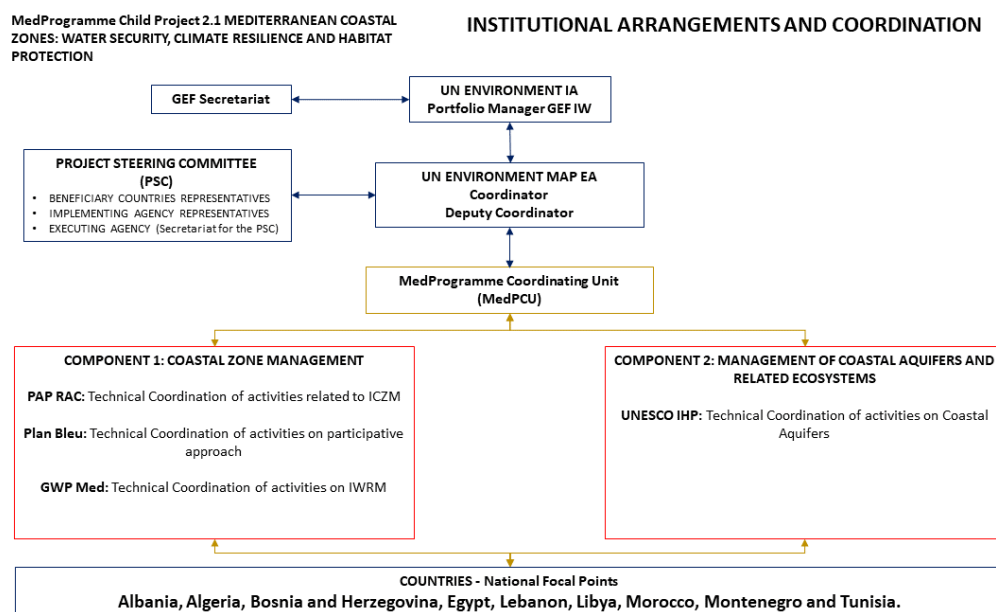


Figure 4: Arrangements institutionnels et coordination du Sous-Projet 2.1 (ID FEM 9687)

158. Le Projet est financé au titre du domaine d'intervention « Eaux internationales » du FEM à hauteur de 7,000,000 dollars. Il fera l'objet d'un cofinancement de 143,270,231 dollars, versés par les pays bénéficiaires et les partenaires d'exécution.

159. L'objectif spécifique du Sous-Projet 2.1 consiste à améliorer la sécurité de l'eau, la santé des personnes et des écosystèmes, et la résilience climatique dans les zones côtières gravement polluées. Le Projet comporte les deux composantes suivantes : 1) Gestion des zones côtières et 2) Gestion des aquifères côtiers et des écosystèmes connexes.

160. Composante 1 Les activités menées dans le cadre de cette composante s'étendront géographiquement aux composantes spatiales du continuum source-mer : bassins/aquifères, zones côtières et marines. Des documents de planification, tels que les stratégies nationales et les plans de gestion intégrée des zones côtières, seront élaborés en utilisant au maximum le cadre méthodologique intégratif mis au point au cours d'une initiative conjointe du Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée, du CAR/PAP et du PHI/UNESCO. Le cadre méthodologique intégratif sera utilisé dans trois domaines sélectionnés lors de consultations avec les pays bénéficiaires tenues pendant la phase de conception du Projet : l'Égypte, le Liban et le Maroc. Dans les six autres pays du Projet, des activités d'appui à la ratification et à la mise en œuvre du Protocole GIZC, y compris des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités, seront mises en œuvre. Cette composante soutiendra la mise en œuvre d'approches globales de gestion intégrée des zones côtières, notamment i) l'élaboration et l'adoption de stratégies nationales de gestion intégrée des zones côtières sensibles au genre, ou de plans côtiers, de plans d'espace marin et de plans axés sur la résilience des côtes à la variabilité et au changement climatiques, ainsi que le soutien à leur mise en œuvre, en adoptant le cadre méthodologique intégratif élaboré dans

le cadre du MedPartnership ; ii) la transposition des vulnérabilités environnementales intrinsèques (écosystèmes, climat et eaux souterraines) en cartes de capacité d'utilisation ou d'adéquation des zones côtières et en orientations connexes ; iii) l'utilisation d'outils et d'instruments de gestion intégrée des zones côtières ; iv) les activités de renforcement des capacités pour la gestion intégrée des zones côtières, la planification de l'espace marin et l'adaptation à la variabilité et au changement climatiques (tous les pays participant au Projet). L'objectif global de la composante 1 consiste à atteindre un total de 12 500 000 hectares de paysages côtiers et marins Sous une gestion améliorée en mettant en œuvre une planification et des approches globales de gestion intégrée des zones côtières dans quatre pays participant au Projet, à renforcer la capacité d'au moins 300 spécialistes et administrateurs nationaux dans la mise en œuvre des pratiques de gestion intégrée des zones côtières et en impliquant les populations côtières dans des activités de sensibilisation.

161. La composante 2 mettra en œuvre des politiques et des pratiques de gestion durable dans les cinq aquifères côtiers considérés comme prioritaires par les pays et dans les écosystèmes côtiers qui sont associés à ceux-ci, tout en organisant des formations Sous-régionales et des dialogues nationaux sur les solutions de gestion des eaux de surface et souterraines dans les zones côtières. Cette composante soutiendra la mise en œuvre des activités prévues dans les deux plans d'action Sous-régionaux élaborés dans le cadre du MedPartnership (bassin adriatique et bassin sud, central et levantin) sur la gestion durable des aquifères côtiers et des écosystèmes liés aux eaux souterraines, convenus par les pays dans le cadre du MedPartnership. Ces activités seront mises en œuvre dans cinq aquifères prioritaires identifiés lors des consultations régionales menées pendant la phase de préparation du Sous-Projet 2.1 : 1) Albanie et Monténégro - aquifère côtier transfrontalier de Buna-Bojana ; 2) Égypte - aquifère côtier du nord-ouest ; 3) Liban - aquifère côtier de Damour ; 4) Maroc - aquifère côtier de Rhiss-Nekkor ; et 5) Tunisie - aquifère côtier de Ras Jebel.

162. Le Sous-Projet 2.1 générera deux résultats menant à 10 produits obtenus par l'exécution de 37 activités :

Résultat 1. La durabilité des zones côtières dans les pays bénéficiaires a été renforcée en raison de la conformité accrue au Protocole GIZC, de l'adoption de stratégies nationales de gestion intégrée des zones côtières, ainsi que de plans et d'instruments côtiers, et de l'amélioration de l'égalité des genres.

Résultat 1.1 : Consultations multipartites sur la ratification et la mise en œuvre du Protocole GIZC.

Résultat 1.2 : Mise en place de mécanismes de coordination interministérielle pour la gestion des côtes.

Résultat 1.3 : Élaboration et adoption de stratégies/plans de gestion intégrée des zones côtières

Résultat 1.4 : Élaboration et mise en œuvre d'une série de cours de formation en matière de gestion intégrée des zones côtières, de planification de l'espace marin et d'adaptation à la variabilité et au changement climatiques.

Résultat 1.5 : Sensibilisation aux approches promues par le Projet (en accordant une attention particulière à la participation du secteur privé).

Résultat 2. Meilleure résilience à la variabilité et au changement climatiques, et meilleure sécurité de l'eau pour les populations côtières grâce au caractère plus durable des services fournis par les aquifères côtiers et par les habitats côtiers liés aux eaux souterraines.

Résultat 2.1 : Évaluations détaillées de l'état actuel des aquifères côtiers prioritaires et des écosystèmes côtiers connexes, cartes de vulnérabilité et recommandations pour l'aménagement du territoire à l'intention des parties prenantes concernées, dont le secteur privé, les associations nationales et locales de l'eau ainsi que les usagers de l'eau.

Résultat 2.2 : Dialogues nationaux visant à recenser des solutions potentielles de gestion conjointe, dont la conception et la mise en œuvre de modules de formation des parties prenantes.

Résultat 2.3 : Évaluations nationales des résurgences Sous-marines d'eau douce et des interactions entre l'eau de mer et l'eau douce

Résultat 2.4 : Élaboration de plans de gestion des aquifères prioritaires des zones côtières, y compris la conception et mise à l'essai sur le terrain des réseaux et protocoles polyvalents de suivi.

Résultat 2.5 : Appui à l'adoption plus large des approches promues par le Projet en accordant une attention particulière à la viabilité à long terme et à la participation du secteur privé, des associations nationales et locales de l'eau ainsi que des usagers de l'eau.

163. Les paragraphes suivants présentent une brève mise à jour des activités qui seront exécutées dans le cadre du Sous-Projet 2.1 pour atteindre les objectifs fixés. Le descriptif du Sous-Projet 2.1 (UNEP/MED WG.481/Inf.7) inclut une présentation détaillée des activités, y compris l'analyse de base et le scénario alternatif proposé.

Résultat 1. La durabilité des zones côtières dans les pays bénéficiaires a été renforcée en raison de la conformité accrue au Protocole GIZC, de l'adoption de stratégies nationales de gestion intégrée des zones côtières, ainsi que de plans et d'instruments côtiers, et de l'amélioration de l'égalité des genres.

Résultat 1.1 : Consultations multipartites sur la ratification et la mise en œuvre du Protocole GIZC (Algérie, Égypte, Liban, Maroc et Tunisie).

Activité 1.1.1 Élaboration des matériels pour les consultations à l'appui de la ratification/mise en œuvre du Protocole GIZC

164. Les matériels pour les consultations élaborés dans les Projets précédents du CAR/PAP (y compris le MedPartnership du FEM) seront améliorés et étendus. Une attention particulière sera portée à l'utilisation de l'espace côtier grâce aux travaux récents réalisés sur l'analyse de l'utilisation des terres et des changements d'affectation des terres. Dans le cadre de l'initiative de l'approche écosystémique du PAM/PNUE, un programme de suivi et d'évaluation intégrées (IMAP) est en cours d'élaboration. Outre les 23 indicateurs communs, il existe quatre indicateurs communs candidats, dont l'un a trait au changement d'affectation des terres. L'indicateur d'utilisation des terres vise à soutenir la mise en œuvre du Protocole GIZC, notamment en ce qui concerne la répartition équilibrée des utilisations, la préservation de l'espace côtier ouvert, la sécurisation de la zone de retrait, la prévention de l'étalement urbain en limitant l'extension linéaire du développement urbain, y compris les infrastructures de transport le long de la côte, et la sécurisation de la santé des écosystèmes. L'objectif du CAR/PAP consiste à développer cet indicateur en tant qu'indicateur commun et à contribuer à son suivi dans l'ensemble des zones côtières méditerranéennes. L'utilisation des terres, ainsi que les changements d'affectation des terres, peut également servir d'indicateur de l'artificialisation et de la résilience des côtes. Dans le cadre de cette activité, la méthode sera définie de manière à améliorer cet indicateur à l'aide des informations relatives à l'altitude et au risque d'inondation. Ce travail peut également fournir des résultats en matière de protection des aquifères côtiers alloués dans la zone côtière. Il permettra de porter une attention particulière à la zone de retrait, définie à l'article 8 du Protocole GIZC. Cet article est l'un des plus importants en ce qu'il promeut de multiples avancées, notamment l'établissement de la zone de retrait en tant que mesure « sans regret » pour l'adaptation au changement climatique, la préservation d'habitats naturels et de paysages importants, mais aussi la fourniture d'une ressource économique importante pour la population côtière (CAR/PAP, 2007). En outre, il peut également représenter un outil de protection des aquifères côtiers.

Activité 1.1.2. Appui à la mise en œuvre/ratification du Protocole GIZC

165. Une estimation des incidences de la ratification/mise en œuvre du Protocole GIZC sera préparée pour trois pays (Égypte, Liban et Maroc), afin d'aider les gouvernements à procéder à sa ratification/mise en œuvre. Pendant la phase de préparation du Projet, plusieurs pays ont demandé à bénéficier d'un appui consistant en une analyse de leur cadre juridique par rapport aux exigences du Protocole GIZC, notamment en ce qui concerne la gestion de l'eau. Dans ces pays (Algérie et Tunisie), une analyse complémentaire du cadre juridique et institutionnel sera effectuée. Ces travaux seront adaptés au contexte unique de chaque pays et tiendront particulièrement compte du cadre juridique national relatif à l'environnement, à l'eau, aux aquifères, à l'aménagement du territoire et au domaine public maritime. Une attention particulière sera portée au cadre juridique de la mise en œuvre de l'article 8, dit « article relatif au retrait ». Cette activité débutera par des réunions en ligne avec les points de contact nationaux, qui passeront en revue les progrès récents dans le pays et définiront conjointement les cahiers des charges de cette activité.

166. Une analyse de l'utilisation des terres et du changement d'affectation des terres sera effectuée dans sept pays où cette analyse n'est pas encore disponible, ni prévue dans le cadre d'autres initiatives en cours. Dans le cadre de l'activité 1.1.2, une analyse détaillée de l'utilisation des terres et du changement d'affectation des terres sera mise en œuvre, de préférence avec le soutien de spécialistes dans les pays concernés, en Albanie, en Algérie, en Égypte, au Liban, en Libye, au Maroc et en Tunisie. En Libye, le module « MedOpen » sur l'analyse du changement d'affectation des terres (résultat 1.4.3) sera utilisé à cette fin.

Activité 1.1.3 Cinq consultations nationales en faveur de la ratification du Protocole GIZC

167. Les résultats de l'activité 1.1.2 seront présentés lors des cinq consultations nationales : en Algérie, en Égypte, au Liban, au Maroc et en Tunisie. Les principales parties prenantes du littoral, y compris celles dont les activités ont une incidence sur la zone côtière (ses zones terrestres et marines), assisteront à ces consultations. Le calendrier des consultations dépendra de l'évolution de la pandémie de COVID. Si nécessaire, des consultations en ligne pourront être mises en place.

Activité 1.1.4 Réalisation de trois formations Sous-régionales à l'appui de la mise en œuvre du Protocole GIZC

168. Trois formations Sous-régionales sur les aspects juridiques et techniques du Protocole GIZC seront organisées au cours du Projet. Les formations seront composées de deux parties. La première porte sur l'interprétation des aspects juridiques du Protocole GIZC. La seconde est de nature plus pratique et concerne l'analyse de l'utilisation des terres et du changement d'affectation des terres en vue de satisfaire aux exigences du Protocole, notamment en ce qui concerne la répartition équilibrée des utilisations, la préservation de l'espace côtier ouvert, la sécurisation d'une zone de retrait, la prévention de l'étalement urbain en limitant l'extension linéaire du développement urbain, y compris les infrastructures de transport le long de la côte, et la sécurisation de la santé des écosystèmes.

Activité 1.1.5. Développement du cadre conceptuel relatif à l'observation des côtes.

169. L'article 16 du Protocole GIZC élaboré dans le cadre de la Convention de Barcelone (PNUE/PAM/PAP, 2008) reconnaît que les mécanismes et les réseaux de suivi et d'observation sont essentiels pour la préservation de la mer Méditerranée et des côtes. L'activité 1.1.5 complétera le travail entrepris par les parties contractantes pour mettre en œuvre l'IMAP au niveau national dans le cadre du processus d'approche écosystémique en Méditerranée, en identifiant les paramètres de suivi nécessaires pour mesurer les progrès réalisés aux fins de la réalisation du bon état écologique du littoral. Cette activité complétera les indicateurs IMAP à l'aide de la partie terrestre et aboutira à une proposition de cadre conceptuel relatif à l'observation des côtes dans tous les pays méditerranéens.
170. Dans un premier temps, une étude documentaire sera réalisée afin d'évaluer l'état des capacités nationales existantes, les lacunes en matière de données, de connaissances et de capacités, ainsi que les préoccupations des pays concernant l'élaboration d'un cadre conceptuel relatif à l'observation des côtes. En outre, deux ateliers seront organisés (l'un en anglais et l'autre en français) à l'intention des acteurs concernés des pays participants (ceux qui sont responsables de l'observation et du suivi des côtes) afin de présenter les résultats de l'étude documentaire, y compris les tendances régionales et les possibilités de collaborations futures. Ces ateliers fourniront également l'occasion de recueillir les points de vue des pays sur la manière de maintenir et de développer ce cadre, y compris leurs besoins techniques et financiers.
171. Les résultats de l'étude documentaire et les besoins exprimés par les pays au cours des ateliers seront consolidés dans un rapport qui pourra servir à justifier les demandes d'appui supplémentaire dans ce domaine émises par les pays, y compris par le biais des ressources disponibles pour la création des outils de connaissance prévus dans la stratégie de gestion des connaissances du MedProgramme (annexe S), exécutée dans le cadre du Sous-Projet 4.1.

Résultat 1.2 : Mise en place de mécanismes de coordination interministérielle pour la gestion des côtes

Activité 1.2.1 Établissement ou renforcement des cadres de coordination interministérielle

172. Les mandats pour l'établissement ou le renforcement des cadres de coordination interministérielle seront élaborés dans quatre pays (Bosnie-Herzégovine, Égypte, Liban et Tunisie) et soumis pour

approbation aux autorités nationales compétentes. Au moins une réunion nationale par pays sera organisée pour présenter les mandats proposés. La tâche principale des cadres de coordination interministérielle sera la ratification du Protocole GIZC (Bosnie-Herzégovine, Égypte et Tunisie) ou l'élaboration et l'adoption de la stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières (Liban et Égypte).

Activité 1.2.2 Organiser des consultations nationales pour la mise en place de comités interministériels

173. Au moins trois consultations nationales seront organisées dans le but de mettre en place des comités interministériels efficaces dans les pays concernés. Les matériels préparés dans le cadre de l'activité 1.1.2 seront présentés aux décideurs de haut niveau et aux membres désignés des comités interministériels. Pour une réunion du comité interministériel au moins, les résultats de l'activité 1.5.1. visant à sensibiliser le public à la nécessité de renforcer la résilience des côtes seront utilisés. Cette activité débutera au cours du deuxième semestre de la première année.

Résultat 1.3 : Deux stratégies nationales de gestion intégrée des zones côtières (Égypte et Liban) / deux plans de gestion intégrée des zones côtières élaborés et soumis pour adoption (Monténégro et Maroc) / un plan de gestion intégrée préparé conformément au cadre de coordination interministérielle (Damour, Liban)

Activité 1.3.1 Deux stratégies nationales de gestion intégrée des zones côtières élaborées et soumises pour adoption (Égypte et Liban)

174. Une stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières réussie ne peut être élaborée qu'en étroite collaboration avec les autorités nationales, avec l'appui de l'équipe pluridisciplinaire de spécialistes, et en appliquant un large processus participatif dès le début de l'élaboration de la stratégie. Les activités préparatoires seront mises en œuvre dans le cadre des activités 1.1.2 ; 1.1.3 ; 1.1.5 ; 1.2.1 et 1.2.2.
175. Les activités centrées sur le Liban seront mises en œuvre conjointement avec les activités du Sous-Projet 2.2 au titre de son résultat 2.2 : évaluations du Nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes, dialogues de consultation multipartites dans les zones côtières prioritaires et résultat 2.3 : stratégies/plans d'action de Nexus pour les zones côtières prioritaires, éventuellement dans le cadre d'autres documents stratégiques pour les zones côtières. Cette synergie permettra d'appliquer le cadre de coordination interministérielle pour l'élaboration de la stratégie

Activité 1.3.2 Un plan de gestion intégrée des zones côtières élaboré et soumis pour adoption (Maroc)

176. Les activités préparatoires pour le plan de gestion intégrée des zones côtières seront réalisées dans le cadre des activités 1.1.2 et 1.1.3. ainsi que du Projet du Fonds spécial pour le changement climatique et du Sous-Projet 2.2 : « Zones côtières méditerranéennes : Gérer le Nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes ».
177. Les activités réalisées au Maroc seront mises en œuvre conjointement avec les activités du Sous-Projet 2.2 au titre de son résultat 2.2 : évaluations du Nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes, dialogues de consultation multipartites dans les zones côtières prioritaires et résultat 2.3 : Stratégies/plans d'action de Nexus pour les zones côtières prioritaires. Cette synergie permettra l'application de l'approche du cadre de coordination interministérielle et du Nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes dans le plan de gestion intégrée des zones côtières.

Activité 1.3.3 Mise en œuvre de la méthode participative Climagine en tant que soutien à l'élaboration des stratégies et plans nationaux de gestion intégrée des zones côtières.

178. Climagine est une méthode élaborée dans le cadre du MedPartnership pour l'analyse systémique et prospective de la durabilité en considérant les scénarios futurs éventuels de vulnérabilité climatique et les voies d'adaptation dans les zones côtières. Cette méthode est conçue de manière à impliquer tous les acteurs locaux concernés, afin d'intégrer les connaissances, les préférences et les solutions locales dans les documents de planification, et de renforcer l'appropriation du processus par les parties prenantes. Climagine sera mise en œuvre parallèlement aux activités 1.3.1, 1.3.2 et 1.3.5 (élaboration des stratégies et plans de gestion intégrée des zones côtières) en quatre étapes : analyse du contexte ; identification des indicateurs de durabilité et appréciation de leurs valeurs ; modélisation et exploration des indicateurs et des scénarios d'évolution future ; participation à la conception de solutions et à la hiérarchisation des mesures pour parvenir à un développement côtier durable dans la zone du Projet.

Activité 1.3.4 Un plan de gestion intégrée à préparer en collaboration avec tous les partenaires, selon la méthode du cadre de coordination interministérielle (Damour, Liban)

179. Les activités préparatoires à cette activité seront réalisées dans le cadre des points 1.1.2 ; 1.1.3 ; 1.1.5 ; 1.2.1 et 1.2.2.

Activité 1.3.5 Un plan de gestion intégrée des zones côtières élaboré et soumis pour adoption (Kotor Bay, Monténégro)

180. Les activités préparatoires pour le plan de gestion intégrée des zones côtières seront réalisées dans le cadre des activités 1.1.2, 1.1.3. et 1.1.5 ainsi que du Projet financé par le Fonds spécial pour le changement climatique. Cette activité s'appuiera sur la stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières du MedPartnership et sur les résultats du Projet transfrontalier Monténégro - Albanie du FEM.
181. Dans le cadre du Projet du Fonds spécial pour le changement climatique, une série de recommandations sera préparée en vue d'intégrer les stratégies d'adaptation au changement climatique dans le plan de gestion intégrée des zones côtières au Monténégro, qui est envisagé au titre de l'activité 1.3.5 du Sous-Projet 2.1. Les deux Projets bénéficieront de la présence d'un ensemble commun de parties prenantes au Monténégro pour les deux séries d'activités ainsi que d'une base de connaissances scientifiques et socio-économiques partagée pour la conception et l'exécution des activités.
182. Dans le même temps, les possibilités de synergies avec le Sous-Projet 2.2. seront explorées en ce qui concerne l'intégration de l'approche du Nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes dans le plan de gestion intégrée des zones côtières qui sera élaboré pour l'activité 1.3.5 du Sous-Projet 2.1. Le niveau des synergies sera défini en fonction de la volonté des institutions responsables des secteurs de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et de l'écosystème de contribuer de manière constructive à l'élaboration du plan de gestion intégrée des zones côtières.

Résultat 1.4 Élaboration et mise en œuvre d'une série de formations sur la gestion intégrée des zones côtières, l'aménagement de l'espace marin et l'adaptation à la variabilité ainsi qu'au changement climatiques

Activité 1.4.1 Préparation du matériel de formation pour le cours de formation en ligne MedOpen

183. MedOpen est un programme de formation en ligne sur la gestion côtière en Méditerranée, doté de modules sur la gestion intégrée des zones côtières ainsi que la variabilité et le changement climatiques qui sont actuellement disponibles. Le programme est disponible en anglais et en français, et en modules de base et avancés. Dans le cadre de cette activité, MedOpen sera élargi afin d'inclure trois modules supplémentaires : le renforcement de la résilience côtière, l'aménagement de l'espace marin en Méditerranée et l'analyse des changements d'affectation des terres dans les zones côtières méditerranéennes.

Activité 1.4.2 Mise en œuvre des cours de formation avancée en ligne et des événements de formation sur une base annuelle

184. Cette activité débutera à partir de la deuxième année de mise en œuvre du Projet.

Activité 1.4.3 Formation en face-à-face en appui au module MedOpen sur l'analyse de l'utilisation des terres et des changements d'affectation des terres

185. Les activités préparatoires à cette activité seront réalisées dans le cadre de l'activité 1.1.1.

Résultat 1.5 Sensibilisation aux approches promues par le Projet (en portant une attention particulière à l'engagement du secteur privé).

186. Depuis 2007, le Jour de la côte méditerranéenne est célébré au moyen d'une campagne de sensibilisation dont le point d'orgue est une manifestation finale le 25 septembre de chaque année. Cette manifestation rend hommage à la beauté des côtes méditerranéennes et invite la population à participer à la gestion et à la protection de ces zones. La campagne de sensibilisation pour le Jour de la côte méditerranéenne repose sur la stratégie de sensibilisation à la Méditerranée, et dispose déjà d'une identité visuelle établie, ainsi que d'une série de produits médiatiques qui peuvent être réutilisés

chaque année. Trois célébrations centrales seront organisées dans les trois pays du Projet (Albanie, Algérie et Maroc), tandis que des activités supplémentaires bénéficieront d'un appui dans tous les pays du Projet qui expriment le souhait d'organiser des événements.

Activité 1.5.1 Production de matériel pour les campagnes de sensibilisation

187. L'activité consistera à produire de nouveaux matériels de sensibilisation adaptés aux thèmes spécifiques de trois campagnes de sensibilisation qui seront organisées dans trois pays au cours du Projet. Le matériel à produire comprend des photographies pour des expositions, des communiqués de presse, de courtes vidéos, des affiches, des autocollants, des brochures, des dépliants, etc.
188. Les trois thèmes des campagnes seront la résilience des côtes, les aquifères côtiers et les femmes dans la gestion côtière. Le lieu de la manifestation finale de la célébration du Jour de la côte méditerranéenne sera choisi deux ans avant l'année cible.

Activité 1.5.2 Mise en œuvre de trois campagnes de sensibilisation ayant pour thèmes centraux la résilience des côtes, les aquifères côtiers et les femmes dans la gestion côtière

189. Trois campagnes visant à promouvoir la célébration du Jour de la côte méditerranéenne seront organisées pendant la durée du Projet. La campagne sur la résilience des côtes sera mise en œuvre au cours de la deuxième année du Projet.

Activité 1.5.3 Participation à des activités de diffusion et de sensibilisation aux niveaux régional et mondial

190. Les progrès et les résultats obtenus dans le cadre de la première composante seront présentés pour être reproduits aux niveaux régional et mondial.
191. Niveau régional : les méthodes de conception et de mise en œuvre des stratégies et plans de gestion intégrée des zones côtières, ainsi que les exemples de l'Albanie, de l'Algérie et du Maroc seront diffusés au niveau régional par le biais des activités et des outils de gestion des connaissances élaborés dans le cadre du Sous-Projet 4.1.
192. Au niveau mondial : participation aux activités et événements du Réseau de partage des savoirs et des ressources sur les eaux internationales (« Eaux internationales » IW:LEARN), dont des conférences sur les eaux internationales ; présentations et publications scientifiques dans les principales revues/conférences.

Résultat 2. Meilleure résilience à la variabilité et au changement climatiques, et meilleure sécurité de l'eau pour les populations côtières grâce au caractère plus durable des services fournis par les aquifères côtiers et par les écosystèmes côtiers liés aux eaux souterraines.

Résultat 2.1 Évaluations détaillées de l'état actuel des aquifères côtiers prioritaires et des écosystèmes côtiers connexes, cartes de vulnérabilité et recommandations pour l'aménagement du territoire à l'intention des parties prenantes concernées, dont le secteur privé, les associations nationales et locales de l'eau ainsi que les usagers de l'eau.

Activité 2.1.1 : Caractérisation et évaluation des aquifères côtiers prioritaires et des écosystèmes connexes par l'application d'une méthode pluridisciplinaire fondée sur des indicateurs

193. Sur la base d'un inventaire des informations et des données existantes pour chacun des cinq aquifères prioritaires (recueillies notamment au moyen i) des réseaux de suivi existants ; ii) de puits de captage ; iii) d'études physiques et chimiques ; iv) de cartes d'utilisation des terres ; v) d'enquêtes sur le genre (le cas échéant) ; et vi) des cadres juridiques et institutionnels existants), et en appliquant une version adaptée de la méthode fondée sur des indicateurs du Programme d'évaluation des eaux transfrontalières du FEM qui tient compte des protocoles liés à la directive-cadre européenne sur l'eau, du Protocole GIZC et du cadre méthodologique intégratif mis au point dans le cadre du MedPartnership, une série d'indicateurs et d'indices seront définis pour évaluer les processus d'intrusion d'eau de mer et de résurgences Sous-marines d'eau douce ainsi que l'interaction avec les écosystèmes dépendants des eaux côtières, entre autres. Les diverses dimensions évaluées comprendront : i) les aspects hydrogéologiques ; ii) les aspects environnementaux ; iii) les aspects

climatiques ; iv) les aspects socioéconomiques, y compris concernant le genre ; v) les aspects juridiques ; et vi) les aspects institutionnels.

194. Des modèles conceptuels des aquifères côtiers seront établis, et validés par modélisation numérique chaque fois que possible, afin d'évaluer différents scénarios de gestion futurs. L'examen et l'évaluation s'appuieront principalement sur la compilation des informations existantes et pourront être réalisés au début du Projet. Les résultats de l'évaluation serviront de base aux autres activités.

Activité 2.1.2 : Évaluation complète de la vulnérabilité et recommandations de gestion associées

195. L'activité mettra en œuvre un nouvel outil, la méthode de cartographie globale de la vulnérabilité des aquifères, qui évalue les sources potentielles de contamination qui peuvent pénétrer dans le système en s'infiltrant verticalement depuis la surface terrestre ou horizontalement (intrusion d'eau de mer). Cet outil a été mis au point dans le cadre du MedPartnership et évalue, entre autres, le potentiel des variations du niveau de la mer. Pour chaque aquifère, une carte indiquant la classe (l'indice) de vulnérabilité des différentes parties de l'aquifère concerné sera produite, et un ensemble de recommandations en matière de gestion des eaux souterraines seront formulées pour traduire les résultats de l'évaluation de la vulnérabilité en orientations pratiques.

196. Les évaluations de la vulnérabilité, les cartes et les recommandations de gestion serviront à faciliter la prise de décision des gestionnaires des ressources en eau souterraine et seront élaborées au début du Projet pour orienter d'autres activités.

Résultat 2.2 Dialogues nationaux visant à recenser des solutions potentielles de gestion conjointe, dont conception et mise en œuvre de modules de formation des parties prenantes.

Activité 2.2.1 : Analyse des parties prenantes au niveau national

197. L'analyse des parties prenantes pour les cinq aquifères prioritaires sera guidée par le Diagnostic global sur la gouvernance des eaux souterraines réalisé dans le cadre du Projet sur la gouvernance des eaux souterraines, qui a dressé une liste des acteurs qui constituent des parties prenantes pertinentes dans la gouvernance de l'eau, tels que des organisations gouvernementales, les services publics ou privés de l'eau, les usagers d'eaux souterraines dans le secteur domestique, agricole ou industriel, des ONG ou des institutions universitaires. Dans le cas des aquifères côtiers, plusieurs autres groupes de parties prenantes doivent être pris en compte, parmi lesquels les pêcheurs, l'industrie du tourisme, les associations de femmes et les entités de conservation de la nature marine et côtière. Les lacunes dans les connaissances ainsi que les rôles et les inégalités liés au genre seront évalués.

198. La détermination des parties prenantes permettra d'évaluer, parmi les points prioritaires, les activités et les incidences associées sur les ressources en eau souterraine, le niveau de connaissance en matière d'approches durables de la gestion des ressources en eau, les capacités techniques, financières et institutionnelles de chaque groupe en vue de promouvoir le changement, ou encore les activités pouvant être menées aux fins du changement des comportements, et donnera une indication de leur volonté de prendre part à des dialogues sur l'élaboration de plans de gestion des aquifères ou l'élaboration de recommandations sur la gestion conjointe.

199. Une stratégie de communication visant à impliquer les parties prenantes sera établie en tant que mesure prioritaire sous la forme de campagnes de sensibilisation ou de la mise en place de mécanismes de participation et d'événements adaptés au contexte socioéconomique et culturel de chaque zone. La stratégie de communication examinera également comment atteindre le grand public afin de diffuser les résultats d'évaluation pertinents et les progrès réalisés dans l'élaboration des plans de gestion des aquifères côtiers.

200. La cartographie des parties prenantes et la stratégie de communication doivent être établies dès la phase initiale du Projet afin de garantir son adoption à plus grande échelle aux niveaux local et national.

Activité 2.2.2 : Conception et mise en œuvre des modules de formation

201. Les modules de formation se concentreront sur deux aspects. Tout d'abord, une stratégie de renforcement des capacités visant à combler les lacunes en matière de connaissances au sein de la

communauté des parties prenantes ainsi qu'à favoriser l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres dans la gestion de l'eau sera élaborée. Deuxièmement, des modules sur la gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines seront conçus en tenant compte : i) des principes de base et des outils de gestion en matière de gouvernance des eaux souterraines ; ii) des implications hydrogéologiques et socioéconomiques des interactions entre les eaux de surface et les eaux souterraines ; iii) des outils disponibles pour la gestion conjointe des eaux souterraines et des eaux de surface ; et iv) d'outils innovants (par exemple, la modélisation numérique ou les techniques isotopiques) visant à améliorer la gestion des eaux souterraines. Un module de formation sera conçu et mis en œuvre pour chacune des trois Sous-régions (Adriatique, Méditerranée méridionale et Méditerranée orientale).

Activité 2.2.3 Dialogues nationaux visant à recenser des solutions potentielles de gestion conjointe.

202. Les parties prenantes sont censées participer à des dialogues structurés visant à formuler des recommandations de gestion conjointe à inclure dans les plans de gestion des aquifères prioritaires. Les principaux objectifs des activités menées au titre de ce résultat seront de créer des mécanismes de communication et de participation, de faciliter la coopération avec les parties prenantes et les autorités compétentes, et de définir une vision commune du plan. Dans le cadre de cette activité, les participants seront d'abord informés des principales conclusions de l'évaluation de l'aquifère (résultat 2.1) et seront ensuite guidés par un dialogue facilité visant à recenser et à convenir de solutions pour améliorer la durabilité de l'aquifère concerné et sa résilience au changement et à la variabilité climatiques. La durabilité de l'écosystème dépendant des eaux souterraines doit être dûment prise en compte lors des discussions sur la répartition et l'utilisation prioritaires de l'eau. Cinq dialogues nationaux seront organisés.

Résultat 2.3 Évaluations nationales des résurgences Sous-marines d'eau douce et des interactions entre l'eau de mer et l'eau douce.

Activité 2.3.1 : Création d'un groupe consultatif international de spécialistes en matière de résurgences Sous-marines d'eau douce

203. Dans le cadre de cette activité, un groupe consultatif international de spécialistes en matière de résurgences Sous-marines d'eau douce axé sur la Méditerranée sera créé pour la durée du Sous-Projet 2.1. Une approche inclusive sera suivie, et la science citoyenne sera prise en compte afin de donner des moyens d'agir à la communauté locale. Dans l'ensemble, la création d'un groupe consultatif de spécialistes renforcera les capacités locales et le transfert de connaissances entre les scientifiques, la société et les administrations.
204. Le groupe consultatif sera notamment chargé de promouvoir le transfert de connaissances et le renforcement des capacités en matière d'évaluation des résurgences Sous-marines d'eau douce, d'examiner et de recommander des techniques de pointe et d'organiser une conférence régionale méditerranéenne sur les résurgences Sous-marines d'eau douce.

Activité 2.3.2 : Détermination des zones de résurgences Sous-marines d'eau douce préférentielles au niveau national

205. Les résurgences Sous-marines d'eau douce ne se produisent pas de manière homogène le long de la côte. Selon la morphologie et la lithologie de la côte, les résurgences Sous-marines d'eau douce peuvent se produire plus ou moins près de la côte, dans des sources localisées ou le long de larges zones du fond marin. Ainsi, la première étape pour évaluer les résurgences Sous-marines d'eau douce consiste à détecter où ce phénomène se produit. Outre des études récentes et les connaissances actuellement disponibles, des données basées sur la température (qui constituent également un indicateur indirect de la présence de résurgences Sous-marines d'eau douce) recueillies au moyen d'images satellites ou d'images thermiques infrarouges seront utilisées. Une attention particulière sera accordée aux zones aquifères prioritaires.

Activité 2.3.3 : Quantification des flux et des charges de contaminants dans les zones sélectionnées (aquifères prioritaires)

206. L'activité permettra de commencer à recenser les méthodes de quantification et les lieux les plus appropriés pour produire des estimations des flux liés aux résurgences Sous-marines d'eau douce et des charges de contaminants. Des techniques isotopiques pourraient être utilisées pour estimer les flux

selon que les zones de résurgences Sous-marines d'eau douce sont accessibles ou non. Ces techniques seront complétées par des modèles hydrogéologiques, qui permettront d'effectuer des mesures à plus grande échelle et de valider les modèles conceptuels.

Activité 2.3.4 Sensibilisation des communautés côtières et des parties prenantes

207. En coordination avec les activités du réseau « Eaux internationales » IW:LEARN et parallèlement à l'évaluation des résurgences Sous-marines d'eau douce, des campagnes de diffusion sur la nature et l'existence desdites résurgences seront menées dans tous les pays participant au Projet.

Résultat 2.4 Élaboration de plans de gestion des aquifères prioritaires des zones côtières, y compris la conception et mise à l'essai sur le terrain des réseaux et protocoles polyvalents de suivi.

Activité 2.4.1 : Recensement des caractéristiques du système qui détermineront la meilleure façon de le gérer.

208. Sur la base des résultats des résultats 2.1 à 2.3, la situation générale de l'exploitation des eaux souterraines et les caractéristiques hydrogéologiques du système aquifère devront être pris en compte dans l'élaboration des plans de gestion des eaux souterraines, en tenant compte de la taille du système aquifère et de son stockage, du degré de connectivité avec les eaux de surface, ou de la propension de l'aquifère à une dégradation irréversible et de la vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution, entre autres. Ce travail de synthèse sera effectué et pris en charge par les agences compétentes et les parties prenantes au niveau local, Sous la direction et avec l'aide du personnel spécialiste du Projet.

Activité 2.4.2 : Protection de la qualité des eaux souterraines

209. L'activité s'appuiera sur l'activité précédente, et intégrera également les cartes d'utilisation des terres existantes et des données sur la répartition des activités économiques dans la zone aquifère concernée afin de formuler un ensemble de recommandations en vue d'une gestion éclairée des ressources en eaux souterraines. À titre d'exemple, la démonstration pilote dans la lagune de Ghar El Melh (Tunisie) menée en 2015 dans le cadre du MedPartnership illustre cette approche.

Activité 2.4.3 : Établissement d'un consensus sur les services des aquifères

210. Un processus consultatif/participatif permettra de parvenir à un consensus sur les services de l'aquifère qui devraient être prioritaires parmi, par exemple, la sécurité de l'approvisionnement en eau à des fins urbaines, agricoles ou autres, la garantie d'accès pour les petits utilisateurs privés, le maintien des écosystèmes dépendants et le débit des rivières par temps sec.

Activité 2.4.4 : Élaboration des plans de gestion des aquifères côtiers

211. Les plans pour chaque aquifère seront conçus en collaboration avec toutes les parties prenantes et mettront l'accent sur l'adoption d'une approche inclusive intégrant les acteurs industriels et agricoles. Ils comprendront un calendrier opérationnel et un cadre de suivi de la gestion approuvés par les agences nationales/locales compétentes en matière d'eaux souterraines et par toutes les parties prenantes concernées. Ils doivent être de nature dynamique pour pouvoir s'adapter à l'évolution des connaissances sur les eaux souterraines et des facteurs externes (tels que le climat et l'utilisation des terres). Les indicateurs de l'état des eaux souterraines définis dans le cadre du résultat 2.1 serviront de baromètres de l'état de l'aquifère et faciliteront une approche de gestion adaptative, en tenant compte du délai de réponse approprié pour l'aquifère.

Activité 2.4.5 : Soumission du plan de gestion des aquifères côtiers pour approbation et adoption par les autorités nationales compétentes

212. Il est impératif de mobiliser un soutien politique de haut niveau. Les autorités régionales et nationales compétentes ainsi que les organismes responsables seront pleinement impliqués. Le processus sera documenté dans une déclaration de principe publiée au début du processus de planification. Une fois le plan achevé et examiné par toutes les parties concernées, il sera soumis pour adoption officielle par les autorités compétentes.

Activité 2.4.6 : Conception et mise à l'essai sur le terrain de réseaux et protocoles polyvalents de suivi des aquifères et formation du personnel en charge dans les cinq aquifères prioritaires.

213. La conception des réseaux de suivi et des protocoles connexes sera entreprise par des institutions et des acteurs nationaux désignés, avec les conseils et le soutien des spécialistes du Projet, et tiendra

particulièrement compte de la viabilité à long terme du programme de suivi et de sa réponse aux besoins évolutifs du plan de gestion des aquifères côtiers.

214. Chaque réseau sera composé de deux Sous-réseaux, le Sous-réseau de fond et le Sous-réseau des zones vulnérables, qui assureront le suivi des zones plus densément peuplées et fourniront des données sur les aquifères et les écosystèmes dépendant des eaux souterraines qui ont des effets anthropiques avérés ou soupçonnés. Le réseau de suivi ainsi conçu comprendra le réaménagement de certaines stations existantes, le cas échéant, et l'installation de nouveaux systèmes automatiques de collecte et de transmission des données aux points clés du réseau permanent.

Activité 2.4.7 : Système de gestion de l'information basé sur le système d'information géographique

215. Un système de gestion de l'information regroupera toutes les informations relatives aux aquifères. Il sera alors non seulement utile pour stocker les informations et les rendre accessibles, mais il permettra également d'effectuer des contrôles de qualité et de mettre facilement à jour les informations existantes. Il se composera de deux éléments principaux : la base de données qui devrait permettre de stocker et d'organiser différents types de données, et le visualiseur du système d'information géographique qui facilitera l'accès et l'échange des informations. Des cours doivent être conçus pour former des spécialistes locaux à l'utilisation du système, à la manière de le maintenir et de le développer, en garantissant l'appropriation locale et la viabilité à long terme du système.

Activité 2.4.8 : Essais pilotes de mise en œuvre

216. Le réseau de suivi sera mis à l'essai dans les cinq aquifères prioritaires. Cela impliquera :
- i) l'acquisition et la mise en place d'un nombre limité de stations de suivi pilotes et la réalisation de campagnes d'échantillonnage (si nécessaire) ;
 - ii) le traitement des données brutes ;
 - iii) l'inclusion de ces données dans la base de données du système de gestion de l'information et leur visualisation au moyen du système en ligne basé sur le système d'information géographique. L'essai pilote du programme de suivi impliquera le renforcement des capacités des spécialistes locaux désignés et des parties prenantes associées au suivi.

Résultat 2.5 Appui à l'adoption plus large des approches promues par le Projet en accordant une attention particulière à la viabilité à long terme et à la participation du secteur privé, des associations nationales et locales de l'eau ainsi que des usagers de l'eau.

Activité 2.5.1 : Promotion de la gouvernance des eaux souterraines côtières

217. Les activités de diffusion seront déployées à trois niveaux : i) au niveau national : publication, dans les langues nationales concernées, des principaux documents produits (plan de gestion, évaluation des aquifères et autres), et organisation de manifestations de diffusion impliquant les parties prenantes et la communauté scientifique nationale ; ii) au niveau régional : participation proactive aux activités et aux événements d'évaluation organisés dans le cadre du Sous-Projet 4.1, traitant de la gestion des connaissances dans tous les Sous-Projets du MedProgramme ; et iii) au niveau mondial : participation aux activités et événements du Réseau de partage des savoirs et des ressources sur les eaux internationales (« Eaux internationales » IW:LEARN), dont des conférences sur les eaux internationales ; présentations et publications scientifiques dans les principales revues/conférences.

Activité 2.5.2 : Renforcement des connaissances sur les résurgences Sous-marines d'eau douce en Méditerranée

218. Lorsque l'on aborde la gestion des aquifères côtiers, il convient de tenir compte de la connexion de ceux-ci avec les écosystèmes marins côtiers par le biais des résurgences Sous-marines d'eau douce. Ce Projet tentera de dresser un inventaire des résurgences Sous-marines d'eau douce dans tous les pays participant au Projet en utilisant des technologies modernes pour localiser les résurgences et évaluer leurs flux et leurs éventuelles charges polluantes. Les résultats obtenus seront mis à la disposition de tous, dans la région et au-delà, grâce à l'organisation d'une conférence méditerranéenne sur les résurgences Sous-marines d'eau douce, Sous le parrainage de réseau « Eau internationales » IW:LEARN.

Activité/trimestre	Responsable	Année 1 (2020)				Année 2 (2021)				Année 3 (2022)				Année 4 (2023)				Année 5 (2024)			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Participation à des activités de diffusion et de sensibilisation aux niveaux régional et mondial	CAR/PAP																				
Composante 2 : gestion des aquifères côtiers et des écosystèmes connexes																					
2.1 Évaluations détaillées de l'état actuel des aquifères côtiers prioritaires et des écosystèmes côtiers connexes, cartes de vulnérabilité et recommandations pour l'aménagement du territoire à l'intention des parties prenantes concernées, dont le secteur privé, les associations nationales et locales de l'eau ainsi que les usagers de l'eau																					
2.1.1 Caractérisation et évaluation des aquifères côtiers prioritaires et des écosystèmes connexes par l'application d'une méthode pluridisciplinaire fondée sur des indicateurs																					
Rapport intermédiaire sur la collecte de données	PHI/UNESCO																				
Rapport d'évaluation concernant les cinq aquifères côtiers prioritaires	PHI/UNESCO																				
2.1.2 Évaluation complète de la vulnérabilité et recommandations de gestion associées																					
Rapport intérimaire sur la collecte de données et Projet de cartes de vulnérabilité	PHI/UNESCO																				
Rapports techniques sur la vulnérabilité des cinq aquifères côtiers prioritaires et réponse de gestion associée	PHI/UNESCO																				
2.2 Mise en place de mécanismes pour établir des synergies entre les Sous-Projets et avec d'autres initiatives et parties prenantes pertinentes, et pour faire le point sur les progrès et les obstacles au niveau du MedProgramme																					
2.2.1 Analyse des parties prenantes au niveau national.																					
Détermination des parties prenantes	PHI/UNESCO																				
Stratégie de communication pour engager le dialogue avec les parties prenantes	PHI/UNESCO																				
2.2.2 Conception et mise en œuvre de modules de formation																					
Conception et élaboration des modules	PHI/UNESCO																				
Sessions de formation	PHI/UNESCO																				
2.2.3 Dialogues nationaux visant à recenser des solutions potentielles de gestion conjointe																					
Détermination des aspects logistiques avec les gouvernements (lieu, heure, etc.)	PHI/UNESCO																				

Activité/trimestre	Responsable	Année 1 (2020)				Année 2 (2021)				Année 3 (2022)				Année 4 (2023)				Année 5 (2024)			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Campagne médiatique en faveur des dialogues	PHI/UNESCO																				
Organisation de cinq dialogues	PHI/UNESCO																				
2.3 Évaluations nationales des résurgences Sous-marines d'eau douce et des interactions entre l'eau de mer et l'eau douce																					
2.3.1 Création d'un groupe consultatif international de spécialistes en matière de résurgences Sous-marines d'eau douce (Conférences internationales sur l'eau)																					
Consultations avec des spécialistes nationaux et internationaux	PHI/UNESCO																				
Détermination de la composition du groupe consultatif	PHI/UNESCO																				
Techniques de pointe pour la localiser et déterminer l'étendue des zones de résurgences	PHI/UNESCO																				
Atelier régional sur les résurgences Sous-marines d'eau douce	PHI/UNESCO																				
2.3.2 Détermination des zones préférentielles de résurgences Sous-marines d'eau douce au niveau national																					
Évaluation des méthodes disponibles	PHI/UNESCO																				
Évaluation des zones pour déterminer les zones de résurgences Sous-marines d'eau douce	PHI/UNESCO																				
2.3.3 Quantification des flux et des charges de contaminants dans les zones sélectionnées (aquifères prioritaires)																					
Évaluation des méthodes	PHI/UNESCO																				
Évaluation des charges	PHI/UNESCO																				
Modélisation hydrologique	PHI/UNESCO																				
Modèle conceptuel	PHI/UNESCO																				
2.3.4 Sensibilisation des communautés côtières et des parties prenantes																					
Détermination des parties prenantes	PHI/UNESCO																				
Organisation de campagnes de sensibilisation	PHI/UNESCO																				
Réunions nationales	PHI/UNESCO																				
2.4 Élaboration de plans de gestion des aquifères prioritaires des zones côtières, y compris la conception et la mise à l'essai sur le terrain des réseaux et protocoles polyvalents de suivi																					
2.4.1 Recensement des caractéristiques du système qui détermineront la meilleure façon de le gérer																					

Activité/trimestre	Responsable	Année 1 (2020)				Année 2 (2021)				Année 3 (2022)				Année 4 (2023)				Année 5 (2024)			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Détermination de l'organisme responsable + accord sur le format de réalisation	PHI/UNESCO																				
Travaux de synthèse	PHI/UNESCO																				
2.4.2 Protection de la qualité des eaux souterraines																					
Sélection des spécialistes + accord contractuel	PHI/UNESCO																				
Carte ou matrice des capacités d'utilisation des terres	PHI/UNESCO																				
2.4.3 Établissement d'un consensus sur les services des aquifères																					
Détermination des parties prenantes + accord sur l'organisme responsable	PHI/UNESCO																				
Réunion des parties prenantes	PHI/UNESCO																				
Séances de diffusion des résultats	PHI/UNESCO																				
2.4.4 Élaboration des plans de gestion des aquifères côtiers																					
Élaboration du plan	PHI/UNESCO																				
2.4.5 Soumission du plan de gestion des aquifères côtiers pour approbation et adoption par les autorités nationales compétentes																					
Adoption/adaptation du plan	PHI/UNESCO																				
Soumission du plan	PHI/UNESCO																				
2.4.6 Conception et mise à l'essai sur le terrain de réseaux et protocoles polyvalents de suivi des aquifères et formation du personnel responsable dans les cinq aquifères prioritaires																					
Réseau de suivi + conception des protocoles	PHI/UNESCO																				
Essais sur le terrain	PHI/UNESCO																				
Formation du personnel	PHI/UNESCO																				
2.4.7 Système de gestion de l'information basé sur le système d'information géographique																					
Analyse des outils nationaux du système de gestion de l'information basé sur le système d'information géographique	PHI/UNESCO																				
Conception et élaboration d'un système de gestion de l'information basé sur le système d'information géographique compatible avec les outils nationaux	PHI/UNESCO																				
2.4.8 Essais pilotes de mise en œuvre																					
Accord d'équipement avec les entités nationales	PHI/UNESCO																				
Marchés publics	PHI/UNESCO																				
Essais pilotes	PHI/UNESCO																				
2.5 Appui à l'adoption plus large des approches promues par le Projet en accordant une attention particulière à la viabilité à long terme et à																					

Activité/trimestre	Responsable	Année 1 (2020)				Année 2 (2021)				Année 3 (2022)				Année 4 (2023)				Année 5 (2024)			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
la participation du secteur privé, des associations nationales et locales de l'eau ainsi que des usagers de l'eau																					
2.5.1 Promotion de la gouvernance des eaux souterraines côtières																					
Niveau national : activités de publication et de diffusion	PHI/UNESCO																				
Niveau régional : Activités menées dans le cadre du Sous-Projet 4.1	PHI/UNESCO																				
Niveau mondial : activités du réseau « Eaux internationales » IW:LEARN	PHI/UNESCO																				
2.5.2 Renforcement des connaissances sur les résurgences Sous-marines d'eau douce en Méditerranée																					
Inventaire des résurgences dans tous les pays participant au Projet	PHI/UNESCO																				
Conférence méditerranéenne sur les résurgences Sous-marines d'eau douce	PHI/UNESCO																				

Budget du Sous-Projet 2.1 (ID FEM 9687)

Catégories financées par le PNUE Umoja/Objet du budget	
--	--

BUDGET PAR COMPOSANTE sur 5 ans

COMPOS ANTE 1	COMPOS ANTE 2	GESTION DE PROJET	Total
US\$	US\$	US\$	US\$

FT30_010 PERSONNEL DU PROJET ET AUTRE PERSONNEL

1101	Unité de coordination du MedProgramme – Coordonnateur du MedProgramme (P4)
1120	Unité de coordination du MedProgramme – Assistant financier du programme (G5)
1121	Unité de coordination du MedProgramme – Assistant programme et administration (G5)
1121	Consultant régional en eaux internationales
1201	Consultant régional en gestion des connaissances
1202	Consultant régional – Spécialiste des questions liées au genre
Total des composantes	

75,000	15,000	283,000	373,000
-	-	15,000	15,000
-	-	15,000	15,000
82,000	40,000	-	122,000
25,000	45,000	-	70,000
25,000	35,000	-	60,000
207,000	135,000	313,000	655,000

FT30_160 VOYAGES

1601	Voyages et transports du personnel (Unité de coordination du MedProgramme)
1602	Voyages en appui à « Eaux internationales » IW:LEARN (partie de l'allocation de 1 %)
1604	Voyages pour assister aux réunions du Comité directeur du Projet et aux réunions annuelles d'évaluation (parties prenantes des pays)
Total des composantes	

14,000	12,000	20,000	46,000
25,000	20,000	-	45,000
60,000	75,000	-	135,000
99,000	107,000	20,000	226,000

FT30_140 SUBVENTION POUR LES PARTENAIRES D'EXÉCUTION (voir notes de bas de page 1, 2, 3 et 4)

2201	Aquifères côtiers (UNESCO) ¹
2202	Mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières (CAR/PAP) ²
2203	Approche participative pour la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières (Plan Bleu) ³
2204	Mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (PME-Med) ⁴
Total des composantes	

-	2,825,000	-	2,825,000
1,820,000	-	-	1,820,000
360,000	-	-	360,000
680,000	-	-	680,000
2,860,000	2,825,000	-	5,685,000

FT30_125 COÛTS OPÉRATIONNELS ET AUTRES COÛTS DIRECTS

3301	Réunions (Comité directeur de Projet, réunions annuelles d'évaluation, etc.)
3302	Synergies avec le réseau « Eaux internationales » IW:LEARN (réunions, formation, note d'expérience, etc.) – partie de l'allocation de 1 %
4101	Fournitures de bureau, consommables, expéditions, messagerie, etc.
4301	Divers
5101	Équipement et entretien
5201	Produits pour la stratégie de gestion des connaissances, coûts de publication, de traduction, de diffusion et d'établissement de rapports
5301	Communications (tél., fax, courriel, etc.)
5302	Évaluation à mi-parcours
5303	Évaluation finale
Total des composantes	

45,000	45,000	-	90,000
15,000	10,000	-	25,000
7,000	7,000	-	14,000
3,000	3,000	-	6,000
5,000	5,000	-	10,000
70,000	70,000	-	140,000
4,500	4,500	-	9,000
60,000	-	-	60,000
-	80,000	-	80,000
209,500	224,500	-	434,000

COÛTS TOTAUX

3,375,500	3,291,500	333,000	7,000,000
------------------	------------------	----------------	------------------

8. ANNEXE D : Sous-Projet 2.2 (ID FEM 9685) – Zones côtières de la Méditerranée : Gestion du Nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes

219. Le Sous-Projet 2.2 contribuera à la composante ii) du MedProgramme, à savoir l'amélioration de la durabilité et de la résilience climatique dans la zone côtière.

220. Il sera exécuté en Albanie, en Algérie, en Bosnie-Herzégovine, en Égypte, au Liban, au Maroc, au Monténégro, en Tunisie et en Turquie. Il est mis en œuvre par le PNUE et exécuté par le Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée, Sous la supervision générale du PAM/PNUE, qui dirige l'exécution de l'ensemble du MedProgramme. La figure 5 donne un aperçu de la structure d'exécution du Projet.

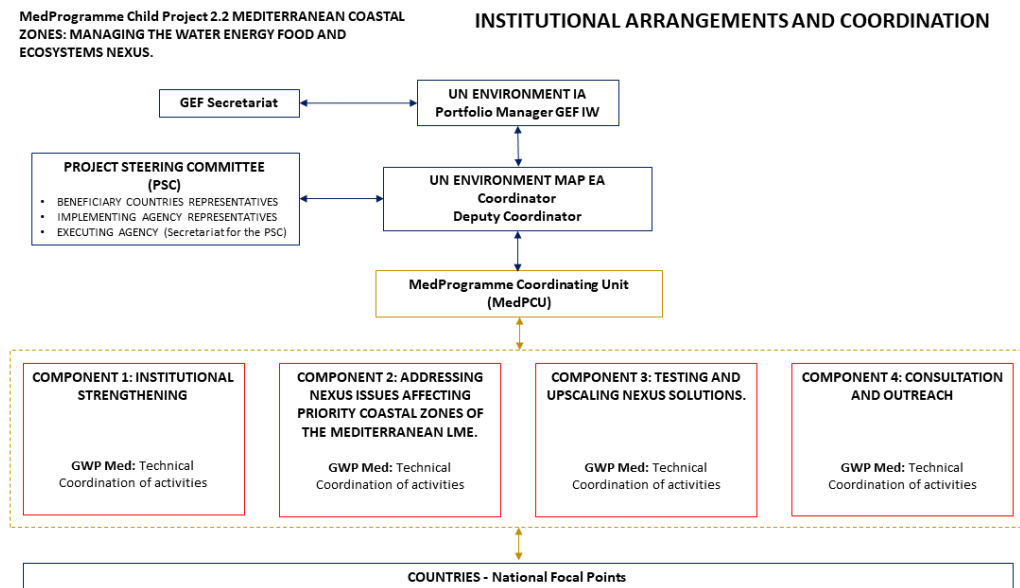


Figure 5. Arrangements institutionnels et coordination du Sous-Projet 2.2 (ID FEM 9685)

221. Le Projet est financé au titre du domaine d'intervention « Eaux internationales » du FEM à hauteur de 3,500,000 dollars. Il fera l'objet d'un cofinancement de 11,309,871 dollars, versés par les pays bénéficiaires et Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée.

222. L'objectif du Sous-Projet 2.2 est d'équilibrer les utilisations concurrentes de l'eau dans les zones côtières prioritaires par une gouvernance intégrée de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et des écosystèmes, afin de renforcer la sécurité environnementale et de profiter conjointement des avancées réalisées. Le Projet comporte quatre composantes, à savoir : 1) renforcement institutionnel ; 2) traitement des questions relatives aux Nexus touchant les zones côtières prioritaires du grand écosystème marin de la Méditerranée ; 3) mise à l'essai et à l'échelle des solutions concernant le Nexus ; et 4) consultation et sensibilisation.

223. La composante 1 devrait faciliter la détermination du niveau approprié d'intégration des documents stratégiques relatifs aux secteurs du Nexus dans chaque pays ; les informations alimenteront et favoriseront les discussions entre les pays concernant l'approche fondée sur le Nexus et contribueront au débat sur l'utilité et l'élaboration éventuelle d'un document stratégique régional sur le Nexus. Elle sera essentielle en vue de lancer le débat et de convenir d'un document stratégique, par exemple une feuille de route décrivant les orientations, les partenaires, les capacités et les étapes en vue d'intégrer l'approche fondée sur le Nexus dans les cadres de gestion des ressources naturelles. En outre, la composante 1 permettra de sensibiliser les intéressés, renforçant ainsi les capacités et la compréhension des institutions et des parties prenantes, grâce à l'échange mutuel de connaissances et d'idées concernant l'approche fondée sur le Nexus. Il est prévu que cette composante fonctionne en synergie avec les résultats de la composante 2. Les praticiens ayant une meilleure compréhension du cadre de l'approche fondée sur le Nexus quant à son contenu et son applicabilité seront en mesure de suivre les

résultats de la mise en œuvre des dialogues et de l'évaluation sur les interactions dans les pays en vue de les reproduire dans d'autres régions et/ou pays.

224. La composante 2 est la composante clé du Sous-Projet 2.2. L'approche fondée sur le Nexus utilisée pour favoriser l'élaboration et la gestion intégrées des politiques sera appliquée dans trois pays à différentes échelles, à savoir en Albanie au niveau national, au Liban au niveau national et au Maroc dans la région de Tanger-Tétouan. D'une part, le Projet facilitera l'élaboration et la gestion intégrées des politiques dans les pays grâce à l'application d'outils innovants, et, d'autre part, créera la base pour la reproduction de ces activités dans d'autres pays et à d'autres échelles. Dans chacun des trois pays, les activités menées au titre de cette composante seront utilisées pour : 1) déterminer les liens/bénéfices/échanges entre les secteurs, en quantifiant ceux qui sont prioritaires au niveau voulu et en évaluant les tendances dans le cadre de différents scénarios de développement, et formuler sur cette base des propositions concrètes pour une action synergique dans le domaine de l'élaboration des politiques et de la gestion comme moyen d'utiliser les ressources naturelles de façon optimale en vue d'une croissance soutenue et de la protection du grand écosystème marin de la Méditerranée ; 2) déterminer des mesures et des activités concrètes pour appliquer les solutions recensées au moyen des évaluations et des dialogues sur le Nexus, ainsi que pour incorporer l'approche fondée sur le Nexus dans la formulation des politiques nationales et la prise de décision en matière de gestion des ressources naturelles ; 3) déterminer les mesures prioritaires liées au Nexus ; et 4) encourager la contribution des parties prenantes aux évaluations du Nexus et à la détermination des solutions ainsi que l'appropriation du processus pour mettre en œuvre de telles solutions et obtenir des résultats.
225. La composante 3 transformera en action les résultats obtenus dans le cadre de la composante 2. Des solutions fondées sur le Nexus à petite/moyenne échelle, c'est-à-dire des applications techniques relatives aux questions touchant à deux secteurs du Nexus, seront déterminées et/ou mises en œuvre pour aider les parties prenantes à acquérir une expérience directe des approches, technologies, pratiques de gestion et cadres organisationnels fondés sur le Nexus dans la région, tout en éprouvant leur rentabilité, leur faisabilité et leur potentiel de reproduction. L'ensemble de la Méditerranée sera examiné aux fins de la détermination de solutions fondées sur le Nexus. Les pays cibles de la composante 2 auront priorité en ce qui concerne la promotion de la compréhension des possibles interventions techniques fondées sur le Nexus qui peuvent être appliquées. Un nombre limité d'applications fondées sur le Nexus à petite échelle seront conçues et mises en œuvre directement par le Projet dans les domaines ciblés. La nécessité d'un financement en faveur des solutions fondées sur le Nexus est essentielle, à la fois pour son objectif pratique évident de mise en œuvre des stratégies/plans convenus, mais aussi pour son utilisation en tant que moteur tangible au cours des processus de dialogue (par exemple, en ce qui concerne la compréhension des défis liés au Nexus, la définition des priorités articulées dans les stratégies/plans d'action fondés sur le Nexus, etc.). Si les investissements liés au Nexus devraient engendrer des avantages pour tous les secteurs d'interaction qui seront abordés, ils peuvent également offrir des possibilités de financement pour les secteurs du Nexus les moins attractifs, comme l'eau et l'environnement. Récemment, les principaux partenaires financiers institutionnels, tels que les institutions financières internationales, les donateurs bilatéraux et les fonds pour le climat, entre autres, ont adopté de nouvelles politiques, structures et pratiques pour financer les objectifs de développement durable, en mettant l'accent sur les approches intégrées, dans le cadre desquelles le Nexus fait progressivement son apparition. La nécessité d'associer durablement le secteur privé aux investissements liés au Nexus est évidente alors que des difficultés subsistent en vue de la participation de ce secteur au financement des infrastructures de l'eau et de l'environnement, même si les financements en matière d'énergie et d'alimentation peuvent donner un nouvel élan en faveur d'une évolution concrète. Le résultat 4 se concentrera sur la facilitation d'interventions prioritaires et/ou d'investissements nécessaires par l'établissement de la documentation/des fiches d'investissement des Projets concernés, sur la base de la détermination des besoins et des possibilités au cours des activités de dialogue menées au titre de la composante 2. Pour ce faire, le Projet s'efforcera d'attirer dès ses débuts une série de partenaires financiers intéressés, publics et privés (y compris des partenaires adhérant à la responsabilité sociale des entreprises).
226. La composante 4 sera mis en œuvre dans un contexte où les principes de la participation des parties prenantes, bien que pleinement reconnus (dans la plupart des cas) par les lois nationales, ne sont pas encore suffisamment appliqués dans la pratique quotidienne et à tous les niveaux. Les secteurs du Nexus ne font pas exception à la règle : il y a beaucoup de progrès à faire en ce qui concerne la participation de la société civile et du public, ainsi que du secteur privé, qui ne participe pas au processus d'élaboration des politiques. Le Projet contribuera à réaliser des progrès en la matière aux

niveaux national et local, en se concentrant sur l'obtention de résultats tangibles. Les connaissances générées et l'expérience acquise dans le cadre de la composante 2 grâce à la réalisation des évaluations du Nexus dans trois pays, et dans le cadre de la composante 3 grâce à la mise à l'essai et à l'évaluation des technologies et des approches visant à concilier les interactions seront saisies et traduites en messages et en notes qui seront transmis aux parties prenantes afin de les sensibiliser et de renforcer leurs capacités. Conjointement à la composante 1, la composante 2 créera les conditions pour l'introduction et la mise en œuvre de l'approche fondée sur le Nexus dans la gestion des ressources naturelles.

227. Le Sous-Projet 2.2 produira cinq produits menant aux sept résultats indiqués ci-dessous, obtenus par l'exécution de 13 activités.

Résultat 1 Renforcement des capacités régionales et nationales en matière d'utilisation de l'approche fondée sur le Nexus pour traiter des questions liées à la terre

Résultat 1.1 Dialogue et renforcement des capacités au niveau régional en matière d'évaluation du Nexus et d'approche fondée sur le Nexus

Résultat 2 Les liens entre les secteurs du Nexus sont déterminés et renforcés grâce aux évaluations du Nexus et aux dialogues politiques, ce qui alimente l'élaboration de politiques dans les zones côtières méditerranéennes prioritaires.

Résultat 2.1 Des organismes interinstitutionnels, nouveaux ou existants, organisent et dirigent la réalisation des évaluations du Nexus et des documents stratégiques.

Résultat 2.2 Évaluations du Nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes, et dialogues de consultation multipartites dans les zones côtières prioritaires

Résultat 2.3 Stratégies/plans d'action sur le Nexus pour les zones côtières prioritaires, éventuellement dans le cadre d'autres documents stratégiques relatifs aux zones côtières

Résultat 3 Les interventions sont facilitées et mises en œuvre à grande échelle, ce qui permet la réalisation d'avancées connexes en tirant le meilleur parti des technologies et des approches pour concilier les interactions.

Résultat 3.1 Activités de démonstration du Nexus

Résultat 4 Les interventions prioritaires relatives au Nexus sont convenues, y compris les mécanismes et arrangements pertinents.

Résultat 4.1 Détermination des interventions, y compris des sources potentielles de financement.

Résultat 5 La durabilité des résultats à moyen et long terme est garantie grâce à la participation des parties prenantes concernées.

Résultat 5.1 Établissement d'une stratégie de participation des parties prenantes cohérente avec les stratégies d'intégration des questions de genre et de gestion des connaissances du MedProgramme.

228. Les paragraphes suivants présentent une brève mise à jour des activités qui seront exécutées dans le cadre du Sous-Projet 2.1 pour atteindre les objectifs fixés. Le descriptif du Sous-Projet 2.1 (UNEP/MED WG.481/Inf.8) offre une description détaillée des activités, dont l'analyse de base et le scénario alternatif proposé.

Résultat 1 Renforcement des capacités régionales et nationales en matière d'utilisation de l'approche fondée sur le Nexus pour traiter des questions liées à la terre

Résultat 1.1 Dialogue et renforcement des capacités au niveau régional en matière d'évaluation du Nexus et d'approche fondée sur le Nexus

Activité 1.1.1 Réalisation d'une étude sur le Nexus en Méditerranée

229. Une étude documentaire sur le Nexus sera menée pour tous les pays bénéficiaires du Projet, ce qui permettra de disposer d'une base de référence en la matière pour la région. L'étude déterminera, pour chaque pays, le niveau d'intégration de la gestion des ressources naturelles liée au Nexus, à savoir l'eau, l'énergie, la terre/l'alimentation et l'environnement. Elle examinera les cadres institutionnels sectoriels nationaux et les documents stratégiques connexes afin de recenser les interactions et les conflits potentiels entre ceux-ci. L'étude fournira des propositions sur les mesures à mettre en œuvre pour surmonter les difficultés posées par le Nexus dans la région qui nuisent à l'environnement côtier et marin. Elle constituera le matériel de base pour les tables rondes régionales et les formations relatives au Nexus prévues dans le cadre des activités du Projet (voir ci-dessous).

Activité 1.1.2 Diffusion et utilisation de matériel sur le Nexus Sous la forme de l'Atlas des Nexus du Centre commun pour la recherche/du Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée/de l'Union pour la Méditerranée, et renforcement des connaissances

230. L'Atlas des Nexus en Méditerranée est préparé par le Centre commun de recherche de la Commission européenne, l'Union pour la Méditerranée et le Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée. L'activité est mise en œuvre parallèlement au Projet et contribue à la réalisation des buts et objectifs de celui-ci. L'Atlas constitue une analyse de base et une estimation des besoins en matière de Nexus dans la région méditerranéenne, qui traite des échanges et des synergies intersectorielles en tant que promoteurs de la stabilité et du développement socioéconomique dans la région. Il vise à offrir une perspective scientifique, mais aussi culturelle, sur les questions relatives au Nexus abordées en utilisant un langage facile à comprendre pour un large public allant du citoyen intéressé aux parties prenantes spécialisées et aux spécialistes.

Activité 1.1.3 Organisation de tables rondes régionales et de réunions des représentants des ministères concernés par le Nexus

231. Trois tables rondes régionales seront organisées pour servir de base à un dialogue régional multipartite, afin de faire progresser la compréhension du Nexus et de faciliter l'enrichissement mutuel entre les institutions, les organisations et les praticiens. Ces manifestations feront suite et élargiront la portée des tables rondes sur le Nexus mises en œuvre par les organisations internationales en Méditerranée. Elles seront organisées en coopération avec les institutions nationales, les partenaires du Projet, les institutions régionales et d'autres contributeurs en fonction de la question centrale à l'étude et de l'intérêt exprimé. Chaque table ronde devrait durer deux jours et visera la participation d'environ 60 parties prenantes. Dans ce cadre, il conviendra d'exploiter les synergies avec les initiatives en cours et/ou les Projets soutenus.
232. Trois réunions d'une demi-journée réunissant les représentants des ministères concernés par le Nexus des pays bénéficiaires seront organisées. Chacune d'entre elles se déroulera à la suite de chaque table ronde régionale. Elles porteront sur la nécessité d'élaborer une stratégie/feuille de route méditerranéenne fondée sur le Nexus, et sur son contenu, qui devrait inclure les orientations, les partenaires, les capacités et les étapes pour l'introduction de considérations relatives à l'approche fondée sur le Nexus dans les cadres de gestion intégrée des zones côtières et de gestion des ressources en eau des pays et du système de la Convention de Barcelone.

Activité 1.1.4 Organisation de formations relatives au Nexus

233. Trois formations régionales sur le Nexus abordant des questions stratégiques et de gestion, ainsi que des questions techniques données, seront mises en œuvre dans le but de renforcer les capacités des parties prenantes ciblées, telles que les décideurs politiques, les gestionnaires des administrations publiques, la société civile, les membres des parlements et les médias, entre autres. Chaque formation durera deux ou trois jours et accueillera jusqu'à 15 participants, qui seront sélectionnés en collaboration avec les organisations et institutions compétentes aux niveaux régional et national à partir des contributions de l'analyse des parties prenantes.

Résultat 2 Les liens entre les secteurs du Nexus sont déterminés grâce aux évaluations du Nexus et aux dialogues politiques, ce qui alimente l'élaboration des politiques dans les zones côtières méditerranéennes prioritaires.

Résultat 2.1 Des organismes interinstitutionnels, nouveaux ou existants, organisent et dirigent la réalisation des évaluations du Nexus et des documents stratégiques.

Activité 2.1.1 Appui aux travaux des organes interinstitutionnels existants ou nouvellement créés pour faire office de comités directeurs des dialogues sur le Nexus

235. Trois organes interinstitutionnels existants ou nouvellement créés feront office de Comité directeur de chacun des dialogues politiques (voir ci-dessous) menés en Albanie, au Maroc et au Liban. Le Projet soutiendra l'établissement et/ou les travaux du Comité directeur des dialogues politiques en fournissant un appui technique et un secrétariat. Les réunions du Comité directeur des dialogues politiques se tiendront à la suite des réunions de consultation (voir le résultat 2.2). Chaque Comité directeur des dialogues politiques fournira des conseils et prendra des décisions pour le dialogue sur le Nexus, l'évaluation du Nexus et la stratégie ou le plan d'action sur le Nexus (dans le cas où la stratégie ou le plan d'action sur les interactions fait partie intégrante d'une autre stratégie sectorielle, les décisions correspondantes relèveront du ministère sectoriel compétent), y compris concernant les mesures de mise en œuvre de la stratégie ou du plan d'action sur le Nexus. Au minimum, les secteurs de l'eau, de l'agriculture/alimentation, de l'énergie et de l'environnement devraient être représentés. Parmi d'autres secteurs pouvant être représentés au sein du Comité directeur des dialogues politiques (par des représentants ou des observateurs) figurent la sylviculture, l'utilisation du territoire/des terres, l'industrie, le climat, la santé, l'économie/les finances/le développement, l'aménagement du territoire, les infrastructures, l'administration locale, la gestion des inondations, etc.

Résultat 2.2 Évaluations du Nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes, et dialogues de consultation multipartites dans les zones côtières prioritaires

Activité 2.2.1 Analyse des parties prenantes

236. Une analyse des parties prenantes sera menée au début de chaque dialogue pour les trois domaines d'intérêt. L'analyse des parties prenantes comporte les étapes clés suivantes : i) détermination de l'éventail des parties prenantes, analyse préliminaire des caractéristiques du Nexus et de la façon dont elles sont perçues par les parties prenantes sélectionnées ; ii) atelier de consultation (dans le cadre de la première réunion de consultation pour l'élaboration du rapport sur le Nexus de la phase I) pour valider les conclusions et recueillir des informations complémentaires ; et iii) réalisation de l'analyse des parties prenantes. L'analyse des parties prenantes contribuera à l'évaluation du Nexus (voir ci-dessous).

Activité 2.2.2 Réalisation d'évaluations du Nexus au moyen d'une analyse et d'un dialogue politique sur le Nexus

237. L'activité sera exécutée en deux phases. Phase I : réalisation d'une évaluation de l'étendue du Nexus. L'évaluation du Nexus de la phase I consistera en un bref examen de la documentation disponible sur la gestion des ressources naturelles et les secteurs économiques dans chacun des trois domaines d'intérêt, ce qui permettra de dresser une première cartographie et de déterminer les interactions dans les domaines de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et des écosystèmes, les problèmes connexes et les solutions possibles. Une première consultation multipartite servira à déterminer les perceptions des parties prenantes concernant les liens/avantages/échanges intersectoriels et d'envisager leur évolution future, ainsi qu'à définir les domaines d'intérêt et les objectifs d'une analyse plus approfondie de ces liens/bénéfices/échanges intersectoriels. Une deuxième consultation multipartite servira à valider les conclusions du rapport d'évaluation du Nexus de la phase I, à accorder la priorité aux solutions recensées et aux propositions concernant de possibles orientations à donner aux activités synergiques retenues pour une analyse détaillée, ainsi qu'à indiquer des sources d'informations supplémentaires qui pourraient être nécessaires pour l'évaluation du Nexus de la phase II.
238. Phase II : évaluation et quantification approfondies du Nexus. Des outils de modélisation seront utilisés pour analyser en détail le Nexus étudié au cours de la phase I qui est considéré comme prioritaire par les pays. L'utilisation de modèles permettrait de quantifier les besoins en ressources physiques et les liens entre les ressources, afin de mettre en évidence les contraintes futures (liées par

exemple à la rareté, aux pertes, à la dégradation) et de trouver des solutions ou des mesures correctives. Les demandes en eau, en énergie et en terres ainsi que les effets sur le grand écosystème marin de la Méditerranée (selon le scénario utilisé) pourraient être quantifiés, et les choix politiques (changement du bouquet énergétique, des pratiques d'irrigation, du traitement des eaux, etc.) décrits. Une deuxième consultation multipartite servira à débattre des résultats et à les évaluer, à examiner les recommandations et à déterminer les moyens de mettre en pratique les recommandations.

Résultat 2.3 Stratégies/plans d'action sur le Nexus pour les zones côtières prioritaires, éventuellement dans le cadre d'autres documents stratégiques relatifs aux zones côtières

Activité 2.3.1 Élaboration de stratégies ou de plans d'action sur le Nexus

239. Une stratégie ou un plan d'action sur le Nexus sera élaboré et constituera la principale réalisation de chacun des dialogues politiques sur le Nexus (voir les réunions multipartites et les réunions du Comité directeur des dialogues politiques ci-dessus) dans les trois pays cibles. La stratégie ou le plan d'action indiquera les mesures à prendre pour mettre en œuvre les solutions déterminées grâce aux évaluations et aux consultations sur le Nexus, et contribuera à l'intégration de l'approche fondée sur le Nexus dans la formulation des politiques et la prise de décision pour la gestion des ressources naturelles. Après les consultations, la stratégie ou le plan d'action fera l'objet d'un débat et sera finalisé lors de la réunion finale du Comité directeur des dialogues politiques. La stratégie ou le plan d'action sur le Nexus dans chacun des pays/zones d'intérêt pourrait prendre la forme d'un document autonome ou être intégré à un autre document stratégique, par exemple en rapport avec la gestion des zones côtières.

Résultat 3 Les interventions sont déterminées et mises à l'essai, ce qui permet d'obtenir des avantages connexes pour concilier les interactions.

Résultat 3.1 Activités de démonstration relatives au Nexus

Activité 3.1.1 Détermination de solutions traditionnelles ou innovantes concernant le Nexus

240. Le Projet recherchera des solutions techniques et de gestion concernant le Nexus qui ont déjà été appliquées en Méditerranée ou qui sont au stade expérimental (démonstration dans le cadre du Projet et/ou activités de recherche) et qui sont considérées comme prometteuses en raison de leur caractère novateur et de leur potentiel de faisabilité. La détermination des solutions et des sites ainsi que la sélection des cas se feront principalement à l'aide des résultats de l'Atlas des Nexus. Un appel ouvert à propositions connexes pourra également être adressé aux principales parties prenantes dans les pays cibles du Projet, fournissant des lignes directrices à suivre pour la description des cas et des sites proposés.

Activité 3.1.2 Évaluation du potentiel de transposition et de la faisabilité des solutions relatives au Nexus déjà appliquées

241. Jusqu'à quatre solutions relatives au Nexus parmi celles déterminées dans le cadre de l'activité 3.1.1 seront choisies. Celles-ci devraient couvrir différents contextes socioéconomiques et climatiques, afin de permettre l'évaluation d'une variété d'approches technologiques, de gouvernance et de financement fondées sur les Nexus, le but étant de parvenir à une gestion durable des ressources naturelles en tant que moyen de développement local/régional tout en répondant aux pressions exercées sur le grand écosystème marin de la Méditerranée. Ces cas peuvent se présenter dans les domaines de l'agriculture/de l'irrigation de précision basée sur les technologies de l'information et des communications, du traitement des eaux usées à des fins secondaires ou de la production d'eau potable à l'aide d'énergies renouvelables, de la récupération d'énergie et de ressources à partir du traitement des eaux usées, du dessalement avec des énergies renouvelables, etc. Une analyse des paramètres technologiques, de gouvernance et financiers du Nexus sera menée pour chaque cas, afin d'évaluer leur efficacité et la faisabilité de leur reproduction et de leur transposition à plus grande échelle.

Activité 3.1.3 Mise à l'essai d'applications innovantes et évaluation de leur potentiel de reproduction et de leur faisabilité

242. Deux solutions innovantes relatives au Nexus parmi celles déterminées dans le cadre de l'activité 3.1.1 seront choisies pour être mises à l'essai directement dans le cadre du Projet, comme moyen de démonstration et de formation pratique des parties prenantes locales compétentes ainsi que de sensibilisation du public. Une analyse des résultats sera menée pour chaque cas en ce qui concerne

l'efficacité des solutions, ainsi qu'une évaluation du potentiel de reproduction et de transposition à plus grande échelle. Le Projet, le cas échéant, engagera une collaboration avec des universités et de jeunes professionnels, ce qui permettra d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences en matière de Nexus et de favoriser leurs options et capacités d'employabilité dans des emplois verts/bleus. La possibilité d'établir des liens opérationnels avec des bailleurs de fonds et le secteur privé sera envisagée afin de mettre en œuvre à plus grande échelle les Projets de démonstration.

Résultat 4 Les interventions prioritaires relatives au Nexus sont convenues, y compris les mécanismes et arrangements pertinents.

Résultat 4.1 Détermination des interventions, y compris des sources potentielles de financement

Activité 4.1.1 Établissement de la documentation des Projets/fiches d'investissement pour les interventions prioritaires et/ou les investissements nécessaires

243. Des propositions de Projets/fiches d'investissement pour trois interventions locales prioritaires relatives au Nexus et/ou pour les investissements nécessaires seront préparées dans le cadre du Projet. Les questions à traiter, le type et le contenu des interventions, leur schéma de gestion et les partenaires de financement seront recensés et proposés au moyen des dialogues sur le Nexus, et seront approuvés par le Comité directeur des dialogues politiques de chaque dialogue ou par le ministère concerné. Il est prévu que les trois interventions soient mises en œuvre respectivement dans chacun des trois pays cibles de la composante 2, à savoir l'Albanie, le Liban et le Maroc.
244. La participation des partenaires financiers sera recherchée dès le début du processus de consultation, afin de fournir des conseils sur la manière de réussir le financement des Projets/investissements.
245. En outre, un effort sera fait pour garantir la participation des partenaires du secteur privé, dont des banques privées (pour leurs programmes de financement vert) et des entreprises de biens de consommation (pour leurs programmes de responsabilité sociale des entreprises), entre autres, ainsi que des fonds/organisations internationaux et locaux soutenant le développement de l'employabilité et des options d'innovation, par le biais du lancement et du financement d'entrepreneurs et d'innovateurs, de la formation professionnelle de jeunes techniciens, etc.

Résultat 5 La durabilité des résultats à moyen et long terme est garantie grâce à la participation des parties prenantes concernées.

Résultat 5.1 Établissement d'une stratégie de participation des parties prenantes cohérente avec les stratégies d'intégration des questions de genre et de gestion des connaissances du MedProgramme.

Activité 5.1.1 Élaboration d'une stratégie de participation des parties prenantes

246. Une stratégie de participation des parties prenantes sera élaborée et servira de base à la planification et à l'organisation des activités de consultation et de participation. Elle s'accompagnera d'un plan de communication et d'un plan d'action pour les questions de genre. Des activités de communication seront menées pour contribuer à la mise en œuvre et à la viabilité des interventions.

Activité/trimestre	Responsable	Année 1 (2020)				Année 2 (2021)				Année 3 (2022)				Année 4 (2023)				Année 5 (2024)			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
1.1.4 Organisation de formations relatives au Nexus																					
Organisation de la première formation	GWP Med																				
Organisation de la deuxième formation	GWP Med																				
Organisation de la troisième formation	GWP Med																				
Composante 2 : aborder les questions relatives au Nexus touchant les zones côtières prioritaires du grand écosystème marin de la Méditerranée																					
Résultat 2.1 Des organismes interinstitutionnels, nouveaux ou existants, organisent et dirigent la réalisation des évaluations du Nexus et des documents stratégiques.																					
2.1.1 Appui aux travaux des organes interinstitutionnels existants ou nouvellement créés pour faire office de comités directeurs des dialogues sur le Nexus																					
Albanie : un organisme interinstitutionnel existant ou nouvellement créé fait office de Comité directeur des dialogues politiques	GWP Med																				
Albanie : réunion du Comité directeur des dialogues politiques (date exacte à déterminer)	GWP Med																				
Liban : un organisme interinstitutionnel existant ou nouvellement créé fait office de Comité directeur des dialogues politiques	GWP Med																				
Liban : réunion du Comité directeur des dialogues politiques (date exacte à déterminer)	GWP Med																				
Maroc : un organisme interinstitutionnel existant ou nouvellement créé fait office de Comité directeur des dialogues politiques	GWP Med																				
Maroc : réunion du Comité directeur des dialogues politiques (date exacte à déterminer)	GWP Med																				
Résultat 2.2 Évaluations du Nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes, et dialogues de consultation multipartites dans les zones côtières prioritaires																					
2.2.1 Analyse des parties prenantes																					
Albanie : réalisation d'une analyse des parties prenantes	GWP Med																				
Liban : réalisation d'une analyse des parties prenantes	GWP Med																				

Activité/trimestre	Responsable	Année 1 (2020)				Année 2 (2021)				Année 3 (2022)				Année 4 (2023)				Année 5 (2024)			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Maroc : réalisation d'une analyse des parties prenantes	GWP Med																				
2.2.2 Réalisation d'évaluations du Nexus par des consultations des parties prenantes																					
Albanie : évaluation du Nexus et dialogue politique	GWP Med																				
Albanie : réalisation de l'évaluation du Nexus (phase I)	GWP Med																				
Albanie : Projet de rapport d'évaluation du Nexus (phase I)	GWP Med																				
Albanie : première et deuxième réunions de dialogue politique	GWP Med																				
Albanie : rapport final d'évaluation du Nexus (phase I)	GWP Med																				
Albanie : réalisation de l'évaluation du Nexus (phase II)	GWP Med																				
Albanie : Projet de rapport d'évaluation du Nexus (phase II)	GWP Med																				
Albanie : troisième réunion de dialogue politique	GWP Med																				
Albanie : rapport final d'évaluation du Nexus (phase II)	GWP Med																				
Liban : évaluation du Nexus et dialogue politique	GWP Med																				
Liban : réalisation de l'évaluation du Nexus (phase I)	GWP Med																				
Liban : Projet de rapport d'évaluation du Nexus (phase I)	GWP Med																				
Liban : première et deuxième réunions de dialogue politique	GWP Med																				
Liban : rapport final d'évaluation du Nexus (phase I)	GWP Med																				
Liban : réalisation de l'évaluation du Nexus (phase II)	GWP Med																				
Liban : Projet de rapport d'évaluation du Nexus (phase II)	GWP Med																				
Liban : troisième réunion de dialogue politique	GWP Med																				
Liban : rapport final d'évaluation du Nexus (phase II)	GWP Med																				
Maroc : évaluation du Nexus et dialogue politique	GWP Med																				
Maroc : réalisation de l'évaluation du Nexus (phase I)	GWP Med																				
Maroc : Projet de rapport d'évaluation du Nexus (phase I)	GWP Med																				
Maroc : première et deuxième réunions de dialogue politique	GWP Med																				

Budget du Sous-Projet 2.2 (ID FEM 9685)

Catégories financées par le PNUE Umoja/Objet du budget	
--	--

FT30_010 PERSONNEL, Y COMPRIS PERSONNEL DU PROJET

1101	Unité de coordination du MedProgramme – Coordonnateur du MedProgramme (P4)
1120	Unité de coordination du MedProgramme – Assistant financier du programme (G5)
1121	Unité de coordination du MedProgramme – Assistant programme et administration (G5)
1121	Consultant régional en eaux internationales (PAM)
1201	Consultant régional en gestion des connaissances (PAM)
1202	Consultant régional spécialiste des questions liées au genre (PAM)
Total des composantes	

FT30_160 VOYAGES

1601	Voyages et transports du personnel (Unité de coordination du MedProgramme)
Total des composantes	

FT30_140 SUBVENTION POUR LES PARTENAIRES D'EXÉCUTION (voir notes de bas de page 1)

2201	Capacités régionales et nationales renforcées en matière d'utilisation de l'approche fondée sur le Nexus pour traiter des questions liées à la terre (Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée) ¹
2202	Liens entre les secteurs du Nexus (Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée) ¹
2203	Technologies et approches pour concilier les interactions (Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée) ¹
2204	Mécanismes et dispositions pour la mise en œuvre des interventions prioritaires relatives au Nexus (Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée) ¹
2205	Participation des parties prenantes (Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée) ¹
2206	Voyages pour soutenir le réseau « Eaux internationales » IW:LEARN (partie de l'allocation de 1 %) (Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée) ¹
2207	Voyages pour assister aux réunions du Comité directeur de Projet et aux réunions annuelles d'évaluation (parties prenantes des pays) ¹
2208	Réunions (Comité directeur de Projet, réunions annuelles d'évaluation, etc.) (Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée) ¹
2209	Synergies avec le réseau « Eaux internationales » IW:LEARN (réunions, formation, note d'expérience, etc.) – partie de l'allocation de 1 % (Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée) ¹
2210	Coûts de publication, de traduction, de diffusion et d'établissement de rapports (soutien à la stratégie de gestion des connaissances) ¹
Total des composantes	

FT30_125 COÛTS OPÉRATIONNELS ET AUTRES COÛTS DIRECTS

5302	Évaluation à mi-parcours
5303	Évaluation finale
Total des composantes	

BUDGET PAR COMPOSANTE					
COMPOS ANTE 1	COMPOS ANTE 2	COMPOS ANTE 3	COMPOS ANTE 4	GESTION DE PROJET	Total
US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$

30,000	10,000	-	44,000	132,000	216,000
-	-	-	-	10,000	10,000
-	-	-	-	10,000	10,000
63,000	20,000	-	40,000	-	123,000
-	-	-	40,000	-	40,000
-	-	-	30,000	-	30,000
93,000	30,000	-	154,000	152,000	429,000

4,000	4,000	4,000	4,000	14,000	30,000
4,000	4,000	4,000	4,000	14,000	30,000

217,000	-	-	-	-	217,000
-	1,700,000	-	-	-	1,700,000
-	-	188,000	-	-	188,000
-	-	333,000	-	-	333,000
-	-	-	127,000	-	127,000
-	-	-	18,000	-	18,000
25,000	25,000	25,000	50,000	-	125,000
-	-	-	100,000	-	100,000
15,000	15,000	15,000	18,000	-	63,000
10,000	10,000	10,000	35,000	-	65,000
267,000	1,750,000	571,000	348,000	-	2,936,000

10,000	10,000	10,000	20,000	-	50,000
10,000	10,000	10,000	25,000	-	55,000
20,000	20,000	20,000	45,000	-	105,000

COÛTS TOTAUX	
---------------------	--

384,000	1,804,000	595,000	551,000	166,000	3,500,000
----------------	------------------	----------------	----------------	----------------	------------------

9. ANNEXE E: SCCF (ID FEM 9670) : renforcement de l'adaptation régionale au changement climatique dans les zones marines et côtières de la Méditerranée

247. Le Projet contribue à la composante ii) du MedProgramme, à savoir l'amélioration de la durabilité et de la résistance au climat dans la zone côtière.

248. Il est considéré comme le huitième Sous-Projet du MedProgramme. Au moment de son approbation en octobre 2016, le MedProgramme était composé de sept Sous-Projets. Par la suite, le Projet du Fonds spécial pour le changement climatique SCCF (FEM ID 9670) « Renforcement de l'adaptation régionale au changement climatique dans les zones marines et côtières de la Méditerranée » a été élaboré par le PAM/PNUE pour être financé par le Fonds spécial pour le changement climatique. Par l'intermédiaire du FEM, et à l'aide des orientations de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Fonds spécial pour le changement climatique cible des secteurs clés à des fins d'adaptation et de transfert de technologies. Il a été convenu par le PAM/PNUE, le PNUE et le Secrétariat du FEM que le Projet du Fonds spécial pour le changement climatique serait géré à toutes fins utiles comme un Sous-Projet supplémentaire du MedProgramme.

249. Le Projet sera exécuté en Albanie, en Algérie, en Libye, au Monténégro, au Maroc et en Tunisie. Il est mis en œuvre par le PNUE et exécuté par le CAR/PAP, le Plan Bleu et le Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée, sous la supervision générale du PAM/PNUE, lequel dirige l'exécution de l'ensemble du MedProgramme. La Figure 6 donne un aperçu de la structure d'exécution du Projet.

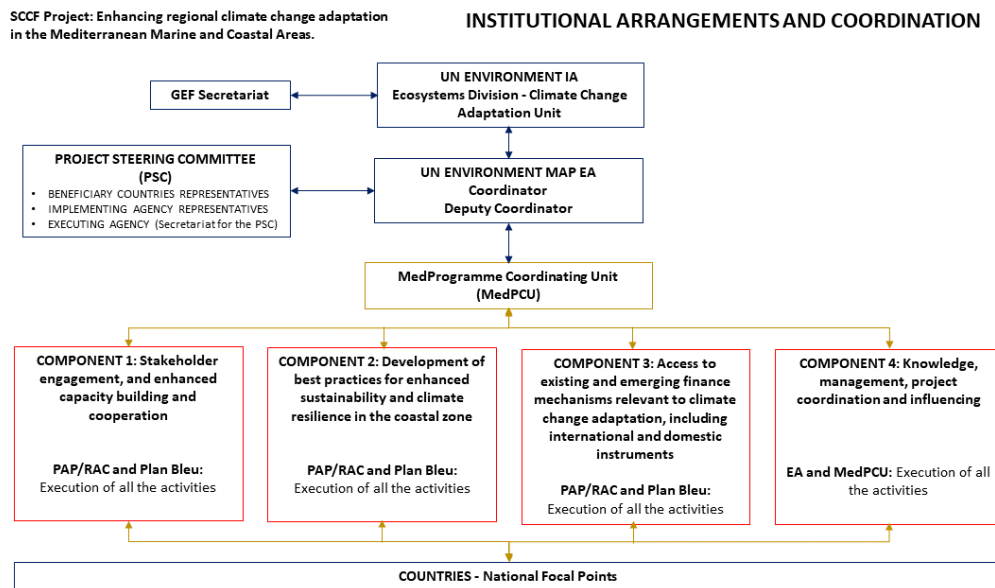


Figure 6. Arrangements institutionnels et coordination du Projet du Fonds spécial pour le changement climatique SCCF (ID FEM 9670)

250. Le Projet est financé par le Fonds spécial pour le changement climatique à hauteur de 1,000,000 dollars. Il fera l'objet d'un cofinancement de 4,891,894 dollars, versés par les pays bénéficiaires et les partenaires d'exécution.

251. Les objectifs spécifiques du Projet du Fonds spécial pour le changement climatique sont de renforcer les capacités des pays participants de la région méditerranéenne à s'adapter au changement climatique en vue d'influencer les processus de développement plus larges dans la région. Le Projet comporte quatre composantes, à savoir : 1) participation des parties prenantes et renforcement des capacités et de la coopération ; 2) élaboration des meilleures pratiques pour améliorer la durabilité et la résilience climatique de la zone côtière ; 3) accès aux mécanismes de financement existants et émergents pertinents pour l'adaptation au changement climatique, dont des instruments internationaux et nationaux ; et 4) connaissance, gestion, coordination des Projets et influence.

252. Le Projet du Fonds spécial pour le changement climatique contribuera à l'objectif global de la composante 2 du MedProgramme, qui consiste à renforcer la durabilité et la résilience climatique de la zone côtière. Étant le seul Projet du MedProgramme consacré spécifiquement à l'adaptation au changement climatique, le Projet du Fonds spécial pour le changement climatique est une réponse opportune et nécessaire au besoin de renforcer la capacité des personnes et des institutions à s'adapter aux effets du changement climatique dans les zones côtières, lesquelles y sont particulièrement vulnérables. Grâce au recensement des risques climatiques ayant des effets négatifs sur la côte et à l'élaboration de stratégies pour surmonter ou faire face à ces risques, le Projet du Fonds spécial pour le changement climatique renforcera efficacement tant la durabilité que la résilience climatique de la région. L'assistance technique dans le cadre de ce Projet se concentrera sur deux lignes d'action principales : intégrer les stratégies d'adaptation au changement climatique dans les plans côtiers et faciliter l'accès au financement climatique pour intensifier les mesures d'adaptation dans la région. Il est important de relever que les activités du Projet du Fonds spécial pour le changement climatique sont pleinement intégrées à celles du Sous-Projet 2.1 du MedProgramme « Résilience climatique, sécurité de l'eau et protection des habitats dans les zones côtières méditerranéennes ». Le Sous-Projet 2.1 permettra de produire des plans côtiers dans deux zones présentant une très grande vulnérabilité au changement climatique (entre autres activités), et le Projet du Fonds spécial pour le changement climatique permettra quant à lui d'élaborer des stratégies d'adaptation aux incidences du changement climatique dans le contexte de ces plans côtiers. De cette manière, d'importantes synergies sont générées par les deux Projets connexes, à savoir des ensembles communs de parties prenantes, de données de base et de structures de gestion.

253. Les composantes 1 et 2 seront exécutées au Maroc et au Monténégro. Ces interventions nationales (et locales) généreront des enseignements et des meilleures pratiques qui seront diffusés et serviront de base à des plans régionaux plus larges dans la région méditerranéenne (au titre des composantes 3 et 4). Parmi les résultats obtenus au titre de ces composantes figurent les résultats suivant :

- Des capacités et un environnement de sensibilisation sont mis en place pour accroître la résilience et la capacité d'adaptation des systèmes naturels et socioéconomiques marins et côtiers aux effets du changement climatique ;
- Les mesures d'adaptation au changement climatique sont intégrées dans les politiques, les stratégies et la planification nationales ;
- L'accès aux mécanismes de financement existants et émergents pertinents pour l'adaptation au changement climatique est encouragé ;
- Les processus politiques méditerranéens plus larges sont influencés par la stratégie de gestion des connaissances du Projet du Fonds spécial pour le changement climatique.

254. La composante 3 vise à aider les pays partenaires à hiérarchiser et à élaborer des Projets contribuant aux objectifs d'adaptation au changement climatique dans leurs zones côtières et marines, en améliorant l'état de préparation à l'accès aux mécanismes et fonds internationaux de financement de la lutte contre le changement climatique tout en reliant ceux-ci à l'utilisation de fonds publics nationaux disponibles et en encourageant la participation du secteur privé. Des outils pertinents seront fournis aux pays, tels que des lignes directrices méthodologiques pour l'élaboration d'un plan de financement pour l'adaptation au changement climatique dans la zone côtière, sur la base des lignes directrices et recommandations internationales, régionales et nationales existantes, enrichies de brèves descriptions de cas couronnés de succès et de cas en cours de préparation. L'élaboration d'une proposition concrète de Projet multi-pays/régional sera également facilitée, laquelle devrait être approuvée et soutenue par les pays partenaires afin de la soumettre aux donateurs internationaux appropriés pour obtenir un soutien financier. Grâce aux activités exécutées au titre de la composante 3, et en intégrant les résultats combinés des Projets du Fonds spécial pour le changement climatique/ClimVar et la gestion intégrée des zones côtières dans toute la région, le Projet du Fonds spécial pour le changement climatique :

- Informera et enrichira les processus politiques régionaux, notamment dans le cadre de la Convention de Barcelone, par l'adhésion au cadre régional d'adaptation au changement climatique ainsi qu'au programme pour l'eau de l'Union pour la Méditerranée ;
- Dotera les pays, en particulier les pays cibles du Projet du Fonds spécial pour le changement climatique, d'informations sur mesure concernant les instruments politiques et les options de financement disponibles, y compris les instruments de financement internationaux ;
- Permettra d'informer les principales parties prenantes des réalisations et des résultats en vue de solliciter leur participation pour obtenir des informations complémentaires et prendre des mesures ;

- Informera les principaux donateurs multilatéraux et bilatéraux, ainsi que les organismes collectifs du secteur privé, des principaux enseignements tirés en vue de solliciter leur engagement et leurs contributions.

Les activités de la composante 3 fonctionneront en synergie avec les Projets en cours et à venir, comme le programme WACDEP-G sur l'eau et le climat pour le développement intégrant les questions de genre, soutenu par l'Agence autrichienne pour le développement, et le second Projet visant à établir une coopération dans le domaine de l'eau en Méditerranée (Water Matchmaker II), soutenu par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, entre autres. Elles feront également appel aux capacités établies des partenaires, dont celles de l'équipe pour le climat du Partenariat mondial pour l'eau.

255. La composante 4 se concentre sur la gestion efficace des connaissances afin de parvenir à une transposition à plus grande échelle et à une adoption plus large des approches, de la vision, des politiques et des pratiques de planification promues par le Projet du Fonds spécial pour le changement climatique. L'appui à la gestion des connaissances fourni dans le cadre de cette composante favorisera la coopération intergouvernementale et interministérielle, encouragera les meilleures pratiques et permettra d'élaborer des stratégies de formation et de communication à l'échelle du portefeuille. Le Projet du Fonds spécial pour le changement climatique sera exécuté dans le cadre des stratégies d'intégration des questions de genre et de gestion des connaissances du MedProgramme. Les activités de gestion des connaissances prévues au titre de la composante 4 seront conçues et exécutées conformément à la stratégie de gestion des connaissances du MedProgramme et bénéficieront de l'ensemble des outils d'information et de communication ainsi que des manifestations qui seront mis au point dans ce contexte, dont une plateforme de gestion des connaissances en ligne et un site Web d'information, des matériels de sensibilisation innovants comprenant des vidéos et des campagnes dans les médias sociaux, ainsi que des réunions annuelles d'évaluation pour les parties prenantes régionales, entre autres.

256. Le Projet du Fonds spécial pour le changement climatique produira quatre résultats menant aux 12 réalisations indiqués ci-dessous, obtenus par l'exécution de 48 activités.

Résultat 1 La participation des parties prenantes en matière d'adaptation au changement climatique est renforcée et les partenariats sont améliorés.

1. Résultat 1.1 Évaluation des risques climatiques tenant compte des questions de genre (dans au moins deux zones côtières prioritaires et sur la base d'un processus mené par les parties prenantes), qui fournit une plateforme pour renforcer la résilience des côtes face au changement climatique de manière durable et inclusive.

Résultat 1.2 Détermination des interventions pour renforcer la résilience côtière dans deux zones côtières prioritaires (sur la base d'un processus mené par les parties prenantes sur la base de la méthode participative « Climagine »).

Résultat 1.3 Formation dispensée à au moins 50 spécialistes des questions techniques et décideurs des six pays bénéficiaires du Projet sur les solutions d'adaptation au changement climatique (dont les solutions basées sur les écosystèmes) pour les zones côtières.

Résultat 1.4 Consultations Sous-régionales des institutions financières internationales, des banques, des assurances et des secteurs privés des zones côtières de faible altitude sur les possibilités de financement des priorités d'adaptation recensées et sur le soutien institutionnel nécessaire pour une meilleure utilisation des évaluations des risques climatiques côtiers dans les décisions d'investissement.

Résultat 2 Adaptation intégrée dans les plans locaux de gestion intégrée des zones côtières

Résultat 2.1 Des recommandations sont élaborées pour l'intégration de mesures d'adaptation dans les plans locaux de gestion intégrée des zones côtières du Maroc (Tétouan) et du Monténégro (baie de Kotor), en accord avec les parties prenantes du Sous-Projet 2.1.

Résultat 2.2 Pour au moins deux zones côtières prioritaires, un rapport est élaboré sur les principaux obstacles juridiques, politiques et institutionnels, ainsi que sur les possibilités de mise en œuvre de solutions d'adaptation, sur la base des consultations menées auprès des parties prenantes dans le cadre du résultat 1 et des discussions avec les parties prenantes du MedProgramme.

Résultat 3 Accès facilité au financement international de l'adaptation au changement climatique

Résultat 3.1 Directives méthodologiques pour l'élaboration d'un plan de financement de l'adaptation au changement climatique dans les zones côtières (comprenant les investissements nationaux, internationaux et du secteur privé).

Résultat 3.2 Élaboration d'une proposition pour accéder à un soutien financier international pour l'adaptation au changement climatique dans les zones côtières avec au moins deux pays comme partenaires participants.

Résultat 4 Renforcement de l'interface science-politique, accessibilité des connaissances connexes et amélioration des informations sur le climat régional

Résultat 4.1 Organisation d'une réunion régionale pour mettre en commun les informations et les connaissances sur les résultats et les réalisations des processus de planification de l'adaptation, et pour convenir d'un cadre de suivi et d'évaluation pertinent pour l'adaptation à appliquer dans le cadre du MedProgramme.

Résultat 4.2 Réalisation de campagnes locales de sensibilisation au changement climatique et aux possibilités d'adaptation (une campagne dans chaque zone côtière prioritaire) à l'intention des communautés locales, des ONG, des associations, des acteurs du secteur privé et des écoles.

Résultat 4.3 Élaboration d'une brochure attrayante et d'un rapport d'évaluation scientifique sur les risques environnementaux et climatiques dans les zones gravement polluées de la région méditerranéenne (sur la base des rapports et des résumés rédigés pour les décideurs).

Résultat 4.4 Organisation d'un grand forum dans la région méditerranéenne pour présenter les enseignements tirés du Projet à la fin de la deuxième année, ce qui renforce l'adoption des enseignements tirés dans le cadre du MedProgramme et d'autres initiatives pertinentes telles que le groupe d'experts sur le changement climatique de l'Union pour la Méditerranée et d'autres.

257. Les paragraphes suivants présentent un bref aperçu des activités qui seront exécutées dans le cadre du Projet du Fonds spécial pour le changement climatique pour atteindre les objectifs fixés. Le descriptif du Projet du Fonds spécial pour le changement climatique (UNEP/MED WG.481/Inf.9) offre une description détaillée des activités, dont l'analyse de base et le scénario alternatif proposé.

Résultat 1 La participation des parties prenantes en matière d'adaptation au changement climatique est renforcée et les partenariats sont améliorés.

Résultat 1.1 : Évaluation des risques climatiques tenant compte des questions de genre (dans au moins deux zones côtières prioritaires et sur la base d'un processus mené par les parties prenantes), qui fournit une plateforme pour renforcer la résilience des côtes face au changement climatique de manière durable et inclusive.

258. Dans le cadre de cette réalisation, les activités suivantes seront menées : i) recensement et appréciation des évaluations des risques climatiques existantes au Monténégro et au Maroc ; ii) réduction d'échelle/mise à jour/complément des évaluations existantes avec des données pertinentes (par exemple, des informations socioéconomiques et liées au genre) ; et iii) renforcement des capacités des parties prenantes à utiliser les évaluations des risques climatiques pour la planification du développement dans les zones côtières. Les évaluations des risques climatiques existantes au Monténégro et au Maroc seront examinées. La plupart des évaluations des risques climatiques existantes pour le Monténégro se limitent à une portée nationale. En outre, aucune d'entre elles ne comporte de données tenant compte des questions de genre. Par conséquent, ces évaluations devront être mises à jour et réduites à l'échelle de la région de la baie de Kotor dans le cadre du Projet de résultat 1.1, et les questions de genre devront y être intégrées. À cet effet, les documents existants sur

les questions de genre au Monténégro seront examinés. Par exemple, le Monténégro a adopté une loi sur l'égalité des genres en 2015, ainsi qu'un plan d'action pour la réalisation de l'égalité des genres (2017-2021). Les informations pertinentes des évaluations des risques climatiques existantes seront extraites et mises à l'échelle (si nécessaire), et des données supplémentaires pertinentes seront insérées afin de produire des évaluations complètes des risques climatiques tenant compte des questions de genre pour la région de la baie de Kotor et la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma. Les parties prenantes seront également formées à l'utilisation de ces évaluations en vue de renforcer la résilience des côtes au changement climatique. L'élaboration des évaluations des risques climatiques et les interventions de renforcement des capacités seront mises en œuvre en utilisant l'approche participative « Climagine ». Climagine est un ensemble d'outils et de méthodes mis au point par le Plan Bleu/RAC, qui fournit aux parties prenantes un cadre de discussion et d'élaboration conjointe de recommandations pour intégrer l'adaptation au changement climatique dans la mise en œuvre des plans de gestion intégrée des zones côtières au niveau de la région côtière. Climagine s'appuie sur une approche de planification participative dirigée par les parties prenantes (l'approche « Imagine »), utilisée dans la région méditerranéenne pour la planification participative depuis 2000. Le processus « Climagine » repose sur trois à cinq étapes/ateliers. Climagine a été mis à l'essai dans deux zones pilotes en Croatie (comté de Sibenik-Knin) et en Tunisie (archipel de Kerkennah) de 2012 à 2015, et sera mieux structuré/perfectionné grâce aux enseignements tirés du Projet du Fonds spécial pour le changement climatique, tel que proposé. Un guide méthodologique qui sera élaboré pour toute la région méditerranéenne réunira les enseignements tirés du Projet. La méthode garantira une prise en compte adéquate des questions de genre et du rôle des femmes dans les évaluations des risques climatiques. En outre, un atelier d'évaluation des risques climatiques sera organisé dans chacune des deux zones côtières prioritaires. Les parties prenantes invitées à participer aux ateliers représenteront les principaux secteurs sociaux et économiques des deux zones côtières ciblées, dont les décideurs nationaux et locaux. L'organisateur des ateliers veillera à ce que les questions de genre soit prises en compte dans la conception de l'atelier, à ce que les femmes soient suffisamment représentées dans le groupe des parties prenantes et à ce que l'évaluation des risques climatiques tienne dûment compte des différents besoins et problèmes des hommes et des femmes en ce qui concerne les risques climatiques. L'atelier permettra aux parties prenantes de recenser les zones géographiques et les questions sociales ou les activités économiques les plus exposées aux effets/risques du changement climatique.

259. Le Projet du Fonds spécial pour le changement climatique mettra en œuvre six activités pour atteindre le résultat 1.1. Toutes les activités sont interconnectées et fonctionnent en synergie.

Activité 1.1.1 : Recensement, sur la base de consultations avec les parties prenantes concernées au Monténégro et au Maroc, des évaluations des risques climatiques existantes au Monténégro et au Maroc au niveau national ou local.

Activité 1.1.2 : Réduction des évaluations recensées dans le cadre de l'activité 1.1.1 à l'échelle de la zone de la baie de Kotor et de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma.

Activité 1.1.3 : Avec l'aide des pays partenaires et de consultants, analyse des évaluations des risques réduite à l'échelle des dites zones pour déterminer les lacunes dans celles-ci et compiler des données complémentaires pertinentes, en particulier des informations socioéconomiques et liées au genre, en vue de produire des évaluations des risques climatiques tenant compte des questions de genre.

Activité 1.1.4 : Mise à jour et/ou étoffement des évaluations des risques climatiques à échelle réduite avec les informations compilées dans le cadre de l'activité 1.1.3.

Activité 1.1.5 : Organisation d'un atelier avec les parties prenantes locales et nationales des institutions concernées pour présenter, examiner et valider les évaluations des risques climatiques à échelle réduite.

Activité 1.1.6 : Organisation d'un atelier de renforcement des capacités, en utilisant l'approche « Climagine », afin de renforcer les capacités des parties prenantes à utiliser les évaluations des risques climatiques élaborées dans le cadre du résultat 1.1, en vue de la planification du développement dans les zones côtières.

Résultat 1.2 : Détermination des interventions en vue de renforcer la résilience côtière dans deux zones côtières prioritaires (sur la base d'un processus dirigé par les parties prenantes à l'aide de la méthode participative « Climagine »).

260. Les parties prenantes du Monténégro et du Maroc ont souligné la nécessité de déterminer des mesures d'adaptation pour les zones côtières de la baie de Kotor et de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (en particulier la province de Tétouan, considérée dans des études précédentes comme plus vulnérable aux effets du changement climatique). Sur la base des évaluations des risques climatiques produites et des résultats du premier atelier Climagine (résultat 1.1), les parties prenantes débattront des mesures d'adaptation potentielles visant à renforcer la résilience des côtes (par exemple, la sensibilisation des populations côtières à l'adaptation au changement climatique et la protection des écosystèmes côtiers par des mesures d'adaptation fondée sur les écosystèmes, mais aussi des solutions non basées sur la nature et l'intégration des questions de genre). Les parties prenantes utiliseront des méthodes d'analyse économique au cours des ateliers pour comparer et hiérarchiser les solutions/choix d'adaptation.
261. Le Projet du Fonds spécial pour le changement climatique mettra en œuvre sept activités pour atteindre le résultat 1.2. Toutes les activités sont interconnectées et fonctionnent en synergie.

Activité 1.2.1 : Sélection des parties prenantes pertinentes des institutions recensées par les partenaires du Projet au Monténégro et au Maroc pour leur participation à un atelier sur les mesures d'adaptation pour les zones côtières.

Activité 1.2.2 : Élaboration de matériel pour l'atelier sur la base des évaluations des risques climatiques produites dans le cadre du résultat 1.1 selon l'approche Climagine.

Activité 1.2.3 : Organisation d'un atelier dans chaque domaine prioritaire afin de déterminer les mesures potentielles d'adaptation (en utilisant l'approche Climagine).

Activité 1.2.4 : Organisation d'un atelier dans chaque domaine prioritaire afin de déterminer les mesures potentielles d'adaptation (en utilisant l'approche Climagine).

Activité 1.2.5 : Réalisation d'analyses coûts-avantages des mesures d'adaptation déterminées dans le cadre des activités 1.2.3 et 1.2.4

Activité 1.2.6 : Sur la base des résultats des analyses coûts-avantages, comparaison et classement par ordre de priorité des mesures d'adaptation déterminées lors de l'atelier.

Activité 1.2.7 : Élaboration d'un rapport compilant les mesures d'adaptation déterminées au cours de l'atelier participatif dans chaque domaine prioritaire.

Résultat 1.3 : Formation dispensée à au moins 50 spécialistes des questions techniques et décideurs des six pays bénéficiaires du Projet sur les solutions d'adaptation au changement climatique (dont les solutions fondées sur les écosystèmes) pour les zones côtières.

262. La capacité technique pour élaborer et mettre en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique en Méditerranée est limitée. En outre, au Monténégro et au Maroc, les parties prenantes concernées ont estimé, lors des consultations tenues en février 2018, qu'il était essentiel de disposer de matériel de formation sur les solutions d'adaptation (voir Annexe L, section 2). Un module de formation sera donc élaboré et mis en œuvre pour informer et former les gestionnaires du littoral et les groupes économiques locaux de toute la région sur l'adaptation basée sur l'écosystème ou d'autres solutions d'adaptation. À partir des exemples de mesures d'adaptation proposées pour la zone de la baie de Kotor et la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, issus de l'atelier des parties prenantes tenu dans le cadre du résultat 1.2, tel que proposé, les gestionnaires du littoral ainsi que d'autres parties prenantes concernées, dont les planificateurs et les groupes économiques locaux, seront formés à la réalisation d'analyses coûts-avantages de solutions alternatives basées sur la nature pour faire face aux effets du changement climatique et aux risques côtiers. Dans la mesure du possible, les formations seront organisées conjointement aux sessions de formation prévues dans le cadre des plans nationaux d'adaptation dans les deux pays et contribueront à l'élaboration de matériel de formation pour les activités de sensibilisation ciblant les hauts fonctionnaires et les décideurs des ministères concernés.

263. Le Projet du Fonds spécial pour le changement climatique mettra en œuvre trois activités pour atteindre le résultat 1.3. Toutes les activités sont interconnectées et fonctionnent en synergie.

Activité 1.3.1 : Élaboration des modules de formation sur l'adaptation fondée sur les écosystèmes et sur d'autres mesures d'adaptation avec l'aide des spécialistes du Plan Bleu et des consultants/de l'expertise en matière d'adaptation fondée sur les écosystèmes

Activité 1.3.2 : Sélection des participants à l'atelier parmi les gestionnaires du littoral et les groupes économiques locaux, avec le soutien des partenaires méditerranéens du Projet, le Plan Bleu et le CAR/PAP

Activité 1.3.3 : Organisation des sessions de formation (au moins une formation dans chaque pays/zone pilote) ciblant les gestionnaires du littoral et les groupes économiques locaux de la région méditerranéenne sur la mise en œuvre des mesures d'adaptation, y compris l'adaptation fondée sur les écosystèmes, dans les zones côtières, et sur la réalisation d'une analyse coûts-avantages en utilisant les mesures d'adaptation déterminées dans le cadre du résultat 1.2

Résultat 1.4 : Consultations Sous-régionales des institutions financières internationales, des banques, des assurances et des secteurs privés des zones côtières de faible altitude sur les possibilités de financement des priorités d'adaptation recensées et sur le soutien institutionnel nécessaire pour une meilleure utilisation des évaluations des risques climatiques côtiers dans les décisions d'investissement.

264. Une série d'ateliers et de sessions de formation sera organisée au niveau Sous-régional pour renforcer la capacité de deux groupes de parties prenantes clés (le secteur financier et les secteurs des services et de la production) à intégrer les questions relatives aux risques climatiques dans la planification des investissements concernant l'utilisation de la zone côtière et/ou des infrastructures. Les activités seront adaptées aux besoins spécifiques du secteur privé, dont les acteurs influencent de différentes manières les activités économiques dans la zone côtière et ont des niveaux de connaissance variables sur les risques climatiques dans la zone côtière. Une première étape dans la conception des ateliers (combinée aux activités prévues sur le terrain dans ces pays) consistera en une évaluation rapide (au Monténégro et au Maroc) de la capacité du secteur financier en ce qui concerne l'utilisation des évaluations des risques climatiques dans les décisions d'investissement, afin de dresser le bilan des meilleures pratiques existantes et de déterminer des domaines prioritaires pour la conception de modules de formation. En fonction des résultats de l'évaluation, les ateliers destinés au secteur financier pourraient se concentrer sur : 1) la sensibilisation aux différents risques commerciaux associés au changement climatique ; 2) l'introduction de l'utilisation de l'évaluation des risques climatiques côtiers et de l'analyse coûts-avantages comme critère obligatoire dans l'évaluation des décisions d'investissement, y compris au niveau de l'approbation des demandes de prêt ou des polices d'assurance ; et 3) l'information des parties prenantes sur le cadre politique régional pour l'adaptation au changement climatique ainsi que sur les outils et lignes directrices connexes que le secteur financier peut adapter à ses opérations, le but étant de contribuer à renforcer la résilience des zones côtières. Parallèlement, les modules de formation, les lignes directrices et les outils existants dans les pays participants (par exemple, au Monténégro, la stratégie nationale de développement durable à l'horizon 2030, et au Maroc, le cadre élaboré pour les collectivités territoriales en vue d'intégrer les questions environnementales et climatiques dans la planification et la gestion des terres) seront également évalués afin d'éclairer la conception des modules de formation en ce qui concerne l'intégration du risque climatique dans les décisions d'investissement. Une deuxième série d'ateliers sera organisée pour renforcer les capacités des principales parties prenantes du secteur privé dans la zone côtière à effectuer une analyse coûts-avantages de leurs investissements prévus et à adapter leurs activités planifiées aux effets du changement climatique. Parmi les parties prenantes de ce groupe figurent, entre autres, les gestionnaires d'hôtels et d'installations touristiques, les personnes impliquées dans la pêche et l'aquaculture et les représentants du secteur portuaire et maritime. Des formations spécifiques ciblant les femmes ou les groupes de femmes qui tirent leurs moyens de subsistance d'activités dans la zone côtière seront également organisées afin de répondre à leurs besoins.

265. Le Projet du Fonds spécial pour le changement climatique mettra en œuvre six activités pour atteindre le résultat 1.4. Toutes les activités sont interconnectées et fonctionnent en synergie.

Activité 1.4.1 : Réalisation de deux évaluations rapides des capacités du secteur financier et du secteur privé au Maroc et au Monténégro à utiliser des évaluations des risques climatiques dans les décisions d'investissement

Activité 1.4.2 : Inventaire des bonnes pratiques existantes et des besoins en matière de renforcement des capacités pour les deux secteurs, sur la base des résultats de l'activité 1.4.1

Activité 1.4.3 : Examen des modules et outils de formation existants dans les pays participants

Activité 1.4.4 : Sur la base des résultats des activités 1.4.1 à 1.4.3 ainsi que du rapport produit dans le cadre du résultat 2.2, conception de deux séries de modules de formation ciblant le secteur financier et les secteurs des services et de la production

Activité 1.4.5 : En s'appuyant sur l'expérience existante du Partenariat mondial pour l'eau et sur les connaissances des réseaux pertinents, sélection des organisations des secteurs financier, des services et de la production à inviter aux ateliers

Activité 1.4.6 : Organisation d'ateliers de formation consultatifs ciblant le secteur financier et le secteur privé dans la région méditerranéenne et portant sur : i) la manière d'intégrer les questions relatives au risque climatique dans la planification des investissements ; ii) la manière de réaliser une analyse coûts-avantages pour adapter les investissements prévus aux effets du changement climatique dans les zones côtières ; et iii) l'examen des mesures d'adaptation déterminées dans le cadre du résultat 1.2 à la lumière des priorités de financement du secteur privé et/ou des priorités d'investissement.

Résultat 2 Adaptation intégrée dans les plans locaux de gestion intégrée des zones côtières

Résultat 2.1 : Des recommandations sont élaborées pour l'intégration de mesures d'adaptation dans les plans locaux de gestion intégrée des zones côtières du Maroc (Tétouan) et du Monténégro (baie de Kotor), en accord avec les parties prenantes du Sous-Projet 2.1.

266. Dans les deux pays, des plans locaux de gestion intégrée des zones côtières seront établis dans le cadre du Sous-Projet 2.1. Ils s'inscriront dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières et cibleront la zone de la baie de Kotor et la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma. Afin d'améliorer la résilience face au changement climatique dans la zone côtière de ces régions, des recommandations visant à intégrer l'adaptation dans les plans locaux de gestion intégrée des zones côtières seront élaborées dans le cadre du résultat 2.1, tel que proposé. Les recommandations seront basées sur les résultats de la composante 1, telle que proposée, en particulier sur les évaluations des risques climatiques produites pour la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et la région de la baie de Kotor. Les recommandations s'appuieront également sur le Projet Adriatique du FEM ainsi que sur la stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières du Monténégro. Le fait de disposer d'une grande quantité de données et d'études permettra au CAR/PAP d'apporter des contributions de qualité qui pourraient aussi servir aux activités de sensibilisation et de renforcement des connaissances. Au cours de l'élaboration des recommandations, une série d'activités sera menée afin de garantir la mise en œuvre des documents élaborés dans le cadre du présent Projet et du Sous-Projet 2.1. Les activités seront lancées dans le cadre de la préparation des contributions au rapport visant à définir la portée du Projet. Au cours de la première phase du Projet, des activités et des réunions préparatoires seront mises en œuvre.

267. Le Projet du Fonds spécial pour le changement climatique mettra en œuvre six activités pour atteindre le résultat 2.1. Toutes les activités sont interconnectées et fonctionnent en synergie.

Activité 2.1.1 : Activités et missions préparatoires dans les pays

Activité 2.1.2 Préparation des contributions à la phase de définition de la portée des plans locaux de gestion intégrée des zones côtières qui seront établis dans le cadre du Sous-Projet 2.1 à Tétouan et dans la baie de Kotor

Activité 2.1.3 : Organisation de débats avec les parties prenantes (y compris les décideurs et les spécialistes) pour recenser les possibilités d'adaptation pertinentes pour les domaines ciblés

Activité 2.1.4 : Sur la base des résultats de la composante 1 et du résultat 3.1, élaboration de recommandations en vue d'intégrer l'adaptation dans les plans locaux de gestion intégrée des zones côtières

Activité 2.1.5 : Réalisation d'une analyse coûts-avantages de chaque recommandation d'adaptation et établissement d'un calendrier de mise en œuvre

Activité 2.1.6 : Utilisation des mécanismes du MedProgramme pour intégrer les recommandations dans les plans locaux de gestion intégrée des zones côtières.

Résultat 2.2 : Pour au moins deux zones côtières prioritaires, un rapport est élaboré sur les principaux obstacles juridiques, politiques et institutionnels ainsi que sur les possibilités de mise en œuvre de solutions d'adaptation, sur la base des consultations menées auprès des parties prenantes dans le cadre du résultat 1 et des discussions avec les parties prenantes du MedProgramme.

268. Après la définition de mesures d'adaptation concrètes qui peuvent être intégrées dans les plans locaux de gestion intégrée des zones côtières (résultat 2.1), une étude sur les obstacles et les possibilités de mise en œuvre des mesures d'adaptation déterminées dans les deux domaines prioritaires sera réalisée et des rapports seront rédigés. Les rapports contiendront des informations détaillées ciblant les Sous-secteurs concernés, afin de faciliter leurs investissements dans un développement côtier résistant au changement climatique. Ces Sous-secteurs comprennent, par exemple, les secteurs des infrastructures, de l'urbanisme, de la production alimentaire, du tourisme et de l'approvisionnement en eau. Dans le cadre de cette réalisation, l'attention sera portée aux questions de gouvernance, notamment aux obstacles juridiques, politiques et institutionnels ainsi qu'aux possibilités économiques et commerciales de mise en œuvre des solutions d'adaptation dans les Sous-secteurs concernés. Outre l'examen des documents susmentionnés, les activités mises en œuvre dans le cadre de ce résultat seront élaborées sur la base des contributions thématiques recueillies au cours des ateliers Climagine et des observations des organismes gouvernementaux, des spécialistes et de toutes les autres parties prenantes associées à l'élaboration du plan côtier. Au cours de ces deux processus, des informations seront recueillies afin de déterminer les obstacles potentiels à la mise en œuvre de solutions d'adaptation, en accordant une attention particulière aux principaux obstacles et possibilités juridiques, politiques et institutionnels. Un rapport thématique assorti de recommandations sera établi sur cette base afin de soutenir l'intégration réussie de l'adaptation dans les plans côtiers.

269. Le Projet du Fonds spécial pour le changement climatique mettra en œuvre trois activités pour atteindre le résultat 2.2. Toutes les activités sont interconnectées et fonctionnent en synergie.

Activité 2.2.1 : Recensement, examen et compilation des informations issues des études pertinentes existantes

Activité 2.2.2 : Compilation des contributions pertinentes recueillies lors des ateliers Climagine et des consultations menées auprès du secteur privé dans le cadre du résultat 2.1

Activité 2.2.3 : Sur la base des résultats des activités 2.2.1 et 2.2.2, production de rapports sur les obstacles juridiques et institutionnels et sur les possibilités d'un développement côtier résistant au changement climatique. Les rapports serviront de base à l'élaboration de recommandations pour l'intégration de l'adaptation dans les plans côtiers/la gestion intégrée des zones côtières, ainsi que dans d'autres initiatives de développement des côtes

Résultat 3 Accès facilité au financement international de l'adaptation au changement climatique

Résultat 3.1 : Directives méthodologiques pour l'élaboration d'un plan de financement de l'adaptation au changement climatique dans les zones côtières (comprenant les investissements nationaux, internationaux et du secteur privé).

Activité 3.1.1 : Réalisation d'une analyse documentaire sur l'architecture internationale du financement climatique, l'accès aux ressources internationales et les meilleures pratiques en matière de coordination, de hiérarchisation des priorités et de contrôle des dépenses relatives à l'adaptation dans les zones côtières et marines.

Activité 3.1.2 : Analyse des outils et des lignes directrices existants dans la région méditerranéenne, en s'inspirant également de cas d'autres mers régionales, en matière d'accès aux financements international, national et privé de l'adaptation, et compilation des informations pertinentes et des enseignements tirés en ce qui concerne la mobilisation de ressources pour l'adaptation dans les zones côtières et marines.

Activité 3.1.3 : Sur la base des résultats des activités 3.1.1 et 3.1.2, élaboration de lignes directrices sur l'élaboration d'un plan de financement (investissements internationaux, nationaux et du secteur privé) de l'adaptation pour les autorités nationales des zones côtières de la région méditerranéenne.

270. Le document présentera l'architecture globale du financement climatique et l'éventail des instruments de financement pertinents. Il indiquera les étapes essentielles que les autorités nationales doivent suivre pour tirer parti des possibilités existantes, dont la manière d'établir et de soumettre une proposition de Projet qui justifie la « logique climatique », qui s'aligne sur les critères d'investissement pertinents et qui satisfasse à toutes les autres conditions pertinentes, et fournira de brefs exemples issus d'autres pays méditerranéens. Il présentera également un aperçu de l'expérience internationale en matière de coordination, de contrôle, de hiérarchisation des priorités et de suivi efficaces des dépenses publiques en rapport avec l'architecture globale de développement liée au climat, dont les plans nationaux d'adaptation et les contributions déterminées au niveau national dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris, mais aussi en rapport avec le processus de réalisation des objectifs de développement durable. Il abordera des questions d'intégration telles que le genre, la jeunesse, les droits, la pauvreté et l'emploi, entre autres, qui figurent parmi les critères de sélection de la plupart des instruments de financement disponibles. En outre, les lignes directrices indiqueront les moyens de tirer parti des fonds non publics pour l'adaptation, en illustrant brièvement les indications à l'aide de cas existants, le cas échéant. Le document sera rédigé dans un langage simple et s'adressera principalement aux responsables politiques nationaux, ce qui leur permettra de renforcer leurs capacités en la matière, mais aussi aux parties prenantes compétentes qui les aident à devenir de meilleurs partenaires dans le cadre de ces initiatives. Il sera présenté, le cas échéant, lors de réunions de consultation qui seront organisées dans le cadre d'autres réalisations du Projet ainsi que dans divers forums régionaux et internationaux. Le document fournira, entre autres, une contribution utile pour les activités menées dans le cadre des résultats 2.1 et 3.2 du Projet ainsi que pour les Sous-Projets du MedProgramme.

Résultat 3.2 : Élaboration d'une proposition pour accéder à un soutien financier international pour l'adaptation au changement climatique dans les zones côtières avec au moins deux pays comme partenaires participants.

Activité 3.2.1 : Organisation d'une consultation régionale pour les autorités publiques concernées dans les pays bénéficiaires du Projet, afin de déterminer leurs notions d'adaptation prioritaires et leurs lignes d'action prêtes à être déployées pour les zones côtières et marines, notamment sur la base des résultats de la composante 2 et du résultat 3.1.

271. Les objectifs seront de parvenir à un consensus sur des questions et thèmes prioritaires communs spécifiques ; d'élaborer des solutions pour regrouper les activités prioritaires dans une proposition de Projet consolidée ; d'encourager un dialogue régional sur l'égalité des genres dans le cadre des services environnementaux ainsi que des possibilités d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets ; de débattre des choix appropriés en ce qui concerne les mécanismes de financement internationaux auxquels la proposition pourrait être soumise pour financement ; et de convenir d'une feuille de route pour l'élaboration d'une proposition d'adaptation multi-pays/régionale. En fonction des restrictions découlant de la COVID-19, la consultation régionale pourra se dérouler par phases et/ou en ligne.

Activité 3.2.2 : Obtention de l'engagement des pays intéressés à participer à la proposition de Projet par la détermination et la mise à disposition des capacités nationales et la fourniture de l'autorisation et la

documentation nécessaires pour chaque instrument de financement de la lutte contre le changement climatique qui sera envisagé.

272. Au moins deux pays participant au Projet prendront part à la proposition, qui sera élaborée en partenariat avec les parties prenantes et alignée sur les stratégies et priorités nationales en matière de changement climatique, comme celles définies dans les plans nationaux d'adaptation et les contribution déterminées au niveau national, ainsi que dans les lignes d'action de la Convention de Barcelone, de l'Union pour la Méditerranée, etc.

Activité 3.2.3 : Collecte du matériel pertinent pour élaborer des options d'activités d'adaptation, ou directement le cœur de la proposition d'adaptation, en étroite collaboration avec les pays participants et Sous leur direction.

Activité 3.2.4 : Organisation de missions d'enquête ou de consultations en ligne dans les pays cibles afin de recueillir des informations et des données. En fonction des besoins, des ateliers de travail pourront être organisés au niveau national ou local, de façon présentielle ou en ligne.

Activité 3.2.5 : Élaboration d'une proposition multi-pays/régionale de Projet d'adaptation dans la zone côtière pour au moins deux pays participant au Projet, sur la base d'une consultation, y compris en utilisant les produits pertinents du résultat 2.1.

Résultat 4 Renforcement de l'interface science-politique, accessibilité des connaissances connexes et amélioration des informations sur le climat régional.

Résultat 4.1 : Organisation d'une réunion régionale pour mettre en commun les informations et les connaissances sur les résultats et les réalisations des processus de planification de l'adaptation, et pour convenir d'un cadre de suivi et d'évaluation pertinent pour l'adaptation à appliquer dans le cadre du MedProgramme.

273. Un cadre de suivi et d'évaluation pertinent aux fins de l'adaptation sera élaboré et appliqué pour suivre les mesures d'adaptation mises en œuvre en Méditerranée, par exemple dans le cadre du MedProgramme, ou les interventions mises en œuvre dans le cadre du résultat 2.1, tel que proposé. Il sera conçu pour assurer le suivi des processus d'adaptation dans la région méditerranéenne. Pour élaborer ce cadre, les cadres de suivi et d'évaluation existants en Méditerranée seront évalués. Il s'agit, par exemple, du cadre de suivi et d'évaluation qui a été élaboré au titre de la stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières et de la stratégie nationale de développement durable du Monténégro.

274. Le Projet du Fonds spécial pour le changement climatique exécutera quatre activités pour atteindre le résultat 4.1. Toutes les activités sont interconnectées et fonctionnent en synergie.

Activité 4.1.1 : Examen des plateformes de connaissances existantes en Méditerranée pour recueillir et compiler les meilleures pratiques et les enseignements tirés des processus de planification de l'adaptation

Activité 4.1.2 : Organisation d'une réunion régionale pour mettre en commun les résultats obtenus dans le cadre des résultats 1 et 2, ainsi que les informations sur les processus de planification de l'adaptation recensées dans le cadre de l'activité 4.1.1

Activité 4.1.3 : Examen des cadres de suivi et d'évaluation existants en Méditerranée

Activité 4.1.4 : Élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation approprié pour l'adaptation afin d'effectuer le suivi des mesures d'adaptation mises en œuvre en Méditerranée, y compris celles impulsées dans le cadre du résultat 2.1

Résultat 4.2 : Réalisation de campagnes locales de sensibilisation au changement climatique et aux possibilités d'adaptation (une campagne dans chaque zone côtière prioritaire) à l'intention des communautés locales, des ONG, des associations, des acteurs du secteur privé et des écoles.

275. Cette réalisation répond à une demande spécifique formulée par les parties prenantes lors des réunions de consultation au Monténégro et au Maroc. Dans les deux pays, les parties prenantes ont indiqué la nécessité d'accroître les connaissances des acteurs des secteurs public et privé sur les questions liées à l'adaptation au changement climatique. Dans le cadre du résultat 4.2, tel que proposé, au moins deux campagnes de sensibilisation seront organisées (une dans chaque zone côtière prioritaire de la baie de Kotor et de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima) pour diffuser des informations sur le changement climatique et les possibilités d'adaptation dans les zones côtières. Plus précisément, les campagnes permettront de diffuser des informations sur les risques liés au climat dans les zones côtières de la baie de Kotor et de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (extraites des évaluations des risques climatiques réalisées dans le cadre du résultat 1.1) et sur la manière dont les risques peuvent être atténués par la mise en œuvre des mesures d'adaptation côtière déterminées dans le cadre du résultat 2.1.
276. Le Projet du Fonds spécial pour le changement climatique mettra en œuvre une activité pour atteindre le résultat 4.2. Toutes les activités sont interconnectées et fonctionnent en synergie.

Activité 4.2.1 : Sur la base des évaluations des risques climatiques élaborées au titre du résultat 1.1 et des mesures d'adaptation déterminées dans le cadre du résultat 2.1, conception et mise en œuvre d'au moins deux campagnes de sensibilisation dans la baie de Kotor et la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima ciblant les acteurs des secteurs public et privé et s'appuyant sur divers médias tels que des émissions de radio et des ateliers locaux.

Résultat 4.3 : Élaboration d'une brochure attrayante et d'un rapport d'évaluation scientifique sur les risques environnementaux et climatiques dans les zones gravement polluées de la région méditerranéenne (sur la base des rapports et des résumés rédigés pour les décideurs).

277. Au titre de cette réalisation, un rapport d'évaluation scientifique sera élaboré à partir des rapports et des résumés qui seront établis dans le cadre des différents résultats, tels que proposés. En outre, une brochure attrayante sera élaborée pour promouvoir les activités et les résultats obtenus dans le cadre du Projet proposé.
278. Le Projet du Fonds spécial pour le changement climatique mettra en œuvre deux activités pour atteindre le résultat 4.3. Toutes les activités sont interconnectées et fonctionnent en synergie.

Activité 4.3.1 : À partir des rapports produits dans le cadre des résultats 1.1, 2.1, 2.2 et 3.1, établissement d'un rapport d'évaluation scientifique sur les risques environnementaux et climatiques dans les zones gravement polluées de la région méditerranéenne

Activité 4.3.2 : Élaboration d'une brochure pour promouvoir les activités et les résultats obtenus dans le cadre du Projet proposé.

Résultat 4.4 : Organisation d'un grand forum dans la région méditerranéenne pour présenter les enseignements tirés du Projet à la fin de la deuxième année, ce qui renforce l'adoption des enseignements tirés dans le cadre du MedProgramme et d'autres initiatives pertinentes telles que le groupe d'experts sur le changement climatique de l'Union pour la Méditerranée et d'autres.

279. Le forum sera organisé dans l'un des pays partenaires afin de mettre en commun les enseignements tirés et les meilleures pratiques pour un développement côtier résistant au changement climatique. Ces informations seront basées sur les interventions du Projet qui seront mises en œuvre au Monténégro et au Maroc. En particulier, les enseignements tirés du processus de participation des parties prenantes à la discussion sur les mesures d'adaptation (résultat 1.2.) et de l'intégration de l'adaptation dans les plans nationaux de développement côtier de la zone de la baie de Kotor et de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima seront partagés avec tous les pays partenaires. Ces enseignements et ces meilleures pratiques serviront également à éclairer les initiatives de développement côtier pertinentes dans la région, dont celles mises en œuvre dans le cadre du MedProgramme.

280. Le Projet du Fonds spécial pour le changement climatique mettra en œuvre deux activités pour atteindre le résultat 4.4. Toutes les activités sont interconnectées et fonctionnent en synergie.

Activité 4.4.1 : Inventaire des enseignements et des meilleures pratiques issus des résultats 1.2 et 2.1

Activité 4.4.2 : Organisation d'un forum dans l'un des pays partenaires pour mettre en commun les enseignements tirés et les meilleures pratiques recueillies dans le cadre de l'activité 4.4.1

Budget du Projet du Fonds spécial pour le changement climatique SCCF Projet (ID FEM 9670)

	Année 1	Année 2	Année 3	Total
COMPOSANTE 1	68,677.7			250,000.00
Total :	0	83,720.00	97,602.30	00
14				
0 Transferts et subventions aux partenaires d'exécution				
Exécution des activités nationales au Maroc et au Monténégro (composantes 1 et 2) – accord de partenariat et de coopération avec le CAR/PAP	9,920.00	13,640.00	7,440.00	31,000.00
Exécution des activités nationales au Maroc et au Monténégro (composantes 1 et 2) – accord de partenariat et de coopération avec le Plan Bleu	58,757.70			219,000.00
	0	70,080.00	90,162.30	00
COMPOSANTE 2	111,012.30			360,000.00
Total :	30	148,680.00	100,307.70	00
14				
0 Transferts et subventions aux partenaires d'exécution				
Exécution des activités nationales au Maroc et au Monténégro (composantes 1 et 2) – accord de partenariat et de coopération avec le CAR/PAP	89,280.00			279,000.00
	0	122,760.00	66,960.00	00
Exécution des activités nationales au Maroc et au Monténégro (composantes 1 et 2) – accord de partenariat et de coopération avec le Plan Bleu	21,732.30			81,000.00
	0	25,920.00	33,347.70	0
COMPOSANTE 3	3,900.00			150,000.00
Total :	3,900.00	91,020.00	55,080.00	00
14				
0 Transferts et subventions aux partenaires d'exécution				
Exécution des activités régionales (composante 3) – Accord de financement à petite échelle avec le Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée	3,900.00	91,020.00	55,080.00	150,000.00
				00
COMPOSANTE 4	15,000.00			79,000.00
Total :	0	40,000.00	24,000.00	0
10 Personnel, y compris le personnel du Projet (y compris les consultants)				
Gestionnaire de Projet (partagé avec l'Unité de coordination du MedProgramme)	5,000.00			5,000.00
Consultant international – Spécialiste de la gestion des connaissances	3,000.00	4,000.00	5,000.00	12,000.00
				0
Consultant international – Spécialiste des questions liées au genre	3,000.00	4,000.00	6,000.00	13,000.00
				0
12				
5 Coûts opérationnels et autres coûts				
Réunion de Projet régional en coordination avec le MedProgramme (résultats 4.1 et 4.4)		7,000.00	8,000.00	15,000.00
				0
Brochure du Projet (résultat 4.3)		10,000.00		10,000.00
				0
Campagnes nationales de sensibilisation (résultat 4.2)		10,000.00		10,000.00
				0
16				
0 Voyages				
Voyages vers les sites pilotes et les réunions régionales (Unité de coordination du MedProgramme)	4,000.00	5,000.00	5,000.00	14,000.00
				0
Suivi et évaluation	16,000.00			81,000.00
Total :	0	10,000.00	55,000.00	0
12				
0 Services contractuels				
Atelier et rapport de lancement	10,000.00			10,000.00
	0			0
Réunions du Comité directeur du Projet (trois par année de Projet)	6,000.00	10,000.00	10,000.00	26,000.00
				0
Évaluation finale indépendante du Projet			45,000.00	45,000.00
				0
Sous-total des composantes de l'activité				839,000.00
				00
Sous-total suivi et évaluation				81,000.00
				0
Coûts de gestion du Projet	22,000.00			80,000.00
	0	29,000.00	29,000.00	0

10 Personnel, y compris le personnel du Projet (y compris les consultants)

Chef de Projet (partagé avec l'Unité de coordination du MedProgramme)	10,000.0 0	15,000.00	15,000.00	40,000.0 0
Responsable de l'administration et des finances (partagé avec l'Unité de coordination du MedProgramme)	10,000.0 0	12,000.00	12,000.00	34,000.0 0
Voyages vers les sites pilotes et les réunions régionales (Unité de coordination du MedProgramme)	2,000.00	2,000.00	2,000.00	6,000.00
Sous-total coûts de gestion du Projet				80,000.0 0

	Year 1	Year 2	Year 3	Total
TOTAL	236,590.00	402,420.00	360,990.00	1,000,000.00

10. ANNEXE F: Sous-Projet 3.1 (ID FEM 10158) Appui à la gestion et élargissement des zones marines protégées en Libye.

281. Le Sous-Projet 3.1 contribuera à la composante iii) du MedProgramme, à savoir la protection de la biodiversité marine,

282. Et sera réalisé en Libye. Il est mis en œuvre par le PNUE et exécuté par le CAR/ASP, l'IUCN Med et le WWF Med, sous la supervision générale du PNUE/PAM qui dirige l'exécution de l'ensemble du MedProgramme. La Figure 7 donne un aperçu de la structure d'exécution du Projet.

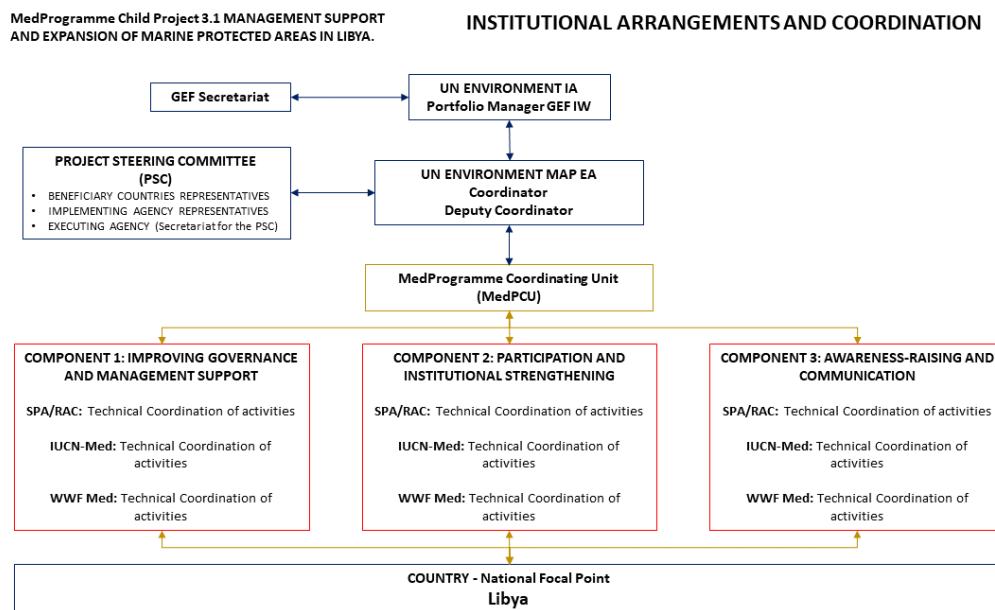


Figure 7. Arrangements institutionnels et coordination du Sous-Projet 3.1 (ID FEM 10158)

283. Le Projet est financé au titre du domaine d'intervention « Biodiversité » (BD) du FEM à hauteur de 1,376,147 USD. Il générera un cofinancement de 5,972,611 USD fourni par la Libye et les partenaires d'exécution.

284. Les objectifs spécifiques du Sous-Projet 3.1 sont d'étendre la superficie des paysages marins sous protection et d'améliorer la gestion des zones protégées en Libye. Le Projet comporte trois composantes, à savoir : 1) amélioration de la gouvernance et soutien à la gestion, 2) participation et renforcement institutionnel, et 3) sensibilisation et communication.

285. Composante n° 1. La gouvernance est un vaste sujet qui englobe le cadre législatif et juridictionnel, les politiques et les mécanismes utilisés pour appuyer la prise de décision et l'État de droit dans un certain secteur. Le Sous-Projet 3.1 vise à établir une structure de gouvernance opérationnelle pour les zones marines protégées en Libye. Il sera structuré de manière ascendante autour de quatre activités principales : 1) évaluer la structure de gouvernance actuelle en charge des aires marines protégées (AMP) en Libye ; 2) mener une procédure de consultation nationale pour définir et adopter la structure de gouvernance la plus appropriée pour le pays ; 3) mettre au point des procédures et des outils pour rendre la stratégie opérationnelle, et 4) mettre en œuvre ces procédures et outils sur le terrain. Les activités proposées dans le cadre de la première composante seront exécutées sous la direction de l'Autorité générale de l'environnement (EGA) en Libye, qui est l'autorité compétente en matière de protection de l'environnement et de gouvernance. Un large éventail de parties prenantes, coordonnées par l'EGA, participera aux activités proposées. En outre, l'EGA travaillera en étroite coordination avec d'autres organismes et parties prenantes clés, notamment le Centre de recherche en biologie marine (MBRC) et le secteur de l'agriculture et de la pêche, les autorités du tourisme, les autorités de gestion côtière, les autorités responsables des infrastructures et des équipements, les autorités des gardes-côtes, les autorités juridiques, les instituts de recherche et les universitaires, etc. Le Projet sera également en lien avec les communautés locales et les organisations de la société civile, et mettra l'accent sur l'intégration des questions de genre et l'autonomisation des femmes.

286. Composante n° 2. La sélection, le financement et la gestion des zones marines protégées devraient faire l'objet d'un procédé participatif faisant appel non seulement aux pouvoirs publics, mais aussi au secteur croissant de la société civile, qui représente les acteurs locaux et les organisations non gouvernementales actives. Ce procédé pourrait ainsi contribuer au succès du partenariat dans la gestion des zones marines protégées. Les organisations de la société civile (OSC) en Libye acquièrent de plus en plus d'expérience et d'influence sur la manière dont les ressources naturelles sont gérées par le gouvernement, et des Projets antérieurs ont permis de nouer un partenariat fructueux entre les organismes gouvernementaux et les OSC. Sur cette base, la composante 2 du Sous-Projet 3.1 visera à renforcer la stratégie de gestion institutionnelle et participative entre les principaux acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dans le domaine des zones marines protégées en Libye, en mettant l'accent sur les pêcheurs. Pour ce faire, plusieurs activités seront mises en place : 1) identification des principales OSC devant participer à la mise en œuvre du Projet ; 2) signature d'un accord de collaboration entre l'administration et les principales OSC qui définit précisément leurs rôles dans la mise en œuvre du Projet ; 3) formation des dirigeants des OSC et des pêcheurs locaux à la reconnaissance et à la gestion des AMP et à la pêche durable dans les AMP ; et 4) élaboration de trois Projets de collaboration entre l'administration et les OSC pour la cogestion des AMP ciblées en Libye.
287. Composante n° 3. La communication avec toutes les parties prenantes, le grand public et les décideurs, ainsi que le message de préservation qui leur est transmis sont essentiels à la réussite du présent Projet. Le Sous-Projet 3.1 adoptera une stratégie de communication qui comprend une action spécifique orientée vers la conception et la production de matériel de sensibilisation aux aires marines protégées en Libye, diffusé sur les supports traditionnels (télévision, radio et brochures) et les plateformes de communication de masse en vogue qui touchent un public plus large, tels que les médias sociaux et les sites internet. Le volet communication est en adéquation avec la stratégie de gestion des connaissances du MedProgramme, de manière à sensibiliser également les organisations régionales et nationales existantes qui s'occupent de la conservation du milieu marin en Méditerranée et en Libye respectivement.
288. Le Sous-Projet 3.1 produira 3 résultats menant à 6 réalisations obtenues par l'exécution de 23 activités :
- Résultat 1. La protection de la biodiversité marine dans les aires marines protégées de Libye est renforcée par la mise au point d'une structure de gouvernance des AMP au niveau national et soutenue par de nouvelles unités de gestion sur site, des plans de gestion durable et des programmes et réseaux de surveillance.
- Résultat 1.1 : création d'une structure de gouvernance des AMP en Libye, soumise pour approbation.
 Résultat 1.2 : réalisation d'un inventaire des sites marins et côtiers d'intérêt pour la conservation en Libye et mise en place de programmes de surveillance.
 Résultat 1.3 : mise en place d'une unité de gestion sur site et d'un plan de gestion dans au moins une AMP.
- Résultat 2. La gouvernance et la gestion durable des AMP sont renforcées par la participation accrue des parties prenantes libyennes et le développement des capacités institutionnelles en matière de gestion des AMP et d'activités de suivi connexes.
- Résultat 2.1 : mise en place d'une plateforme participative pour les organisations de la société civile, axée prioritairement sur les acteurs œuvrant en faveur de l'égalité des sexes.
 Résultat 2.2 : élaboration d'un programme de renforcement des capacités en matière de gouvernance, de connaissance et de gestion des AMP.
- Résultat 3. La sensibilisation à la valeur et à l'importance des AMP augmente au niveau national, ce qui constitue un moyen supplémentaire de renforcer la gouvernance et la gestion des AMP.
- Résultat 3.1 : conception de campagnes et de matériels de sensibilisation et de communication portant sur la valeur et l'importance des AMP, à destination du grand public et des décideurs.
289. Les paragraphes suivants présentent une brève mise à jour des activités qui seront exécutées dans le cadre du Sous-Projet 3.1 pour parvenir aux réalisations définies. Le document de Projet du Sous-

Projet 3.1 (UNEP/MED WG.481/Inf.10) présente en détail les différentes activités, y compris une analyse de base et une proposition de scénario de remplacement.

Résultat 1. La protection de la biodiversité marine dans les aires marines protégées de Libye est renforcée par la mise au point d'une structure de gouvernance des AMP au niveau national et soutenue par de nouvelles unités de gestion sur site, des plans de gestion durable et des programmes et réseaux de surveillance.

Résultat 1.1 : création d'une structure de gouvernance des AMP en Libye, soumise pour approbation.

290. Le Projet établira une structure de gestion des AMP libyennes conçue et convenue au niveau national et au niveau des AMP. Les consultations initiales des parties prenantes ont permis de dégager une préférence quant à la forme de cette structure de gouvernance, mais des consultations supplémentaires avec toutes les parties prenantes et les experts nationaux seront menées avec l'accord de toutes les parties, par l'intermédiaire d'un groupe ad hoc ou d'autres organes consultatifs aux niveaux local et national. La structure de gouvernance susmentionnée aura la capacité de jouer un rôle central non seulement dans la gestion des AMP actuelles, mais aussi dans la création des nouvelles AMP et la communication à leur sujet, l'objectif étant de protéger efficacement 2 500 hectares supplémentaires d'ici la fin du Projet. Ces travaux reposeront également sur la mise en œuvre effective de la stratégie nationale libyenne en matière de zones protégées et sur l'achèvement des consultations et l'approbation du Projet de loi sur les zones protégées dans le pays, qui devrait être publié par le comité législatif de la Chambre des représentants.

Activité 1.1.1 : évaluer la structure de gouvernance actuelle et formuler des recommandations.

291. L'évaluation prendra en considération le cadre juridique actuel des zones protégées ainsi que les dispositions du Projet de loi sur les zones protégées en Libye. Une analyse SWOT (atouts, faiblesses, occasions, menaces) de la structure de gouvernance actuelle sera réalisée pour déterminer les points d'amélioration et recommander des options pratiques pour l'établissement d'une nouvelle structure de gouvernance. La structure de gouvernance sera élaborée à la fois au niveau national et au niveau des AMP après la conclusion d'une vaste procédure de consultation des parties prenantes concernées.

Activité 1.1.2 : organiser une consultation nationale pour convenir de la structure de gouvernance appropriée, y compris des outils et des procédures nécessaires.

292. Les recommandations concernant la nouvelle structure de gouvernance issues des activités précédentes, c'est-à-dire le Projet de loi relatif aux zones protégées et la stratégie nationale pour les aires marines protégées, formulées dans le cadre du Projet MedPartnership (partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée), seront communiquées aux parties prenantes nationales pour obtenir des contributions. Pour ce faire, des consultations nationales seront menées par le biais d'enquêtes et de réunions ciblées aux niveaux national et local sur les sites des Projets. Les résultats des consultations seront communiqués au comité directeur du Projet afin de valider la structure de gouvernance à mettre en place. Conformément au cadre juridique national, des arrangements administratifs ainsi que des accords ministériels devront être trouvés pour établir formellement la structure de gouvernance par les moyens juridiques les plus appropriés.

Activité 1.1.3 : élaborer des procédures et des outils pour rendre la structure de gouvernance opérationnelle.

293. En ce qui concerne l'entrée en activité des structures de gouvernance nationales et locales convenues, un document spécifique sur les outils et procédures nécessaires sera élaboré. Ce document prendra en considération les ressources humaines et financières, les rôles et responsabilités de l'institution principale et de l'ensemble des membres, la communication interne et externe et les autres règles d'organisation. Il doit être validé par le groupe ad hoc du Projet, qui représente les principales parties prenantes et toute autre institution concernée par les questions de planification et de gestion des AMP.

Activité 1.1.4 : mettre en œuvre les procédures et les outils sur le terrain.

294. Le Projet actuel permettra d'évaluer la pertinence et l'efficacité des structures de gouvernance et de procéder à des ajustements supplémentaires si nécessaire. La structure de gouvernance visera à établir de nouvelles AMP parmi les sites marins et côtiers potentiellement d'intérêt pour la conservation qui auront été déterminés précédemment (activité 1.2.3), et à formuler des recommandations concernant la gestion des AMP existantes.

Résultat 1.2 : réalisation d'un inventaire des sites marins et côtiers d'intérêt pour la conservation en Libye et mise en place de programmes de surveillance.

295. Les activités menant à cette réalisation comprennent la caractérisation des sites marins et côtiers d'intérêt pour la conservation au moyen d'inventaires rapides de la biodiversité dans certains d'entre eux, parmi les 24 sites recensés en 2012 et d'éventuels nouveaux sites d'intérêt pour la conservation, dont certains plans d'eau libre. L'objectif est d'évaluer la qualité des écosystèmes de chaque site et de ses communautés florales et fauniques, et de mieux appréhender les menaces présentes et futures qui pèsent sur cette diversité, y compris l'aménagement du littoral, le changement climatique et les répercussions potentielles de la présence d'espèces envahissantes.

Activité 1.2.1 : rassembler et analyser les données et les enquêtes existantes et recenser les zones cibles à visiter.

296. Un consultant sera sélectionné pour collecter et analyser les données disponibles aux niveaux national et international concernant les sites marins et côtiers libyens d'intérêt pour la conservation. Cette activité sera réalisée par le biais de consultations en ligne, de visites ciblées des parties prenantes et de recherches documentaires. L'objectif est de dresser un état des lieux des données existantes et d'élaborer un plan d'action ciblé et adapté pour mettre à jour et compléter l'inventaire des sites d'intérêt pour la conservation. La publication de 2012 intitulée « Towards a Representative Network of Marine Protected Areas in Libya » sera l'un des documents de référence qui seront pris en compte par le consultant pour le recensement des sites.

Activité 1.2.2 : mener au moins une enquête de terrain rapide pour recenser et caractériser les sites d'intérêt pour la conservation en Libye.

297. Cette activité consiste à appliquer le plan d'action élaboré lors de l'activité précédente. Un consultant ou une équipe de consultants effectuera une visite sur le terrain pour mettre à jour et compléter les données sur les sites d'intérêt pour la conservation en Libye. Un rapport présentant et décrivant ces sites sera rédigé par les consultants. Les visites sur le terrain seront coordonnées par et avec les administrations concernées et les principaux acteurs dans les domaines marin et côtier afin de garantir le déroulement correct et efficace de cette activité. Le recensement des sites tiendra compte des conclusions tirées en 2012, comme indiqué précédemment, ainsi que d'autres critères liés à la qualité des écosystèmes, aux caractéristiques de la flore et de la faune et aux menaces réelles pesant sur la biodiversité.

Activité 1.2.3 organiser un atelier national pour présenter, examiner et valider les résultats de l'enquête.

298. Les conclusions des consultants concernant les sites d'intérêt pour la conservation en Libye seront présentées et examinées au cours d'un atelier d'une journée organisé au niveau national. Des représentants des principales administrations nationales, des centres de recherche, des municipalités concernées, des universités et des organisations de la société civile seront invités à participer et à donner leur avis sur les sites proposés. Outre la validation des résultats de l'enquête, les participants devront également convenir d'une feuille de route claire qui garantira la conservation des sites recensés, notamment par leur statut d'aires marines et/ou côtières protégées. Les résultats finaux de l'enquête et la feuille de route seront ensuite présentés au gouvernement pour qu'il prenne les mesures nécessaires.

Activité 1.2.4 lancer un programme de surveillance pour la conservation de la mégafaune marine et des habitats marins essentiels sur les sites recensés.

299. Un programme de surveillance ciblant la conservation de la mégafaune marine et des habitats marins essentiels sera élaboré afin d'assurer une protection adéquate et efficace des sites marins et côtiers recensés. Ce programme sera axé sur les atouts et les menaces propres à chaque site, ainsi que sur les ressources et les capacités disponibles des principaux acteurs nationaux et internationaux. La première version du programme de surveillance sera préparée par les consultants en coordination avec les acteurs nationaux chargés de la conservation de la biodiversité marine et côtière. Elle sera ensuite présentée, examinée et validée lors de réunions qui se tiendront sous les auspices des administrations nationales. Un réseau de surveillance composé des principales parties prenantes concernées sera mis en place. Ce réseau se réunira une ou deux fois par an pour convenir des actions de surveillance à mener et évaluer les progrès réalisés et les résultats obtenus.

Résultat 1.3 : mise en place d'une unité de gestion sur site et d'un plan de gestion dans au moins une AMP.

300. Cette composante portera essentiellement sur la mise en place d'unités de gestion sur place dans les AMP déclarées en Libye (AMP de Farwa, Ain Al-Ghazala et zone côtière du parc national du Kouf). Ces unités de gestion sont en fait une composante de la réalisation 1.1 relative à la mise en place d'un système de gouvernance pour les AMP en Libye. Bien que le Projet vise à mettre en place ces unités dans les

trois AMP, au moins une unité de gestion fonctionnelle devrait être créée dans l'une des AMP d'ici la fin du Projet.

Activité 1.3.1 : mise à jour des enquêtes écologiques et socio-économiques concernant les AMP sélectionnées.

301. Dans le cadre du Projet FEM-MedPartnership (2010-2015) et avec le soutien financier de l'Union européenne, le CAR/ASP et le WWF ont réalisé des études écologiques et socio-économiques dans les zones de Ain El Ghezala et El Kouf. Pour ces zones, le Projet actuel s'appuiera sur les résultats et accomplissements précédents, puis actualisera et comblera les lacunes en matière écologique et socio-économique dans les AMP sélectionnées. En ce qui concerne la lagune de Farwa, les études scientifiques existantes seront compilées en vue d'offrir une évaluation écologique et socio-économique adéquate de la biodiversité de cette lagune. En outre, une évaluation préliminaire des stocks de poissons à l'intérieur et autour des AMP sélectionnées sera réalisée, afin d'améliorer les connaissances sur l'exploitation de ces stocks et de mieux intégrer la gestion de ceux-ci dans le plan de gestion.

Activité 1.3.2 : élaborer des plans de gestion des AMP ciblées.

302. L'existence d'un plan de gestion est l'un des principaux critères d'admissibilité au statut d'AMP. Dans le cadre de cette activité, des objectifs opérationnels, un plan d'action et un calendrier de mise en œuvre seront définis, des ressources seront allouées et des indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité de la gestion seront mis au point. L'action proposée assurera donc la continuité des activités mises en œuvre dans le cadre du Projet FEM-MedPartnership (2010-2015) et dont la composante biodiversité a été cofinancée par l'Union européenne.

Activité 1.3.3 : soumettre les textes juridiques relatifs à la création d'unités de gestion sur site aux autorités compétentes pour approbation officielle.

303. La soumission des textes juridiques relatifs à la mise en place d'unités de gestion sur site pour les AMP sélectionnées tiendra compte : i) des dispositions et orientations qui seront élaborées dans le cadre des plans de gestion des sites sélectionnés, concernant notamment les structures de gouvernance de la gestion qui seront proposées au niveau local, et ii) des orientations et dispositions du Projet de loi sur les zones protégées et de la structure de gouvernance au niveau national.

Activité 1.3.4 : mettre en place au moins une unité de gestion opérationnelle en concertation avec les autorités compétentes en mesure d'appliquer le plan de gestion sur le terrain.

304. Une unité de gestion opérationnelle sera mise en place suivant les orientations données par les autorités chargées de la création et de la gestion des AMP. L'unité de gestion devra exécuter le plan de gestion sur le terrain. Son personnel sera composé de praticiens et de gestionnaires des AMP, qui seront sélectionnés parmi les membres des ONG environnementales locales, les représentants de la pêche à petite échelle, les autorités locales et nationales et les scientifiques (MBRC). Leur rôle sera de mettre en œuvre et de gérer les aires marines et côtières protégées, d'exécuter les systèmes de suivi et d'évaluation et de procéder à l'évaluation des objectifs de conservation. Le Projet soutiendra la mise en place des unités de gestion et contribuera à lancer les plans de gestion par le biais de formations, de voyages d'étude et d'une assistance technique continue de la part des organisations partenaires pendant la durée du Projet, notamment en matière de suivi écologique et de participation des parties prenantes, en particulier des pêcheurs et des communautés locales.

Résultat 2. La gouvernance et la gestion durable des AMP sont renforcées par la participation accrue des parties prenantes libyennes et le développement des capacités institutionnelles en matière de gestion des AMP et d'activités de suivi connexes.

Résultat 2.1 : mise en place d'une plateforme participative pour les organisations de la société civile, axée prioritairement sur les acteurs œuvrant en faveur de l'égalité des sexes.

305. En matière de surveillance et de défense de la conservation marine, le nombre d'OSC a augmenté dans le pays, surtout après le changement politique de 2011, lorsque de nouvelles associations ont été créées. Pour organiser la participation de ces organisations à la gouvernance des aires marines protégées et nouer des partenariats avec les pouvoirs publics dans le domaine de la protection des écosystèmes marins et côtiers libyens, une plateforme participative des OSC sera créée en concertation avec le WWF et l'UICN, qui permettra à ces OSC de participer activement aux activités du Projet. Ces OSC ont été sélectionnées selon leur mérite, sur la base de leur expérience et de leurs activités géographiques sur les sites des trois AMP. L'objectif est de faire participer au moins cinq organisations

aux activités du Projet, par la voie d'accords de coopération entre les OSC et les autorités de conservation établies.

Activité 2.1.1 : organiser une réunion de lancement avec les principales OSC libyennes dans le domaine de la conservation marine, de la pêche et des AMP et déterminer celles qui participeront à la mise en œuvre du Projet.

306. Au début du Projet, une réunion de lancement sera organisée avec la participation des principales OSC libyennes présentes et actives dans le domaine de la conservation marine et côtière. L'objectif de cette réunion est de présenter l'objectif, les résultats et les activités du Projet et de déterminer le groupe d'OSC qui participera directement à la mise en œuvre et au suivi du Projet. Lors de la sélection de ces OSC, il sera tenu compte de leurs activités passées et actuelles, de leurs connaissances sur les sites marins et côtiers potentiels à déterminer ultérieurement et des principales parties prenantes locales, ainsi que des recommandations des organisations nationales et internationales qui ont conduit ou conduisent des programmes avec les OSC en Libye.

Activité 2.1.2 : rédiger et signer un accord de coopération entre l'administration et les principales OSC concernant leurs rôles dans la mise en œuvre du Projet et la communication autour de celui-ci.

307. Le groupe d'OSC déterminé lors de l'activité précédente sera invité à signer un accord de coopération avec l'administration nationale qui sera le point de contact du présent Projet en Libye. Cet accord portera, entre autres, sur l'ensemble des actions à entreprendre par les OSC, la planification et les questions financières, et précisera également le rôle et les responsabilités des OSC et de l'administration au vu des résultats à obtenir. La première version de l'accord de coopération sera préparée par l'administration nationale en coordination avec les partenaires régionaux (CAR/ASP, WWF et UICN).

Activité 2.1.3 : organiser trois stages de formation sur la désignation et la gestion des AMP avec les principales OSC et les représentants de l'administration.

308. Trois stages de formation de deux jours chacun seront organisés au cours des six premiers mois du Projet. Ils s'adresseront au groupe d'OSC participant à la mise en œuvre du Projet. Au moins deux représentants de chaque OSC seront invités à participer à ces stages. Des représentants de l'administration, des instituts de recherche, du secteur de la pêche et des universités concernées animeront les formations. Des représentants du CAR/ASP, du WWF et de l'UICN participeront également et feront part de leur expérience dans le cadre des modules de formation. Ces modules seraient provisoirement les suivants : (i) Aires protégées : définition, objectifs et catégories, (ii) Plan de gestion d'une aire protégée : de la préparation à la mise en œuvre, et (iii) Rôle des OSC dans les AMP favorisant une pêche durable en Libye : mise au point d'un système de cogestion.

Activité 2.1.4 : concevoir trois Projets de coopération entre l'administration et les OSC pour la cogestion des AMP en Libye (Farwa, El Kouf et Aïn El Ghazala).

309. À la suite des trois formations et de la mise à niveau des OSC libyennes en matière de conservation des aires protégées marines et côtières en Libye, et à la lumière des résultats de la troisième formation axée sur les aspects de la cogestion et le rôle potentiel que les OSC pourraient jouer dans la conservation et la gestion des AMP, trois Projets de coopération seront élaborés pour chacun des sites suivants : AMP de Farwa, El Kouf et Aïn El Ghazala. L'objectif de ces Projets est de stimuler et d'améliorer la coopération entre l'administration et les OSC dans le domaine de la conservation et d'instaurer un climat de confiance entre les deux parties.

Résultat 2.2 : élaboration d'un programme de renforcement des capacités en matière de gouvernance, de connaissance et de gestion des AMP.

310. Cette composante sera axée sur le renforcement des compétences et le partage des meilleures pratiques. Les capacités du gouvernement et des institutions locales dans le domaine des aires marines protégées, de la pêche et d'autres questions de gestion liées aux habitats côtiers et marins seront renforcées grâce à des stages de formation spécifiques destinés aux gestionnaires, aux praticiens et aux organisations de la société civile. Le Projet contribuera à améliorer le degré d'application des réglementations nationales et des questions de gouvernance et de gestion des ressources naturelles dans les administrations et les organisations de la société civile.

Activité 2.2.1 : organiser des ateliers de formation pour les gestionnaires d'AMP, les praticiens et les autorités compétentes en matière d'AMP en fonction de l'évaluation préliminaire des besoins.

311. Une évaluation des besoins de formation en matière de capacités de gestion sera effectuée au niveau national et pour chaque site, à partir d'une consultation nationale menée auprès des parties prenantes

dans les administrations, les universités, le secteur de la pêche et les OSC. La consultation nationale sera menée par un consultant et prendre la forme d'une enquête en ligne et de réunions en face à face. Les résultats de l'enquête seront présentés et validés par le groupe ad hoc des parties prenantes au Projet, qui déterminera les trois principaux domaines dans lesquels les capacités doivent être renforcées.

Activité 2.2.2 : mettre au point des outils de gestion des AMP.

312. Pour atteindre leurs objectifs de conservation, les AMP doivent être correctement planifiées, dotées des ressources appropriées et gérées de manière adéquate. Un plan de gestion solide nécessite de mettre au point et d'utiliser plusieurs outils de gestion, dont i) des outils de planification spatiale, ii) des mécanismes de participation et d'engagement du public et des parties prenantes, iii) des orientations pratiques pour une gestion efficace de certaines AMP à destination des gestionnaires, et iv) des programmes de contrôle, d'éducation, de vulgarisation, de patrouille et d'enquête.

Activité 2.2.3 : organiser une assistance technique spécifique et des programmes d'échange/jumelage pour assister sur place les gestionnaires des AMP, les praticiens et les autorités compétentes.

313. L'assistance technique aux parties prenantes des AMP est essentielle afin de garantir qu'elles comprennent bien les enjeux de la gestion et qu'elles soient en mesure de réagir en temps utile aux diverses contraintes et circonstances qui freineront la réalisation des objectifs de conservation du site. En Méditerranée, plusieurs exemples de réussite en matière de gestion d'une AMP et les enseignements tirés de cette gestion pourraient être partagés par et avec les gestionnaires des AMP.

Résultat 3. La sensibilisation à la valeur et à l'importance des AMP augmente au niveau national, ce qui constitue un moyen supplémentaire de renforcer la gouvernance et la gestion des AMP.

Résultat 3.1 : conception de campagnes et de matériels de sensibilisation et de communication portant sur la valeur et l'importance des AMP, à destination du grand public et des décideurs.

314. Des campagnes de sensibilisation et de communication seront conçues, mises en place et contrôlées dans le cadre du Projet, en vue de mieux faire apprécier l'importance des AMP aux yeux de la société libyenne (le grand public et les décideurs). Pour contribuer à sensibiliser davantage le public à la conservation de la biodiversité marine et côtière, une vaste campagne de sensibilisation et d'éducation sera mise en place dans les médias, selon les meilleures pratiques nationales et celles des pays méditerranéens voisins.

Activité 3.1.1 : créer un site intranet/internet et un magazine en ligne pour dessiner une vision commune et diffuser les progrès du Projet et les enseignements tirés de celui-ci.

315. Une analyse des options disponibles pour créer le site internet ou intranet sera faite au début du Projet. Les partenaires du Projet et les parties prenantes nationales choisiront l'option la plus pratique en matière d'accessibilité, de coûts et de ressources disponibles pour la gestion et la mise à jour des informations. Ce portail ou site internet donnera des informations sur l'avancement du Projet et les dernières découvertes et nouvelles à destination du grand public, sous la forme d'un magazine en ligne. Il permettra également de consigner et de partager les enseignements tirés, et constituera une nouvelle plateforme d'information pour les personnes intéressées par les activités de conservation des milieux côtier et marin en Libye et ailleurs.

Activité 3.1.2 : concevoir et produire du matériel de communication spécial (dépliants, brochures, bannières et affiches, etc.) pour certains publics et partager les enseignements tirés.

316. Du matériel de communication sera créé et diffusé au cours du Projet. Ce matériel visera plusieurs types de public et portera sur différents thèmes et diverses informations en rapport avec la conservation des milieux marin et côtier, au moyen notamment des aires marines protégées. Il promouvra en outre le patrimoine de la pêche artisanale durable dans les AMP sélectionnées et aux environs de celles-ci. La forme et le contenu du matériel de communication (dépliants, brochures, bannières et affiches) seront examinés et convenus en fonction des attentes du public et de l'avancement du Projet. Les partenaires du Projet, en concertation avec l'administration nationale, seront chargés de la création de ce matériel.

317. Activité 3.1.3 : concevoir des campagnes et du matériel de sensibilisation et de communication portant sur la valeur et l'importance des AMP, à destination du grand public et en particulier des jeunes, des communautés locales et des décideurs.

L'objectif de cette activité est d'élaborer et de partager des outils, campagnes et initiatives de communication, de tirer des enseignements et d'engager la communauté locale, en particulier les jeunes, dans la surveillance des AMP à l'aide des nouvelles technologies.

Activité 3.1.4 : planifier une campagne audiovisuelle spéciale pour une large diffusion dans les médias.

318. Une vidéo d'environ 10 minutes présentant le Projet et ses principales réalisations sera conçue et diffusée. Une vidéo propre à chaque site du Projet, mettant l'accent sur l'importance environnementale, sociale et économique du site et sur le soutien de la communauté locale au Projet de zone protégée sera également réalisée. Ces vidéos seront diffusées sur le site internet du Projet et présentées lors de conférences nationales et internationales sur la conservation des milieux marin et côtier.

Budget du Sous-Projet 3.1 (ID FEM 10158)

Catégories financées par le PNUE Umoja/Objet du budget
--

FT30_010 PERSONNEL, Y COMPRIS PERSONNEL DU PROJET

1101	Unité de coordination du MedProgramme – Coordonnateur du MedProgramme (P4)
1120	Unité de coordination du MedProgramme – Assistant financier du programme (G5)
1121	Unité de coordination du MedProgramme – Assistant programme et administration (G5)
1121	Consultant régional en biodiversité
1201	Consultant régional en gestion des connaissances
1202	Consultant régional – Spécialiste des questions liées au genre
Total composante	

FT30_160 VOYAGES

1601	Voyages et transports du personnel (Unité de coordination du MedProgramme)
1604	Voyages pour assister aux réunions du Comité directeur du Projet et aux réunions annuelles d'évaluation (parties prenantes des pays)
Total composante	

FT30_140 SUBVENTION POUR LES PARTENAIRES D'EXÉCUTION (voir notes de bas de page 1, 2, 3 et 4)

2201	Activités d'exécution pour les composantes n° 1, n° 2 et n° 3 (CAR/ASP) ⁽¹⁾
2202	Activités d'exécution pour les composantes n° 1, n° 2 et n° 3 (WWF) ⁽²⁾
2203	Activités d'exécution pour les composantes n° 1, n° 2 et n° 3 (IUCN) ⁽³⁾
Total composante	

FT30_125 COÛTS OPÉRATIONNELS ET AUTRES COÛTS DIRECTS

3301	Réunions (Comité directeur de Projet, réunions annuelles d'évaluation, etc.)
3301	Formation sur les AMP
4101	Fournitures de bureau, consommables, expéditions, messagerie, etc.
4301	Divers
5101	Équipement et entretien
5201	Produits pour la stratégie de gestion des connaissances, coûts de publication, de traduction, de diffusion et d'établissement de rapports
5301	Communications (tél., fax, courriel, etc.)
5302	Évaluation à mi-parcours
5303	Évaluation finale
Total composante	

BUDGET PAR COMPOSANTE				
COMPOSANTE N°1	COMPOSANTE N°2	COMPOSANTE N°3	GESTION DE PROJET	Total
USD	USD	USD	USD	USD

11,700	11,700	35,100	35,500	94,000
-	-	-	10 000	10,000
-	-	-	10 000	10,000
14,525	16,600	10,375	-	41,500
-	-	35,000	-	35,000
-	-	25,000	-	25,000
26,225	28,300	105,475	55,500	215,500

3,000	3,000	4,000	10,000	20,000
13,000	13,000	28,000	-	54,000
16,000	16,000	32,000	10,000	74,000

190,000	70,000	36,667	-	296,667
99,667	130,000	67,000	-	296,667
117,853	132,182	46,632	-	296,667
407,520	332,182	150,299	-	890,001

20,000	20,000	40,000	-	80,000
17,000	18,000	-	-	35,000
-	-	3,000	-	3,000
-	-	3,000	-	3,000
-	-	3,000	-	3,000
6,000	6,000	8,000	-	20,000
-	-	2,646	-	2,646
20,000	-	-	-	20,000
-	30,000	-	-	30,000
63,000	74,000	59,646	-	196,646

COÛTS TOTAUX

512,745	450,482	347,420	65,500	1,376,147
----------------	----------------	----------------	---------------	------------------

11. ANNEXE G : Sous-Projet 4.1 (ID FEM 9686) : Projet de soutien régional en faveur de l'environnement et du climat du grand écosystème marin de la Méditerranée

320. Le Sous-Projet 4.1 est le seul Projet qui contribue à la composante iv) « Gestion des connaissances et coordination du programme » du MedProgramme.
321. Il joue un rôle clé au sein du MedProgramme, dans la mesure où il met en œuvre des mécanismes d'apprentissage et de diffusion des connaissances à l'échelle du programme, et permet d'effectuer le suivi des progrès du programme du point de vue de ses incidences et de favoriser les interactions synergiques entre les Sous-Projets.
322. Dans le cadre des approches programmatiques du FEM, il convient de garantir la cohérence et l'incidence du programme grâce à la coordination des divers ensembles de Sous-Projets plurisectoriels qui tendent à la réalisation d'objectifs communs. Un Projet de soutien sert de trait d'union (de lien commun) entre les Sous-Projets en assurant la coordination globale du portefeuille du programme, ainsi qu'en fournissant des services qui permettent d'économiser les ressources, un système robuste visant à gérer efficacement les connaissances et un plan d'action solide pour l'intégration des questions de genre.
323. Le Sous-Projet 4.1 sera exécuté en Albanie, en Algérie, en Bosnie-Herzégovine, en Égypte, au Liban, au Maroc, au Monténégro, en Tunisie et en Turquie. Il est mis en œuvre par le PNUE et exécuté par le PAM/PNUE. La figure 8 donne un aperçu de la structure d'exécution du Projet.

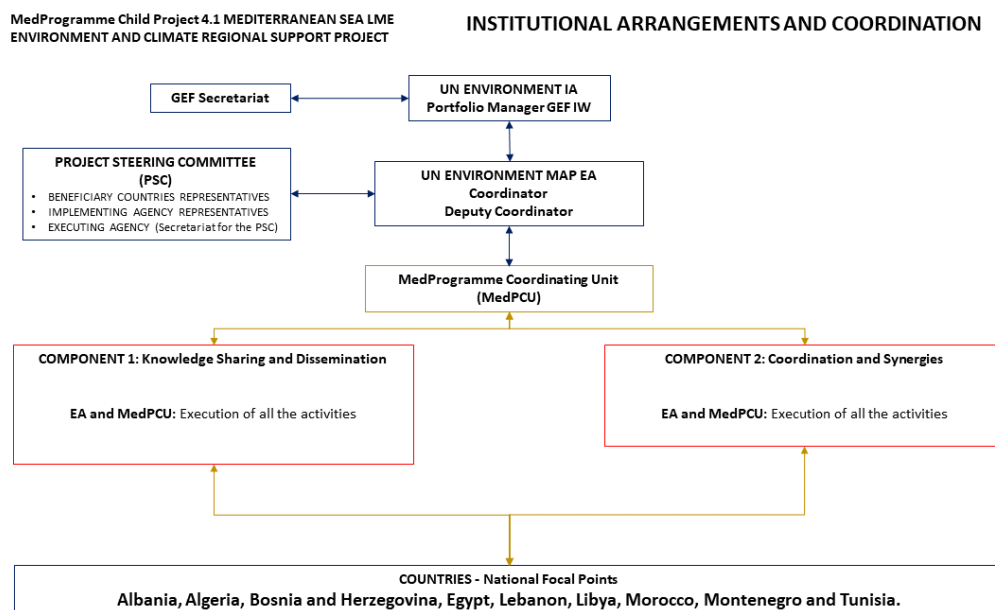


Figure 8. Arrangements institutionnels et coordination du Sous-Projet 4.1 (ID FEM 9686)

324. Le Projet est financé par le FEM au titre des domaines d'intervention « Eaux internationales » et « Produits chimiques et déchets », à hauteur de 2,000,000 dollars et 500,000 dollars respectivement. Le Projet fera l'objet d'un cofinancement de 6,623,920 dollars, versés par les pays bénéficiaires et le PAM/PNUE.
325. Les objectifs du Sous-Projet 4.1 sont de favoriser l'apprentissage et la diffusion des connaissances à l'échelle du MedProgramme, de coordonner efficacement les portefeuilles et les interactions synergiques entre les Sous-Projets, d'intégrer les questions de genre et d'assurer le suivi des progrès réalisés. Le Projet comporte les deux composantes suivantes : 1) mise en commun et diffusion des connaissances ; et 2) coordination et synergies.

326. Le MedProgramme adopte la modalité de financement de l'approche programmatique du FEM, c'est-à-dire une stratégie globale de changement qui génère une série de Projets individuels bien que liés entre eux (les Sous-Projets) dans le cadre d'un objectif commun, et dont les résultats attendus vont au-delà de la somme des composantes du programme. Cette modalité s'est avérée particulièrement adaptée à l'état actuel avancé du cadre politique et juridique du patrimoine naturel du grand écosystème marin de la mer Méditerranée, étant donné qu'elle a permis d'intégrer de multiples domaines d'intervention du FEM, d'exploiter des partenariats plus larges et d'obtenir des financements plus importants, ainsi que de créer la dynamique et la masse critique qui devraient soutenir l'action des pays à long terme. Les activités du MedProgramme reflètent les priorités et les stratégies convenues aux niveaux régional et national, traitent les problèmes des zones gravement polluées de la Méditerranée et seront mises en œuvre dans un cadre de coopération transfrontalière efficace assuré par le PAM/PNUE et le système de la Convention de Barcelone.
327. Pour veiller à la cohérence et à l'incidence du MedProgramme par des interactions synergiques entre divers ensembles de Sous-Projets plurisectoriels contribuant aux mêmes résultats de programme, d'une part, et à la cohérence globale avec les priorités stratégiques convenues par les pays méditerranéens et avec les normes du FEM, d'autre part, il convient d'assurer un flux d'informations et des échanges d'expériences efficaces au sein du MedProgramme et au-delà, une mise en œuvre coordonnée des Sous-Projets, des approches harmonisées pour assurer le suivi des progrès réalisés et pour intégrer la nouvelle priorité mondiale de l'égalité des genres.
328. Cette fonction cruciale de trait d'union sera remplie par le Sous-Projet 4.1. Grâce au soutien et à l'action synergique du Sous-Projet 4.1, les résultats attendus du MedProgramme devraient aller au-delà de la somme des composantes du programme. Le Projet, tout en assurant la coordination et le suivi de tous les Sous-Projets du MedProgramme, aura pour objectif principal d'accroître la capacité des parties prenantes clés à traiter des principaux problèmes environnementaux qui touchent les zones côtières méditerranéennes et les environnements marins peu profonds : pollution, effets du changement climatique, dégradation des zones côtières et des ressources marines.
329. Le Sous-Projet 4.1 poursuivra sa fonction d'appui à travers les trois lignes d'action principales suivantes.
330. Gestion et diffusion des connaissances, visant à :
- m. Exploiter et mettre en commun de façon systématique les connaissances générées par les Sous-Projets avec les bénéficiaires et les publics ciblés ;
 - n. Renforcer l'interface science-politique et influencer la prise de décision par la mise en commun des données et des informations, le renforcement des capacités et la participation des parties prenantes régionales ;
 - o. Soutenir les objectifs des conventions de Barcelone, de Stockholm et de Minamata ainsi que les travaux du PAM/PNUE par un inventaire et une transposition à l'échelle voulue efficaces, ainsi que par une adoption plus large des approches et des résultats du MedProgramme ;
 - p. Encourager l'innovation progressive dans le cadre des approches programmatiques du FEM et enrichir la base de connaissances des organismes d'exécution et de mise en œuvre du FEM.
331. Coordination et suivi, visant à :
- q. Renforcer la cohérence opérationnelle, exploiter les synergies et mettre en commun les ressources entre les Sous-Projets afin de maîtriser les coûts et de garantir la plus grande efficacité opérationnelle ;
 - r. Mettre en œuvre des mécanismes d'apprentissage et de diffusion des connaissances à l'échelle du programme ;
 - s. Effectuer le suivi de l'exécution des activités de l'ensemble du programme afin d'évaluer les progrès réalisés ;
 - t. Établir des rapports de manière cohérente et en temps utile pour assurer le suivi des progrès et garantir le respect des exigences en matière de gestion financière dans tous les Sous-Projets ;
 - u. Recenser en temps utile et de manière cohérente les goulets d'étranglement et les difficultés au niveau programmatique afin d'y remédier avec les parties prenantes du programme ;
 - v. Garantir des interactions efficaces et croisées entre les Sous-Projets.

332. Intégration des questions de genre, visant à :

- w. Doter le MedProgramme d'une stratégie d'intégration des questions de genre globale et harmonisée ;
- x. Soutenir et renforcer les capacités des Sous-Projets lors de la mise en œuvre de la stratégie par des mesures qui tiennent compte de l'égalité des genres dans le contexte spécifique de chaque Projet ;
- y. Assurer le suivi des progrès et la cohérence de la mise en œuvre, ainsi que la cohésion et la complémentarité de l'approche relative au genre dans l'ensemble du portefeuille ; et
- z. Tirer profit, sur le long terme, du système du PAM/PNUE, en s'en servant comme point d'entrée et terrain d'essai pour l'intégration des questions de genre dans le programme de travail du PAM/PNUE.

333. Dans le cadre de la composante 1, l'attention politique aux niveaux national et régional et la participation active des parties prenantes seront maintenues tout au long de la mise en œuvre du programme grâce à l'élaboration d'une stratégie efficace et innovante de mise en commun des informations et de communication. Cette composante vise également à améliorer la coordination entre les agences d'exécution et les institutions participant au programme, ainsi qu'à mettre au point un système de communication d'informations pour tous les Sous-Projets. Cela permettra d'améliorer l'assimilation des connaissances et la gestion adaptative de chaque Sous-Projet et de renforcer toutes les interventions du MedProgramme.

334. La composante 2 garantira que le système de suivi du MedProgramme soutienne la mise en œuvre des Sous-Projets, assure leur cohérence avec les objectifs généraux du programme et aide à capturer les synergies entre les Projets et les partenaires. L'attention politique aux niveaux national et régional et la participation active des parties prenantes seront maintenues tout au long de la mise en œuvre du programme grâce à l'élaboration d'une stratégie de communication efficace et innovante.

335. Le Sous-Projet 4.1 générera deux résultats menant à sept réalisations obtenues par l'exécution de 17 activités.

Résultat 1 : La prise en compte accrue des enseignements et des connaissances de pointe générées par le portefeuille d'interventions du MedProgramme et la participation active aux activités, aux communautés de pratique et aux événements du réseau « Eaux internationales » IW:LEARN améliorent la capacité des principales parties prenantes régionales et des communautés mondiales des eaux internationales et des eaux côtières à renforcer la résilience face au changement climatique, à réduire la pollution par les nutriments et les substances toxiques persistantes (polluants organiques persistants et mercure), à gérer durablement les ressources côtières en eau douce et marines, à protéger la biodiversité et à restaurer les écosystèmes côtiers.

Résultat 1.1 Mise en place d'une plateforme de gestion des connaissances

Résultat 1.2 Élaboration de matériel et d'activités de communication, de sensibilisation et d'information

Résultat 1.3 Diffusion auprès des parties prenantes du programme des mécanismes visant à promouvoir l'adoption et la transposition à plus grande échelle des politiques, des pratiques et des technologies fructueuses mis en œuvre dans le cadre du MedProgramme

Résultat 2 La coordination et l'apprentissage entre tous les Sous-Projets, la cohérence avec les objectifs du programme et les synergies entre les Projets et les partenaires sont renforcés.

Résultat 2.1 Mise en place d'un mécanisme de suivi des progrès réalisés grâce au MedProgramme

Résultat 2.2 Mise en place de mécanismes pour établir des synergies entre les Sous-Projets et avec d'autres initiatives et parties prenantes pertinentes, et pour faire le point sur les progrès et les obstacles au niveau du MedProgramme

Résultat 2.3 Coopération et synergie avec le réseau « Eaux internationales IW:LEARN

Résultat 2.4 Mise en place d'un mécanisme de suivi pour évaluer les progrès réalisés grâce aux mesures poursuivies en faveur de l'égalité des genres dans l'ensemble du MedProgramme

336. Les paragraphes suivants présentent un bref aperçu des activités qui seront exécutées dans le cadre du Sous-Projet 4.1 pour atteindre les objectifs fixés. Le descriptif du Sous-Projet 4.1 (UNEP/MED WG.481/Inf.11) offre une description détaillée des activités, dont l'analyse de base et le scénario alternatif proposé.

Résultat 1 : La prise en compte accrue des enseignements et des connaissances de pointe générées par le portefeuille d'interventions du MedProgramme et la participation active aux activités, aux communautés de pratique et aux événements du réseau « Eaux internationales IW:LEARN améliorent la capacité des principales parties prenantes régionales et des communautés mondiales des eaux internationales et des eaux côtières à renforcer la résilience face au changement climatique, à réduire la pollution par les nutriments et les substances toxiques persistantes (polluants organiques persistants et mercure), à gérer durablement les ressources côtières en eau douce et marines, à protéger la biodiversité et à restaurer les écosystèmes côtiers.

Résultat 1.1 : Mise en place d'une plateforme de gestion des connaissances

Le moteur de la stratégie de gestion des connaissances réside dans un puissant centre de connaissances basé sur le web, composé d'un système de gestion des données et des informations (avec un accès public et restreint) et d'une combinaison d'outils de visualisation pour répondre aux besoins du portefeuille.

Activité 1.1.1 Conception et mise en place de la plateforme de gestion des connaissances

337. L'activité conduira à la mise en place d'une plateforme de gestion des connaissances pleinement fonctionnelle qui comprendra l'outil de gestion de Projet, le portail MedProgramme ouvert sur l'extérieur, des outils de visualisation et des bases de données dorsales. Le moteur de la stratégie de gestion des connaissances réside dans un puissant centre de connaissances basé sur le web, composé d'un système de gestion des données et des informations (avec un accès public et restreint) et d'une combinaison d'outils de visualisation pour répondre aux besoins du portefeuille. La plateforme servira de répertoire central de toutes les données générées par les huit Sous-Projets du MedProgramme et sera conçue de manière à fournir des services utiles à l'ensemble du MedProgramme, tout en magnifiant ses résultats.

Activité 1.1.2 Élaboration de l'outil de gestion de Projet

338. L'activité vise à mettre en place un outil de gestion de Projet opérationnel intégré dans la plateforme de gestion des connaissances. Un outil multilingue de gestion de Projet en ligne peut répondre au besoin de soutenir une gestion de Projet (et de programme) efficace en facilitant la communication et l'échange d'informations entre les acteurs clés du programme. En outre, une formation sera dispensée aux différents types d'acteurs qui utilisent et tirent profit de l'outil de gestion de Projet dans le cadre du Sous-Projet 4.1

Activité 1.1.3 Mise en place du portail MedProgramme ouvert sur l'extérieur

339. Le portail MedProgramme ouvert sur l'extérieur sera alimenté par des informations clés présentant les progrès réalisés et la contribution du MedProgramme aux objectifs environnementaux mondiaux et régionaux. Le portail servira de passerelle pour les informations relatives aux eaux internationales, aux zones côtières, à la biodiversité et à la résilience climatique dans le bassin de la mer Méditerranée, en rassemblant des informations provenant de Projets du FEM et d'autres Projets (par exemple, les résultats du Projet « Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée » seront mis à disposition et éventuellement reconditionnés dans de nouveaux matériels) pour une large diffusion et un enrichissement mutuel (plusieurs plateformes de la base de référence de gestion des connaissances peuvent être répertoriées à partir de la plateforme du MedProgramme pour atteindre un public plus large et davantage de parties prenantes). Le portail sera étroitement relié au nouveau portail du FEM (base de données d'entreprise pour les Projets, les rapports et la documentation) et au site web du réseau « Eaux internationales IW:LEARN.

Activité 1.1.4 Élaboration d'outils de visualisation

340. Des outils de visualisation seront utilisés pour afficher les données spatiales et non spatiales (quantitatives ou qualitatives) générées par les Projets. Les données doivent être connectées, stockées et rassemblées de manière à être facilement accessibles, non seulement pour assurer le suivi des progrès réalisés, mais aussi pour soutenir la prise de décision des différentes parties prenantes. Les systèmes d'information géographique seront largement utilisés, ainsi que des informations textuelles, des photos, des cartes descriptives, des diagrammes, des graphiques, des infographies, des tableaux de bord cartographiques et des diagrammes de tendance, entre autres.

Activité 1.1.5 Élaboration de bases de données pour la gestion des données brutes/primaires des fonctionnalités des systèmes d'information géographique intégrées dans la plateforme de gestion des connaissances du MedProgramme

341. Les données brutes/primaires seront stockées dans une base de données à accès restreint/public flexible. Un modèle/protocole de données partagées devrait être convenu au début du programme pour garantir que les Projets compilent les données pertinentes selon une approche normalisée et permettent un système de saisie de données harmonisées (la directive INSPIRE pourrait être utilisée comme référence pour harmoniser le processus). Les questions relatives aux données ouvertes, à la propriété, à la qualité et à l'examen des données seront abordées dans le cadre de cet exercice ; une cartographie des normes volontaires peut aider à évaluer les options possibles. Toutes les parties prenantes du MedProgramme, y compris les partenaires d'exécution, contribuent à l'apport de données. Les Sous-Projets sont responsables de la production de leurs propres données.

Résultat 1.2 : Production de matériel et d'activités de communication, de sensibilisation et d'information

342. Afin de gagner en visibilité, le MedProgramme sera présenté de manière holistique et cohérente grâce à l'élaboration d'une déclaration de vision et d'un positionnement clairs, d'une identité visuelle et d'un logo, entre autres, signes de cohérence et d'intégration dans l'ensemble du portefeuille. Dans le même temps, chaque Sous-Projet se verra attribuer une identité individuelle au sein de la marque globale MedProgramme, afin de promouvoir des activités spécifiques et de bénéficier de services ad hoc. Cela impliquera la conception de logos cohérents pour chaque Sous-Projet, la création de Sous-sites Web au sein de la plateforme du programme, l'organisation de formations sur mesure, l'élaboration de publications spécifiques et des services de médias sociaux, entre autres.

Activité 1.2.1 Établissement de l'identité visuelle du MedProgramme.

Activité 1.2.2 Mise au point d'outils de communication, de diffusion, de renforcement des capacités et de sensibilisation.

Activité 1.2.3 Manifestations et activités visant à promouvoir la sensibilisation au MedProgramme et à favoriser les échanges de connaissances.

Activité 1.2.4 Activités de mise en réseau visant à forger de nouveaux partenariats et à élargir le public ciblé par la communication des résultats du MedProgramme.

343. Ces quatre activités seront mises en œuvre en synergie par :
- La présentation de témoignages à partir d'instruments traditionnels de narration, qui seront combinés à des approches innovantes et créatives pour accroître les efforts de diffusion et de plaidoyer. L'Unité de coordination du MedProgramme recueillera auprès des Sous-Projets différents matériels multimédias nécessaires à la création de ces produits. Les principales réalisations de communication seront traduites en anglais, français et arabe, afin de garantir une large diffusion dans les pays participants. Des documents spécifiques seront éventuellement traduits dans d'autres langues nationales en fonction des contraintes budgétaires et des besoins des parties prenantes ;
 - L'utilisation de médias sociaux, tels que Facebook, Instagram, YouTube et Twitter en tant qu'outils de communication dans le cadre du MedProgramme ;
 - L'organisation de manifestations de lancement et de clôture du MedProgramme pour communiquer sur les objectifs et les caractéristiques de celui-ci ;
 - Un appui à la mise en commun des connaissances et au renforcement des capacités au niveau du portefeuille, afin d'obtenir de meilleurs résultats de Projets et d'augmenter les retombées ; la détermination des thèmes et des modalités d'échange (présentiel, réunions virtuelles, communautés

de pratique, visites de spécialistes, voyages d'étude et manuels, entre autres) au début de la mise en œuvre du programme ;

- Le renforcement de l'interface science-politique par des activités qui rapprochent la science des responsables de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions. Il peut s'agir d'ateliers visant à recenser des solutions innovantes pour promouvoir la collaboration entre les scientifiques et les gouvernements afin de promouvoir les politiques et les décisions qui favorisent la vision partagée d'une Méditerranée durable.
- L'élaboration, dans le cadre des différents Sous-Projets, de rapports scientifiques pertinents et de publications scientifiques évaluées par des pairs fournissant des informations techniques sur les réalisations du programme ;
- La prise de contacts avec des médias et des personnalités en vue d'établir des collaborations durables ;
- la participation à des campagnes, manifestations et processus mondiaux, afin d'aligner le MedProgramme sur les priorités nationales, régionales et mondiales et être réceptif aux nouvelles tendances (politiques, socioéconomiques, technologiques, etc.).

Résultat 1.3 : Diffusion auprès des parties prenantes du programme des mécanismes visant à promouvoir l'adoption et la reproduction à plus grande échelle des politiques, des pratiques et des technologies fructueuses mises en œuvre dans le cadre du MedProgramme

344. L'efficacité des processus actuellement en place au niveau régional dans la région méditerranéenne pour la diffusion des meilleures pratiques et la sensibilisation aux résultats obtenus grâce aux activités en cours n'est pas suffisante pour saisir pleinement les possibilités de reproduction et d'adoption plus large des politiques, pratiques, technologies, investissements dans les infrastructures, plans de gestion, réformes institutionnelles, et autres, qui seront élaborés et mis en œuvre dans le cadre du MedProgramme.

Activité 1.3.1 Inventaire des politiques, pratiques et technologies fructueuses, évaluation du potentiel de reproduction, et détermination des sites de reproduction

345. L'activité montrera la manière de surmonter cet obstacle : deux atlas nationaux de reproduction très instructifs (traduits dans les langues pertinentes, mettant en évidence les domaines et les situations où la reproduction des interventions réussies du MedProgramme devrait avoir lieu en priorité) seront produits pour stimuler la reproduction et encourager le dialogue aux niveaux régional et mondial. L'Unité de coordination du MedProgramme dirigera le processus participatif visant à recueillir et à présenter les contributions.

Résultat 2 La coordination et l'apprentissage entre tous les Sous-Projets, la cohérence avec les objectifs du programme et les synergies entre les Projets et les partenaires sont renforcés.

Résultat 2.1 : Mise en place d'un mécanisme de suivi des progrès réalisés grâce au MedProgramme

Activité 2.1.1 Production de bulletins du MedProgramme

346. Des bulletins du MedProgramme périodiques seront publiés (chaque semestre ou chaque trimestre) en même temps qu'un bulletin d'information du MedProgramme régulier (dont la fréquence sera ajustée en fonction du nombre de nouvelles, de manifestations et de réalisations à signaler), afin de présenter les progrès du programme dans son ensemble et de chaque Sous-Projet, dont les points forts des résultats, les réussites et les manifestations tenues dans le cadre des Projets, ainsi que les réunions et les événements mondiaux, régionaux et nationaux pertinents. L'activité permettra également de garantir que les rapports sur les obligations techniques et financières des Projets sont produits et coordonnés dans tous les Sous-Projets.

Résultat 2.2 Mise en place de mécanismes pour établir des synergies entre les Sous-Projets et avec d'autres initiatives et parties prenantes pertinentes, et pour faire le point sur les progrès et les obstacles au niveau du MedProgramme

347. Le principal mécanisme envisagé consistera en l'organisation de grandes manifestations régionales : les réunions annuelles d'évaluation du MedProgramme.

Activité 2.2.1 Organisation des réunions annuelles d'évaluation

348. Les réunions annuelles d'évaluation sont l'une des activités phares du MedProgramme. Il s'agit d'importantes manifestations régionales visant à établir des interactions synergiques entre les Sous-Projets et avec d'autres initiatives et parties prenantes pertinentes, y compris avec tous les pays méditerranéens qui ne participent pas au MedProgramme. Les réunions annuelles d'évaluation poursuivent un double objectif : 1) fournir un forum pour l'apprentissage entre pairs dans tout le portefeuille du programme ; 2) catalyser l'attention régionale et mondiale sur les progrès réalisés en vue d'une incidence dans toute la région méditerranéenne ; et 3) permettre une gestion adaptative au niveau du programme.

Résultat 2.3 Coopération et synergie avec le réseau « Eaux internationales » IW:LEARN

349. Le MedProgramme collaborera étroitement avec le Réseau de partage des savoirs et des ressources sur les eaux internationales (« Eaux internationales » IW:LEARN) du FEM, afin de faciliter l'assimilation des enseignements tirés de l'expérience et l'échange de connaissances entre le MedProgramme et le réseau. Un accent particulier sera mis sur la coopération dans les activités suivantes :

Activité 2.3.1 Participation aux conférences du FEM sur les eaux internationales

350. Participation aux conférences du FEM sur les eaux internationales (manifestations biennales majeures du portefeuille en matière d'eaux internationales). La première contribution du MedProgramme est attendue pour la dixième édition de la Conférence sur les eaux internationales de 2020 et les manifestations suivantes, notamment les conférences, ateliers et manifestations concernant le GEM.

Activité 2.3.2 Participation aux jumelages « Eaux internationales » IW:LEARN

Activité 2.3.3 Participation aux communautés de pratique du FEM sur les eaux internationales et les eaux côtières

351. Ces deux activités aboutiront à la production de notes d'expérience (courtes études de cas) produites par les Sous-Projets pour présenter les résultats pertinents et diffusées par les canaux du réseau « Eaux internationales » IW:LEARN et la plateforme de gestion des connaissances du MedProgramme.

Résultat 2.4 : Mise en place d'un mécanisme de suivi pour évaluer les progrès obtenus grâce à l'action menée en faveur de l'égalité des genres dans l'ensemble du MedProgramme

352. Dans le cadre de cette réalisation, un mécanisme sera mis en place pour assurer un examen et un suivi à l'échelle du portefeuille de l'action menée en faveur de l'égalité des genres par les différents Sous-Projets, afin de réaliser les objectifs socioéconomiques et de genre communs définis dans la stratégie d'intégration des questions de genre. La stratégie prévoit la réalisation d'activités dédiées aux questions de genre, intégrées dans le cadre particulier de chaque Sous-Projet ; le fait de disposer d'un système de suivi coordonné permettant de suivre les progrès réalisés en matière de genre du point garantira la coordination, la mise en œuvre et l'exécution globales de la stratégie d'intégration des questions de genre.

Activité 2.4.1 Évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des plans d'action pour l'égalité des genres des Sous-Projets

353. Des évaluations annuelles seront effectuées pour mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des plans d'action en matière de genre élaborés pour les Sous-Projets, et une évaluation finale mettra en évidence les progrès globaux accomplis dans la promotion de l'égalité des genres grâce à l'action du MedProgramme, ainsi que les stratégies potentielles pour transposer à plus grande échelle les approches fructueuses afin de promouvoir davantage l'égalité des genres dans la région.

Activité/trimestre	Responsable	Année 1 (2020)				Année 2 (2021)				Année 3 (2022)				Année 4 (2023)				Année 5 (2024)			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
avec les Sous-Projets et les spécialistes et les réalisateurs concernés																					
Élaboration et diffusion de notes d'expérience et de publications scientifiques	PAM/PNUE, partenaires d'exécution																				
Évaluation des besoins des Sous-Projets en matière de renforcement des capacités, et élaboration et mise en œuvre de formations spécifiques	PAM/PNUE, partenaires d'exécution																				
1.2.3 Manifestations et activités visant à promouvoir la sensibilisation au MedProgramme et à favoriser la mise en commun des connaissances.																					
Conception et organisation de manifestations de lancement et de clôture pour le MedProgramme	PAM/PNUE, pays, partenaires d'exécution																				
Conception et mise en place des moyens d'échange de connaissances (présentiel, réunions virtuelles, visites de spécialistes, voyages d'étude et autres)	PAM/PNUE, pays, partenaires d'exécution																				
1.2.4 Activités de mise en réseau visant à forger de nouveaux partenariats et à élargir le public ciblé par la communication des résultats du MedProgramme																					
Participation effective aux campagnes, manifestations et processus mondiaux et régionaux pertinents pour promouvoir les résultats du MedProgramme, et évaluation de la participation	PAM/PNUE, partenaires d'exécution																				
Prise de contact avec des médias, des personnalités et des ambassadeurs de bonne volonté du MedProgramme au niveau national, régional et mondial	PAM/PNUE																				
Réalisation 1.3 Diffusion auprès des parties prenantes du programme des mécanismes visant à promouvoir l'adoption et la reproduction à plus grande échelle des politiques, des pratiques et des technologies fructueuses mises en œuvre dans le cadre du MedProgramme																					
1.3.1 Inventaire des politiques, pratiques et technologies fructueuses, évaluation du potentiel de reproduction, et détermination des sites de reproduction																					
Identification des politiques, pratiques et technologies fructueuses mises en œuvre dans le cadre du MedProgramme par divers moyens, y compris des enquêtes visant à recenser les besoins/possibilités de transposition de ces approches	PAM/PNUE																				
Conception, production et diffusion des atlas de reproduction	PAM/PNUE																				
Composante 2 : Coordination et synergies																					

Activité/trimestre	Responsable	Année 1 (2020)				Année 2 (2021)				Année 3 (2022)				Année 4 (2023)				Année 5 (2024)			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Résultat 2.1 Mise en place d'un mécanisme de suivi des progrès réalisés grâce au MedProgramme																					
2.1.1 Production des bulletins du MedProgramme																					
Élaboration du modèle et du format des bulletins	PAM/PNUE																				
Élaboration d'une stratégie de diffusion (listes de diffusion, public cible, promotion) et d'un plan de recherche de matériel auprès des Sous-Projets et des partenaires concernés pour alimenter le bulletin d'information																					
Publication et diffusion régulières des bulletins	PAM/PNUE																				
2.1.2 Mise en place d'un outil de communication pour recueillir, gérer et présenter les informations sur les progrès réalisés grâce au MedProgramme, y compris en ce qui concerne l'intégration des questions de genre																					
Examen et harmonisation des outils de communication (modèles, tableau de bord, etc.) dans l'ensemble du MedProgramme	PAM/PNUE																				
Utilisation et enregistrement des outils de communication	PAM/PNUE, partenaires d'exécution																				
Intégration des outils de communication dans la plateforme de gestion des connaissances																					
Résultat 2.2 Mise en place de mécanismes pour établir des synergies entre les Sous-Projets et avec d'autres initiatives et parties prenantes pertinentes, et pour faire le point sur les progrès et les obstacles au niveau du MedProgramme																					
2.2.1 Organisation des réunions annuelles d'évaluation																					
Élaboration et approbation de la conception, des objectifs et de la structure des réunions annuelles d'évaluation	PAM/PNUE																				
Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie visant à renforcer et à forger de nouveaux partenariats stratégiques																					
Organisation et tenue des réunions annuelles d'évaluation	PAM/PNUE																				
Large diffusion des résultats et des enseignements tirés des réunions annuelles d'évaluation par le biais des canaux du programme, et leur intégration dans les plans actualisés des Sous-Projets	PAM/PNUE, pays, partenaires d'exécution																				
Résultat 2.3 Coopération et synergie avec le réseau « Eaux internationales » IW:LEARN																					

Budget du Sous-Projet 4.1 (ID FEM 9686)

Catégories financées par le PNUE Umoja/Objet du budget	BUDGET PAR COMPOSANTE						Total USS	
	COMPOSANTE 1		COMPOSANTE 2		GESTION DE PROJET			
	« Produits chimiques et déchets » USS	« Eaux internationales » USS	« Produits chimiques et déchets » USS	« Eaux internationales » USS	« Produits chimiques et déchets » USS	« Eaux internationales » USS		
FT30_010 PERSONNEL, Y COMPRIS PERSONNEL DU PROJET								
1101	Unité de coordination du MedProgramme – Coordonnateur du MedProgramme (P4)	-	35,000	-	60,000	24,000	55,000	174,000
1120	Unité de coordination du MedProgramme – Assistant financier du programme (G5)	-	-	-	-	-	10,000	10,000
1121	Unité de coordination du MedProgramme – Assistant programme et administration (G5)	-	-	-	-	-	10,000	10,000
1201	Consultant régional en eaux internationales	-	83,500	-	30,000	-	-	113,500
1201	Consultant régional en gestion des connaissances	23,000	137,000	13,000	30,000	-	-	203,000
1202	Consultant régional – Spécialiste des questions liées au genre	22,500	139,500	10,000	40,000	-	-	212,000
Total des composantes		45,500	395,000	23,000	160,000	24,000	75,000	722,500
FT30_160 VOYAGES								
1601	Voyages et transports du personnel (Unité de coordination du MedProgramme)	10,000	40,000	10,000	40,000	-	20,000	120,000
1602	Voyages pour appuyer le réseau « Eaux internationales » IW:LEARN (partie de l'allocation de 1 %)	-	5,000	-	5,000	-	-	10,000
1603	Voyages pour la formation (parties prenantes des pays)	20,000	30,000	10,000	20,000	-	-	80,000
1604	Voyages pour assister aux réunions du Comité directeur du Projet et aux réunions annuelles d'évaluation (parties prenantes des pays)	-	-	30,000	70,000	-	-	100,000
Total des composantes		30,000	75,000	50,000	135,000	-	20,000	310,000
FT30_120 SERVICES CONTRACTUELS								
2201	Stratégie de gestion des connaissances – logiciels (système d'information géographique, base de données, etc.)	20,000	110,000	10,000	30,000	-	-	170,000
2202	Stratégie de gestion des connaissances – plateforme	20,000	100,000	-	-	-	-	120,000
2203	Outil de gestion du Projet de gestion des connaissances	5,000	20,000	5,000	15,000	-	-	45,000

2204	Stratégie de gestion des connaissances – communication, sensibilisation, identité visuelle et transposition, etc.	40,000	150,000	20,000	30,000	-	-	240,000
2205	Stratégie de gestion des connaissances – protocole de données, analyse et gestion des données	20,000	80,000	-	-	-	-	100,000
2207	Plans d'action pour l'intégration des questions de genre	17,500	75,000	-	-	-	-	92,500
2301	Sous-traitance à des entreprises privées (gestion des connaissances et questions de genre)	10,000	30,000	10,000	30,000	-	-	80,000
Total des composantes		132,500	565,000	45,000	105,000	-	-	847,500

FT30_125 COÛTS OPÉRATIONNELS ET AUTRES COÛTS DIRECTS

3201	Formations sur la gestion des connaissances, les questions de genre et d'autres thèmes du MedProgramme	20,000	45,000	20,000	75,000	-	-	160,000
3301	Réunions (Comité directeur de Projet, réunions annuelles d'évaluation, etc.)	-	-	30,000	120,000	-	-	150,000
3302	Synergies avec le réseau « Eaux internationales » IW:LEARN (réunions, formation, note d'expérience, etc.) – partie de l'allocation de 1 %	-	5,000	-	5,000	-	-	10,000
4101	Fournitures de bureau, consommables, expéditions, messagerie, etc.	-	-	7,000	7,000	-	-	14,000
4301	Divers	-	-	3,000	3,000	-	-	6,000
5101	Équipement et entretien	-	-	5,000	5,000	-	-	10,000
5201	Coûts de publication, de traduction, de diffusion et d'établissement de rapports	20,000	80,000	20,000	50,000	-	-	170,000
5201	Communications (tél., fax, courriel, etc.)	-	-	5,000	5,000	-	-	10,000
5301	Évaluation à mi-parcours	5,000	15,000	5,000	15,000	-	-	40,000
5302	Évaluation finale	5,000	20,000	5,000	20,000	-	-	50,000
Total des composantes		50,000	165,000	100,000	305,000	-	-	620,000

COÛTS TOTAUX		258,000	1,200,000	218,000	705,000	24,000	95,000	2,500,000
		1,458,000		923,000		119,000		2,500,000

12. Conclusions, recommandations et décisions

354. La Réunion de lancement du Programme pour la mer Méditerranée (Programme Med): Renforcement de la sécurité environnementale (GEF ID 9607) s'est tenue virtuellement par vidéoconférence du 20 au 22 juillet 2020. La réunion était organisée par le Secrétariat du PNUE / PAM.

355. La réunion de lancement a été suivie par:

- Représentants des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, à savoir: Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Liban, Libye, Monténégro, Maroc, Tunisie et Turquie.
- Des représentants de MED POL, PAP / RAC, SPA / RAC, Plan Bleu, SCP / RAC, UNESCO / PHI, BEI, UICN Med, WWF, Med, GWP Med.
- Des représentants de l'Agence d'exécution du FEM (IA), du PNUE, des branches Produits chimiques et déchets (CW), Eaux internationales (IW) et Changement climatique (CC).
-

356. La réunion de lancement visait à:

- Lancer le programme;
- Fournir une mise à jour sur les plans d'exécution des activités de chaque PC;
- Examiner et fournir des commentaires sur les complémentarités et les interactions entre les PC;
- Discuter de la meilleure stratégie pour le programme Med pour faire face à la pandémie de COVID-19; et
- Soumettre à l'examen des Parties contractantes les plans de travail et les budgets pour la première année d'exécution..
- Représentants de l'Unité de Coordination du PNUE/PAM y compris de l'équipe de coordination du Projet MedProgramme.

357. Les sept projets enfants du programme Med, à savoir (dans le même ordre qu'ils ont été présentés lors de la réunion):

Jour 1 20 juillet 2020

- Sous-Projet 4.1. Projet de soutien régional en faveur de l'environnement et du climat du grand écosystème marin de la mer Méditerranée (ID FEM 9686). Session présidée par l'Algérie.
- Sous-Projet 1.1. Réduction de la pollution provenant des produits chimiques et des déchets nocifs dans les zones méditerranéennes gravement polluées et mesure des progrès réalisés (ID FEM 9684). Session présidée par le Liban.

Jour 2 21 juillet 2020

- Sous-Projet 2.1. Zones côtières de la Méditerranée : Sécurité de l'eau, résilience climatique et protection de l'habitat (ID FEM 9687). Session présidée par Maroc.
- Projet financé grâce au Fonds spécial pour le changement climatique. Renforcement de l'adaptation régionale au changement climatique dans les zones marines et côtières de la Méditerranée SCCF Projet (ID FEM 9670). Session présidée par le Monténégro.
- Sous-Projet 2.2. Zones côtières de la Méditerranée : Gestion du Nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes (ID FEM 9685). Session présidée par le Liban.

Jour 3 22 juillet 2020

- Sous-Projet 1.2. Projet d'investissement dans les zones gravement polluées de la Méditerranée (ID FEM 9717). Session présidée par le Monténégro.
- Sous-Projet 3.1. Appui à la gestion et élargissement des zones marines protégées en Libye (ID FEM 10158). Session présidée par la Libye.

À l'issue aux présentations faites par le PNUE / PAM et les PE et à la discussion connexe, les conclusions et les recommandations suivantes ont été formulées:

358. Le PAM/PNUE et les partenaires d'exécution commenceront à mettre en œuvre le programme une fois que les participants à la réunion de lancement du MedProgramme auront établi leurs conclusions. Les répercussions de la pandémie de COVID-19 seront évaluées en permanence. Des comités directeurs pour les sous-projets seront mis sur pied d'ici le printemps 2021 et seront chargés de présenter des plans de mise en œuvre et des budgets actualisés tenant compte de tous les effets de la pandémie.

359. À la demande des participants à la réunion de lancement, le PAM/PNUE et les partenaires d'exécution sont convenus de tenir les parties contractantes régulièrement informées des progrès accomplis dans la mise en œuvre du MedProgramme. Cela se fera systématiquement par l'intermédiaire de l'outil de gestion du Programme intégré à la plateforme de gestion des connaissances et au moyen d'échanges réguliers de courriels et de consultations bilatérales.
360. À la demande des participants à la réunion de lancement, le PAM/PNUE et les partenaires d'exécution sont convenus d'élaborer un tableau présentant la répartition approximative des fonds et la liste des activités à mener dans chaque pays. Cela sera fait dès que les activités auront commencé et qu'une comptabilisation plus précise des coûts y afférents sera possible. Le tableau sera téléchargé sur l'outil de gestion du Programme intégré à la plateforme de gestion des connaissances et mis à jour en permanence au cours de la mise en œuvre du MedProgramme.
361. Les participants à la réunion de lancement ont demandé au PNUE, au PAM/PNUE et aux partenaires d'exécution d'étudier plus avant les conditions fixées par la Convention de Minamata pour pouvoir bénéficier des fonds du FEM.
362. Les participants à la réunion de lancement ont encouragé les pays intéressés (Albanie, Algérie et Bosnie-Herzégovine) à engager des discussions avec le secrétariat du FEM, étant donné que ces pays ne sont pas parties à la Convention de Minamata mais qu'ils ont pris des mesures juridiquement contraignantes en vue de réduire la contamination au mercure, conformément à l'article 15 du Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres, qui préconise des conditions plus strictes que celles prévues dans la Convention de Minamata ; cela devrait suffire à ce qu'ils soient admissibles à la réalisation des activités du sous-projet 1.1 (9684) liées à la décontamination des zones gravement polluées en mercure, telles que recensées dans le document de projet.
363. S'agissant des produits qui seront obtenus en matière de réduction du mercure, le CAR/CPD entreprendra, dans les pays ciblés, un examen des audits menés actuellement ou prévus dans le cadre des évaluations initiales conduites au titre de la Convention de Minamata, ciblant tous les secteurs utilisant des éléments et des produits à base de mercure, le but étant d'éviter tout chevauchement avec l'audit-inventaire spécifique aux dispositifs contenant du mercure dans les hôpitaux publics qu'il est prévu de réaliser dans le cadre du sous-projet 1.1 (9684) du MedProgramme. Dans le cas où l'évaluation initiale conduite au titre de la Convention de Minamata fournirait des données pour les hôpitaux publics, les fonds alloués à cette activité pourraient être utilisés pour couvrir des activités supplémentaires au titre du produit 1.4.
364. Les participants à la réunion de lancement ont demandé au PNUE, au PAM/PNUE et aux partenaires d'exécution de réexaminer l'approche par phases pour y inclure d'autres pays au début du projet (en plus de l'Algérie et du Liban). Le PAM/PNUE a expliqué que les travaux débuteraient immédiatement dans tous les pays. Les pays considérés pour la phase 1 ont terminé l'inventaire des équipements contenant des biphényles polychlorés, ainsi que le plan de gestion environnementale spécifique aux sites en vue de leur élimination immédiate lors de la phase de préparation du projet. Cette tâche sera poursuivie dans d'autres pays participants en préparation de l'élimination des polluants organiques persistants prévue au cours de la phase 2 du projet.
365. Le Liban a spécifiquement exprimé son intérêt quant à la possibilité d'augmenter la quantité de biphényles polychlorés à éliminer lors de la phase 1. Il a finalisé son inventaire pendant la phase de préparation du sous-projet 1.1 du MedProgramme (9684) et évaluera la possibilité d'augmenter les quantités concernées par la phase 1, dans la mesure du possible et si les fonds disponibles le permettent.
366. Les participants à la réunion de lancement ont demandé à ce que soient réaffectés les fonds destinés aux activités qui ne sont pas considérées comme essentielles, afin de poursuivre la mise en œuvre des plans initiaux établis pendant la phase de préparation du projet. Le PAM/PNUE a expliqué que la réaffectation des fonds et la modification des activités pourraient être entreprises à la suite de l'examen et de l'approbation du Comité directeur, lorsque celui-ci tiendra sa première réunion au printemps 2021.

367. En référence au paragraphe 5 ci-dessus, la Bosnie-Herzégovine a demandé de laisser ouverte la possibilité d'aborder les activités prioritaires en Algérie, en Albanie et en Bosnie-Herzégovine concernant la décontamination des zones gravement polluées en mercure, telles que recensées dans le document de projet.
368. Concernant les produits relatifs à la réduction des nouveaux polluants organiques persistants et du mercure que doit réaliser le CAR/CPD, les participants à la réunion ont demandé que soit menée une analyse des coûts et des bénéfices qu'entraînerait la substitution des nouveaux polluants organiques persistants par d'autres alternatives ; en effet, il pourrait s'avérer difficile de mettre en œuvre des alternatives coûteuses. Un examen des alternatives actuellement disponibles sur le marché sera entrepris, mais l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre juridique approprié seront essentielles en vue d'inciter les entreprises à remplacer les nouveaux polluants organiques persistants. Le sous-projet 1.1 (9684) du MedProgramme fournira un appui technique à la rédaction du texte juridique.
369. Les participants à la réunion de lancement ont débattu de la sélection d'experts nationaux et certains représentants de pays ont indiqué que les points focaux du Ministère de l'environnement devaient coordonner leur action. Le PAM/PNUE a indiqué que des dispositions spécifiques avaient été prises au niveau du budget en vue de la préparation d'accords de financement à petite échelle avec les pays. Aux termes de ces accords, les pays ont le droit de choisir leurs propres consultants. Le PAM/PNUE souhaite être informé des consultants sélectionnés. Concernant les produits liés à la réduction des nouveaux polluants organiques persistants et du mercure, la sélection sera effectuée directement par le CAR/CPD, conformément à ses règles et procédures de passation de marchés et en concertation avec le Ministère de l'environnement.
370. Les participants à la réunion de lancement ont demandé que soient explorées d'autres modalités d'exécution admissibles par le FEM au niveau national comme alternatives éventuelles, au titre du sous-projet 1.1 (9684). Le PAM/PNUE et les partenaires d'exécution se concerteront avec les pays au sujet de cette demande, laquelle peut également s'appliquer à d'autres sous-projets du MedProgramme.
371. Pour le sous-projet 2.1 (9687), plusieurs parties contractantes ont demandé des éclaircissements sur le mécanisme de mise en œuvre des activités au niveau national. Il a été précisé que les activités nationales seraient exécutées par le CAR/PAP Plan Bleu, GWP Med et le PHI de l'UNESCO. Les quatre organismes apporteront l'appui nécessaire aux pays. Des ressources seront allouées à cette fin et mises à la disposition des pays par l'intermédiaire des mécanismes et des instruments que les quatre partenaires d'exécution utilisent habituellement au niveau national.
372. En raison du temps qui s'est écoulé entre la phase de préparation et la mise en œuvre, l'Unité de coordination du MedProgramme et les partenaires d'exécution du projet du Fonds spécial pour les changements climatiques (9670) réévalueront les activités qu'il faudra exécuter dans le cadre de ce projet, afin de s'aligner davantage sur ce qui a été fait jusqu'à présent en matière d'adaptation au Monténégro et au Maroc. Les pays seront activement impliqués dans ce processus. Les principaux objectifs, résultats et produits du projet doivent rester les mêmes.
373. Le Maroc a salué le sous-projet 2.2 (9685) et les activités qui y sont prévues et a exprimé sa satisfaction quant à cette intervention qui traite plusieurs questions importantes pour les pays.
374. Les participants à la réunion de lancement ont demandé que le sous-projet 1.2 (9717) réponde à la nécessité de mettre au point des normes concernant les lixiviats provenant des décharges municipales de déchets solides en tant que flux de déchets fortement chargés en contaminants ayant un impact négatif sur l'environnement. À cette fin, il a été recommandé et convenu que des normes techniques soient élaborées au sujet des niveaux minimums de contaminants des affluents qu'un nombre limité de secteurs/industries sera autorisé à déverser dans les réseaux d'égouts publics connectés aux stations d'épuration municipales.

375. Les participants à la réunion de lancement ont déclaré qu'il était nécessaire de consulter les pays participants pendant la phase d'élaboration des normes environnementales et de collaborer étroitement avec eux, notant qu'un certain nombre de pays étaient déjà en train de mettre au point de telles normes et qu'il était donc nécessaire de s'assurer que les normes nationales respectives soient ajustées en conséquence. Il a été convenu que ces normes seraient effectivement élaborées en consultation avec tous les pays, compte tenu des meilleures pratiques pertinentes recensées dans la région.
376. Les participants à la réunion de lancement ont pris note du mandat du PAM et des travaux entrepris en vue d'élaborer les plans régionaux relatifs à la pollution d'origine tellurique (gestion des eaux usées et des vases) et ont salué l'approche recommandée qui consiste à faire preuve d'une interaction étroite afin de maximiser les complémentarités nécessaires et les liens substantiels entre les mesures et les normes, le cas échéant.
377. Les participants à la réunion de lancement ont attiré l'attention sur la nécessité d'envisager l'élaboration de normes environnementales portant sur les installations de dessalement à petite, moyenne et grande échelle.
378. La Libye a exprimé son appréciation de la structure et des objectifs du sous-projet 3.1 (10158) et a encouragé les partenaires d'exécution à passer à la phase d'exécution dès que possible.

Les participants à la réunion de lancement du 22 juillet 2020 ont pris les décisions ci-après. Ils

379. *Se sont félicités* des efforts déployés par les pays bénéficiaires, le PAM/PNUE, le MED POL, CAR/PAP, le CAR/ASP, Plan Bleu le PHI/UNESCO, la BEI, l'UICN Med, le WWF Med GWP Med le PNUE en vue de fournir une vue d'ensemble claire des activités qui seront mises en œuvre par le MedProgramme et ses sous-projets.
380. *Ont apprécié* la qualité des informations fournies et la possibilité d'attirer l'attention sur plusieurs questions qui devront être prises en compte lors de la première phase de mise en œuvre du MedProgramme et de ses sous-projets.
381. *Ont reconnu* le climat d'incertitude qu'avait provoqué la pandémie de COVID-19 et la nécessité de profiter des prochains mois de l'année 2020 pour exécuter toutes les activités qui n'étaient pas touchées par la crise et pour réévaluer les plans de mise en œuvre et les budgets qui seraient présentés aux comités directeurs des sous-projets au printemps 2021.
382. *Ont encouragé* le PAM/PNUE MED POL et le CAR/CPD à explorer avec le FEM la possibilité d'étendre les activités liées à l'élimination du mercure et à la prévention, en augmentant le nombre de pays ciblés par ces activités.
383. *Ont reconnu* la grande complexité et l'importance du MedProgramme, ainsi que son importance stratégique pour la région et pour la réalisation des objectifs de la Convention de Barcelone.
384. *Ont encouragé* le PAM/PNUE et l'Unité de coordination du MedProgramme à créer, dès que possible, l'outil de gestion du programme, afin de tenir les pays informés des progrès accomplis dans la mise en œuvre du MedProgramme et de ses sous-projets.
385. *Ont demandé* au PAM/PNUE et à l'Unité de coordination du MedProgramme d'élaborer un tableau présentant la répartition approximative des fonds et les activités à mener dans chaque pays dès le lancement de l'exécution des activités. Les parties contractantes ont demandé que ce tableau soit régulièrement mis à jour.
386. *Ont examiné et accepté* les plans de mise en œuvre, les budgets, les engagements de cofinancement, les risques et les problèmes, ainsi que les cadres logiques de résultats du sous-projet 1.1 «Réduction de la pollution provenant des produits chimiques et des déchets nocifs dans les zones méditerranéennes gravement polluées et mesure des progrès réalisés» (ID FEM 9684), du sous-projet 1.2 «Projet

d'investissement dans les zones gravement polluées de la Méditerranée» (ID FEM 9717), du sous-projet 2.1 «Zones côtières de la Méditerranée: sécurité de l'eau, résilience climatique et protection de l'habitat» (ID FEM 9687), du sous-projet 2.2 «Zones côtières de la Méditerranée: gestion du nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes» (ID FEM 9685), du projet du Fonds spécial pour les changements climatiques visant à améliorer l'adaptation régionale au changement climatique dans les zones marines et côtières de la Méditerranée (ID FEM9670), du sous-projet 3.1 «Appui à la gestion et élargissement des zones marines protégées en Libye» (ID FEM 10158) et du sous-projet 4.1 «Projet de soutien régional en faveur de l'environnement et du climat du grand écosystème marin de la mer Méditerranée» (ID FEM 9686).

Ont remercié tout particulièrement les participants à la vidéoconférence et se sont félicités de la poursuite d'une collaboration fructueuse entre tous les acteurs concernés dans le cadre du MedProgramme (ID FEM 9607).

Annexe I
LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS

COUNTRY REPRESENTATIVES

Ms. Ornela Çuçi

Vice Minister
Ministry of Tourism and Environment
Boulevard Zhane d'Ark", No 23
Tirana 1001
Albania
Tel: +355 692817242
Email: Ornela.cuci@turizmi.gov.al

Mr. Rezart Fshazi

Head of Sector - Sector of Environmental Protection and Biodiversity Programme
Ministry of Tourism and Environment
Boulevard Zhane D'Ark", No. 23
Tirana
Albania
Tel: +355 692817242
Email: rezart.fshazi@turizmi.gov.al

Ms. Klodiana Marika

Ministry of Tourism and Environment
Bulavardi "Zhan d'Ark", No 23
Tirana 1001
Albania
Tel: +355 692817242
Email: Klodiana.Marika@turizmi.gov.al

Ms. Samira Hamidi

Inspectrice Centrale de l'Environnement
et du Développement Durable
Ministère des Ressources en Eau et de l'Environnement
Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable
3 Rue Caire, Kouba, Alger
République Algérienne Démocratique et Populaire
Algerie
Tel: +213 0 21432847
Mob: +213 5 59013340, 213 5 50919596
Email: natechesamira@yahoo.fr

Dr. Senad Oprašić

Head of Environmental Protection Department
Ministry of Foreign Trade and Economic Relations of Bosnia and Herzegovina
Musala 9
Sarajevo 71000

Bosnia and Herzegovina
Tel: +387 33953536
Email: senad.oprasic@mvteo.gov.ba

Ms. Olfat Hamdan
Ministry of Environment
Lazarieh Builidng, Block 2-A,
7th Floor, Room 7-16
Beirut
Lebanon
Tel: +961 (0)1 976555- Ext:448
+961 (0)3 998334
Fax: +961 (0)1 976530
Email: o.hamdan@moe.gov.lb

Mr. Paul Moussa
Ministry of Environment
Lazarieh Builidng, Block 2-A,
7th Floor, Room 7-16
Beirut
Lebanon
Tel: +961 (0)1 976555
+961 (0)3 998334
Fax: +961 (0)1 976530
Email: p.moussa@moe.gov.lb

Mr. Adel Yacoub
Ministry Of Environment
Lazarieh Builidng, Block 2-A,
7th Floor, Room 7-16
Beirut
Lebanon
Tel: +961 (0)1 976555
+961 (0)3 998334
Fax: +961 (0)1 976530
Email: a.yacoub@moe.gov.lb

Ms. Lama Mghames
Ministry Of Environment
Lazarieh Builidng, Block 2-A,
7th Floor, Room 7-16
Beirut
Lebanon
Tel: +961 (0)1 976555- Ext:448
+961 (0)3 998334
Fax: +961 (0)1 976530
Email: l.mghames@moe.gov.lb

Mr. Mustafa Soliman
EGA & UNDP Coordinator
Tripoli

Libya

Tel: +218 92 669 828
+218 91 391 0579

Email: mustafa.ega@gmail.com

Ms. Ivana Vojinovic

General Director
Ministry of Sustainable Development and Tourism
IV Proleterske brigade 19
Podgorica 81000
Montenegro
Tel: +382 20 446 232
Email: ivana.vojinovic@mrt.gov.me

Ms. Ivana Stojanovic

Advisor
Department for Mediterranean Affairs
Ministry of Sustainable Development and Tourism
IV Proleterske brigade 19
Podgorica 81000
Montenegro
Tel: +382 67338108
Email: stojanovic_ivana@hotmail.com

Ms. Nassira Rheyati

Chef de la Division de la Coopération Internationale
Direction du Partenariat, de la Communication et de la Coopération
Département de l'Environnement
09, Avenue Al Araar, Secteur 16, Hay Ryad,
Rabat /Maroc
Tel: +212 53 75 70 640 /
+ 212 6 62 06 63 90/ 0666 43 99 48
Email: nassira.rheyati@gmail.com

Mr. Karim Sahnoun

Director of Conventions and Cooperation Projects Follow-up
Directorate General of External Relations
Ministry of Local Affairs and the Environment
Tunis
Tunisia
Tel : +216 70 243 800- 70 243 809
Fax : +216 71 955 360
Email: karim.sahnoun@mineat.gov.tn

Mr. Youssef Zidi

Ministry of Local Affairs and the Environment
Tunis
Tunisia
Tel : +216 70 243 800- 70 243 809
Fax : +216 71 955 360
Email: youssef.zidi@mineat.gov.tn

PARTNERS

Ms. Maria Diamanti

Environmental Expert
European Investment Bank (EIB)
98-100 Boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
Tel: +352 439 85234
Email : m.diamanti@eib.org

Ms. Astrid Motta

Principal, Sustainable Resource Investments
One Exchange Square
London EC2A 2JN
United Kingdom
Tel: + 44 (0) 20 7338 7173
Email: mottaa@ebrd.com

Mr. Maher Mahjoub

North Africa Program Coordinator
Mediterranean Cooperation Center
IUCN (International Union for Conservation of Nature)
C/Marie Curie 22, P.T.A. 29590, Campanillas,
Malaga, Spain
Tel: +34 952 028 430 ext 305
Email: maher.mahjoub@iucn.org

Mr. Jamel Jrijer

Marine Program Manager
WWF
Tour C-D, Building Saadi,
Avenue Habib Bourguiba
1082 Tunis
Tunisia
Tel : (+216) 71 751 550 I Mobile: (+216) 92 754 815
Email: jjrijer@wwfna.org

Mr. Roger Garcia

Deputy Director
Regional Activity Centre for Sustainable Consumption
and Production (SCP/RAC)
Carrer de Sant Antoni Maria Claret, 167
Barcelona 08025
Spain
Tel: +34938823501
Email : rgarcia@scprac.org

Ms. Kimberley de Miguel

Project Manager

Toxic Chemicals
Regional Activity Centre for Sustainable Consumption
and Production (SCP/RAC)
Carrer de Sant Antoni Maria Claret, 167
Barcelona 08025
Spain
Tel: +34938823501
Cell: +34666481548
Email: kdemiguel@scprac.org

Ms. Magali Outters
Team Leader Policy Area
Regional Activity Centre for Sustainable Consumption
and Production (SCP/RAC)
Carrer de Sant Antoni Maria Claret, 167
Barcelona 08025
Spain
Tel: +34938823501
Email: moutters@scprac.org

Ms. Zeljka Skaricic
Director
Priority Actions Programme Regional Activity Centre (PAP/RAC)
Kraj Sv. Ivana 11
Split 21000
Croatia
Tel: +385 21 340 478
Email: Zeljka.skaricic@paprac.org

Ms. Daria Povh Skugor
Senior Programme Officer
Priority Actions Programme Regional Activity Centre (PAP/RAC)
Kraj Sv. Ivana 11
Split 21000
Croatia
Tel: +385 21 340 478
Email: daria.povh@paprac.org

Mr. Antoine Lafitte
Programme Officer - Land Sea Interactions and Dynamics
Plan Bleu - Centre d'Activités Régionales / Regional Activity Centre
16e étage Tour la Marseillaise
2 bis, Boulevard Euroméditerranée - Quai d'Arenc
13002 Marseille
Tel: +33 (0)4 84 08 00 50
Email: alafitte@planbleu.org

Mr. Atef Limam
Project Officer
SPA/RAC
Boulevard du Leader Yasser Arafat

P. O. Box B.P. 337
Tunis 1080 Tunis Cedex
Tunisia
Tel: +21671947162
Cell: +21694243866
Fax: +21671947506
Email: atef.limam@spa-rac.org

Mr. Vangelis Consantianos
Executive Secretary
Global Water Partnership - Mediterranean
12, Kyrristou str.
Athens 10556
Greece
Tel: +302103247490
Cell: +306948827451
Email: vangelis@gwpmed.org

Mr. Dimitrios Faloutsos
Deputy Regional Coordinator
Global Water Partnership - Mediterranean
12, Kyrristou str.
Athens 10556
Greece
Tel: +302103247490
Cell: +306948827451
Email: dimitris@gwpmed.org

UN ENVIRONMENT

Mr. Gaetano Leone
Coordinator
UN Environment/MAP
48 Vas. Konstantinou
11635 Athens
Greece
Tel: +30 210 7273100
Email: gaetano.leone@un.org

Ms. Tatjana Hema
Deputy Coordinator
UN Environment/MAP
48 Vas. Konstantinou
11635 Athens
Greece
Tel: +30 210 7273100
Email: Tatjana.hema@un.org

Mr. Lorenzo Paolo Galbiati
Projects' Manager
UN Environment/MAP

48 Vas. Konstantinou
11635 Athens
Greece
Tel: +30 210 7273106
Email: lorenzo.galbiati@un.org

Mr. Mohamad Kayyal
MED POL Programme Management Officer
UN Environment/MAP
48 Vas. Konstantinou
11635 Athens
Greece
Tel: +30 210 7273122
Email: Mohamad.kayyal@un.org

Ms. Jelena Knezevic
Monitoring and Assessment Officer
UN Environment/MAP
48 Vas. Konstantinou
11635 Athens
Greece
Tel: +30 210 7273116
Email: Jelena.knezevic@un.org

Ms. Eloise Touni
Task Manager
UN Environment
Geneva
SWITZERLAND
Tel: +41229178607
Email: eloise.touni@un.org

Ms. Linda Jonsson
Expert GEF
Tel: +254794636088
E-mail: linda.jonsson@un.org

Annexe II

Ordre du jour provisoire annoté

Introduction

1. La réunion de lancement du Programme pour la mer Méditerranée (MedProgramme), destiné à renforcer la sécurité environnementale (ID FEM 9670), aura lieu en ligne du 20 au 22 juillet 2020.
2. Elle poursuivra les objectifs suivants : 1) lancer le MedProgramme ; 2) fournir une mise à jour des plans d'exécution des activités de chaque sous-projet ; 3) examiner et formuler des commentaires sur les complémentarités et les interactions entre les sous-projets ; 4) débattre de la meilleure stratégie à adopter pour permettre au MedProgramme de faire face à la pandémie de la COVID-19 ; et 5) soumettre à l'examen des pays participant au MedProgramme les plans de travail et les budgets relatifs à la première année d'exécution.
3. La documentation sera disponible en anglais et en français. Conformément à la pratique établie, les documents d'avant-session ne seront pas distribués en version papier. Les participants sont invités à télécharger la documentation sur leur ordinateur avant la session.
4. Les annotations au projet d'ordre du jour provisoire proposées ci-après pour la réunion ont été établies par l'Unité de coordination du MedProgramme, afin de faciliter le déroulement de la réunion et des délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et élection du bureau

Documents de travail : UNEP/MED WG.481/1, 2

5. La réunion sera ouverte à 10 h (heure d'été d'Europe de l'Est), le lundi 20 juillet 2020, par M. Gaetano Leone, coordonnateur du PAM/PNUE – Secrétariat de la Convention de Barcelone.
6. Le Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) s'appliquera *mutatis mutandis* à la présente réunion (UNEP/IG.43/6, Annexe XI).
7. Conformément au Règlement intérieur, les participants à la réunion éliront les membres du bureau, un président et des vice-présidents parmi les pays participants pour chaque session de la réunion.
8. Toujours conformément au Règlement intérieur, le projet d'ordre du jour, tel qu'il figure dans le document UNEP/MED WG.481/1 et dont la version annotée figure dans le document UNEP/MED WG.481/2, ainsi que le calendrier figurant en annexe au présent document, seront examinés et soumis pour adoption aux membres de la réunion.
9. Des services d'interprétation simultanée en anglais et en français sont prévus pour toutes les sessions de la réunion. La réunion sera enregistrée en cas de besoins futurs.

Point 2 de l'ordre du jour : Présentation du MedProgramme

Documents de travail UNEP/MED WG.481/3

Documents d'information UNEP/MED WG.481/Inf.2, Inf.3, Inf.4, Inf.5, Inf.6, Inf.7, Inf.8, Inf.9, Inf.10 and Inf.11

10. Au titre de ce point de l'ordre du jour, l'Unité de coordination donnera un aperçu de l'état d'avancement du MedProgramme et de son calendrier d'exécution, et fournira une brève description de son financement et de ses objectifs généraux.

Point 3 de l'ordre du jour : Présentation des sept sous-projets du MedProgramme : bref aperçu des activités, des plans de mise en œuvre, des budgets, des cadres logiques et des risques

Documents de travail

UNEP/MED WG.481/3, 4

Documents d'information

UNEP/MED WG.481/Inf.2, Inf.3, Inf.4, Inf.5, Inf.6, Inf.7, Inf.8, Inf.9, Inf.10 and Inf.11

11. Au titre de ce point de l'ordre du jour, l'Unité de coordination et les partenaires d'exécution donneront un bref aperçu de l'exécution des activités, ainsi que des plans de mise en œuvre, des cadres logiques et des risques connexes. Les budgets des sept sous-projets seront également présentés.
12. Les représentants officiels des pays participant à la réunion sont tenus d'examiner les plans de mise en œuvre et les budgets des sous-projets et de les approuver, le cas échéant.

Point 4 de l'ordre du jour : Adoption des conclusions et des recommandations

13. Les représentants officiels des pays participant à la réunion sont tenus d'examiner les conclusions et recommandations proposées et de les approuver, le cas échéant.

Point 5 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

14. La réunion de lancement devrait être clôturée par le coordonnateur du PAM/PNUE – Secrétariat de la Convention de Barcelone, à 17 h 30 (heure d'été d'Europe de l'Est), le mercredi 22 juillet 2020.

Annexe III

Discours de M. Gaetano Leone, Coordinateur du PAM

Dear Colleagues,

1. Welcome to the Inception Meeting of the Mediterranean Sea Programme: Enhancing Environmental Security. The MedProgramme.
2. It's an honor for us to meet with you today to set the starting point of a new phase of the MedProgramme.
3. We started this adventure four years ago.
4. At that stage, the Mediterranean Action Plan (MAP) system -Barcelona Convention Secretariat was initiating a 6 years cycle guided by a newly developed Mid Terms Strategy for the period 2016-2021. The MTS was building on 40 years of efforts to protect the Mediterranean Sea and reinforce its sustainable management. The core and crosscutting themes under this strategy were defined to support directly the mandate given by the 22 Contracting Parties to the MAP system and tackle Land and Sea-based Pollution; reinforce Biodiversity and Ecosystems, take into consideration the Land and Sea Interaction and Processes, systematically implement Integrated Coastal Zone Management (ICZM) and Sustainable Consumption and Production (SCP), and finally mainstream Climate Change Adaptation into coastal and marine management.
5. A common denominator has always driven our action – building partnership. The implementation of the MTS has been and will be a collective process. The MTS is a common platform for joint actions not only by Contracting Parties and the MAP system, but also for fostering cooperation with other International and Regional Organizations and programmes active in the Mediterranean, the Civil Society and the private sector.
6. Partnership means working in synergies, looking for complementarity rather than competition, support and empowering crosscutting actions rather than duplication. Partnership is once more the keywords when seeking effectiveness, positive impacts and sustainability.
7. A successful example of this partnership is the cooperation between the MAP system and the Global Environment Facility (the GEF). From 1997 to 2015 the GEF supported this partnership with of three investments fostering a coordinated effort to set up and catalyze the policy, and legal and institutional reforms necessary to reverse the degradation trends affecting the Mediterranean Large Marine Ecosystem. This produced several strategic products such as: 1) the Mediterranean Transboundary Diagnostic Analysis (TDA); 2) the Strategic Action Programme to Address Pollution from Land-Based Activities (SAP-MED); and 3) the Strategic Action Programme for the Conservation of Mediterranean Marine and Coastal Biological Diversity (SAP-BIO) and the Mediterranean National Actions Plans (NAPs).
8. On 2016 after the finalization of these set of projects, the Contracting Parties called for a renewed and expanded effort in view of the growing impacts of climate variability, and of the loss of livelihoods and dramatic deterioration of social conditions along critical sections of the Southern and Eastern Mediterranean shores.
9. The MedProgramme was the answer provided by the MAP system.
10. The Programme has been conceived and designed as a holistic approach aiming to deploy a series of coordinated actions to reduce the main causes of environmental degradation in the coastal and marine ecosystem of the Mediterranean.
11. The MedProgramme is not “another GEF project”. It is for the MAP system and its Contracting Parties an opportunity to reinforce and empower a partnership that grew starting from UNEP/MAP and its Regional Activity Centers (the MAP system) and gradually involved UN organizations such as UNESCO and FAO,

international organizations such as IUCN, GWP and WWF and International Financial Institutions (IFIs) such as EIB and EBRD.

12. Each of this partner brings knowledge, experience, resources and a strategic network of alliances on specific themes.

13. The MedProgramme cut across all the theme of the Barcelona Convention. It is linked to all the Protocols that are dealing with issues that can be supported by GEF funds. This is in the form of seven Child Projects plus an additional Child Project to address the pressing need for regional actions on adaptation to climate change.

14. Over the past years the MedProgramme has been and continues to be a collective and demanding endeavor for each of us. These sometimes stemmed from administrative procedure, sometimes from additional and final hour requests coming from the stakeholders to the Programme, and sometimes from the technical complexity of the environmental issues and the challenge to identify effective solutions to be translated in concrete actions at national and regional level.

15. It goes without saying that such a complex process took a lot of time and energy. We went through several phases. Sometimes we were able to work at full speed than major progresses were made, sometimes the progresses were slow, and frustration was also part of the picture.

16. The MedProgramme is among the few GEF Multi Focal Area Programmatic Approach ever funded by the GEF. For this reason, both the development and the review phases of the eight CPs were particularly challenging and time-consuming. We worked under the guidance of the International Waters, Chemical and Waster, Biodiversity and Climate Change Adaptation GEF Focal Areas. Each of this area has its own requirements, priorities to be achieved, procedures and modus operandi.

17. In addition, several aspects including standards, formats, templates, interpretations and ways of working of ten executing partners and ten beneficiaries Countries were to be cross-checked, made consistent and reflected into project documents that would guide the execution of the MedProgramme for the next five years.

18. The GEF Secretariat together with the GEF Implementing Agencies (UNEP and EBRD), UNEP/MAP and the Execution Partners had to conceive, design, structure and revise as appropriate for approximately 200 activities. Most of these activities are interconnected and build on each other deliverables. The preparation of the Child Projects has required such a staggering number of steps, consultations, information, data exchanges, reiterations, corrections, drafts, administrative and financial work and processes that we could spend the entire day just to list them.

19. This was done by using a sound, inclusive, results-based process which began with the assessments and diagnostics phase, followed by planning and experimentation, and finally, the agreement with countries upon priorities and hotspots of intervention. UNEP/MAP organized two Regional workshops to discuss with the countries and reach consensus. The number of bilateral meetings, coordination calls and exchange of messages is countless.

20. Yet after this Herculean and collective effort here we are celebrating the beginning of this adventure.

21. The meeting of today is a starting point and an opportunity.

22. After these three days we will begin executing all those activities that can be unfolded under this unprecedented Pandemic crisis. UNEP/MAP and the Executing Partners will work hand in hand with the countries to move forward all the analysis, assessment and preparatory actions that will lead to the achievement of short- medium terms targets. In this sense, the legal instruments for all the executing partners are being processed these weeks to provide the resources to support these activities.

23. The Inception Meeting is also an opportunity. As mentioned, the preparation phase took longer than expected. For this reason, some actions and priorities will probably need adjustments and recalibration. This is exacerbated by the uncertainty on the planning of activities on the ground over the next months, together with the impossibility of planning in-person meetings, workshops, trainings.
24. The IM provides the best of the opportunity to draw a line. Over the next three days we will provide you with a complete picture of what the MedProgramme and its child projects will do. We will discuss and take note of any required update and modifications.
25. These modifications will be implemented in full application of the GEF rules and considering that the overall targets, the structure of the child projects, their focuses, countries involved, budgets and objectives cannot be changed as they were identified by all of us during the development phase, and they were fully endorsed by the countries.
26. At the same time, we will seek your approval of several core information such as the Implementation Plan, the budget, the co-financing pledges and the main risks and challenges of each project. This will be the green light for us to start working on both regional and national actions and to accelerate as much as we can the execution of the MedProgramme.
27. To conclude, the vision beyond the MedProgramme is ambitious and goes far beyond technicalities and mandates of our organizations. It provides us a concrete opportunity to tackle and reduce some of the most impacting issues affecting our beloved Mediterranean Sea.
28. In this spirit, I would like to wish to all of US a successful meeting. Let's work all together over the next three days and years for the success of the MedProgramme, for the good of the Mediterranean countries and for the reinforcement of such a beautiful and strong partnership.